



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 224 du 20 janvier 2014

## SOMMAIRE

	Pages
• Compte rendu de session du Comité National Section 7	2 - 5
• Compte rendu de la session d'automne 2013 de la section 35 du CoNRS	6 - 10
• Compte-rendu syndical SNTRS-CGT du Conseil Scientifique de l'INEE (Institut Ecologie Environnement) du 17 décembre 2013	11 - 12
• Assemblée générale de la section 39	13 - 16
• Compte rendu informel de la session d'automne 2013 de la Section 37 du Comité National de la Recherche Scientifique 12 - 14 novembre 2013	17 - 24
• Section 31 : Hommes et milieux : évolution, interactions Compte-rendu intersyndical de la session d'automne de 2013	25 - 36
• Compte-rendu syndical de la session d'automne de la section 4 du comité national	37 - 41
• Compte rendu Section 25 session d'automne 2013 Section INSB le 28 Octobre 2013	42 - 44
• Conseil scientifique du CNRS les 26-27 septembre 2013 Compte rendu des élus du conseil	45 - 54
• CR du CSI INSIS du 13 mai 2013	55 - 58
• Compte Rendu Intersyndical de la session de printemps 2013 de la section 41 Mathématiques et Interactions des mathématiques	59 - 62

# Compte-rendu de Session du Comité National

## Section 17 Session Automne 2013

La session d'automne 2013 du comité national s'est tenu les 18,19 & 20 novembre 2013, le programme prévoyant une partie de la deuxième journée & la troisième entièrement dédiées aux promotions DR, les élus C n'ont pas assisté aux débats.

### 1- Informations du président & du secrétaire:

Patrick Boumier présente à l'assemblée un compte-rendu de ce qui s'est passé et a été décidé au cours du bureau du 26 septembre.

P.B présente également un exposé sur les réunions du comité "Stride" (projet de Mission pour la place des femmes au CNRS).

### 2- Intervention de Denis Mourard (DAS-AA):

Informations générales:

Les informations données par D.M à propos de la politique de l'institut sur les postes ne laissent pas vraiment augurer d'un avenir serein. Le contexte actuel étant à la baisse globale du volume d'emplois au CNRS, l'INSU souhaite revoir le rapport chercheurs/ITA car le peu de recrutement ITA engendre des difficultés sur les engagements des grands programmes (notamment spatiaux).

Baisse du budget CNRS -0,5% en 2014, conjuguée à l'augmentation du GVT impose de réduire l'enveloppe d'emplois de manière à maîtriser la masse salariale (qui représente 90% du budget), ce qui, en clair signifie une baisse de 5% du budget de fonctionnement des instituts.

### Recrutement chercheurs pour 2014:

- 18 CR pour l'INSU dont 4 CR2 et 1 CR1 en section 17 (AA).

- Il n'y aura ni coloriage ni fléchage des postes, la prospective AA 2014 en cours permettra d'analyser l'évolution des thématiques de la communauté et d'extraire des indications sur l'importance éventuelle d'un coloriage dans le futur sans aucun coloriage ou fléchage.

- A noter que c'est la DRH du CNRS qui établit la répartition des postes par section.

- **La section auditionnera les candidats DR, il n'y aura pas d'appel à experts externes.**

- 20 DR2 pour l'INSU dont 6 pour la section 17 (6 pour la S18 et 6 pour la S19, 2 pour la S30).

- Passages DR2->DR1: 6 à 8 prévus mais pas plus d'indication.
- Passages DR1/DRCE1: 3 postes pour l'INSU en 2014, pas forcément pour S17.
- Passages DRCE1/DRCE2: Pas d'indication, le chiffre se discute au niveau du CNRS.

A propos des recrutements DR2 externes: Il y a en moyenne **un poste pour la section tous les 4/5 ans**, il faut que les éventuels candidats postulent en continu.

Critères appréciés : Thématique avec un réel besoin scientifique et pour lequel un vivier n'existe pas.

### Recrutement IT en 2014:

- Situation plutôt difficile, (comme d'hab. quoi!), baisse du plafond d'emplois de 3% en 2014, 2015 et 2016 pour l'INSU soit 70 ETP en moins pour 2014 + baisse départs à la retraite, la marge de manœuvre se réduit dramatiquement.
- Sur le CNRS et sur les instituts, en 2014 le remplacement des départs à la retraite sera assuré mais plus du tout en 2015 (ce sera au mieux 1 remplacement pour 2 départs).

La campagne se déroulera en 3 temps :

- Fin 2013 : concours externes ou repêchage sur liste complémentaires 10 postes pour l'INSU dont 2 en Astro pour remplir les NOEMI infructueux.
- NOEMI : 30 postes INSU dont 8 en astro.
- Arbitrage pour les concours externes 2014 dépendra des départs réels à la retraite, du résultat de la campagne NOEMIE et des engagements pris sur les contrats CDD.

### Budget:

- **CFHT/IRAM** : le CNRS et le ministère remettent un peu d'argent dans les TGIR CFHT et IRAM ; l'équilibre du financement du CFH et le bouclage du financement de SPIROU et de MEGACAM –R est obtenu grâce à la revente de nuits (Chine, Corée, Taiwan).

Cette possibilité n'existant pas pour l'IRAM, qui est impacté par le désengagement de l'Espagne, c'est le budget de l'INSU qui complète au détriment du soutien de base des UMR's.

- **Programmes Nationaux** : le financement devrait remonter au niveau de 2012 ; budget programmes nationaux + actions spécifiques : 800k€.

- **Budget CSAA** : (environ 900k€) en baisse, Denis a réussi à faire remonter la ligne instrumentation de l'ESO (Sphère, Muse, Gravity) de 10%.

- **Message de l'INSU** : L'institut souhaite garantir la structuration en OSU (maintien du soutien et efforts pour les postes) ; maintien engagement sur TGIR NOEMA (coût 15M€, financement Equipex 10M€) via un financement exceptionnel du ministère pour compenser le désengagement espagnol.

- Conséquence de tout cela : Il n'y a plus **aucune possibilité de financement ou co-financement de bourses de thèses**, mais l'INSU étant dans les conseils de tutelles des Labex qui présentent des possibilités de financement de contrats doctoraux et postdoctoraux, il faudra être vigilant dans les labos et OSU pour veiller à compléter le pavage thématique et géographique des futurs appels d'offres européens qui vont sortir fin 2013 (40-45 I3 , horizon 20-20 ), Appel pour les clusters (dossiers trans-thématiques qui s'attachent à des grandes infrastructures (observatoire virtuel ? ou CTA).

- Aucune marge de manœuvre, il existe bien quelques rentrées de ressources propres de l'Europe mais sont très faibles?

### Question à D.M :

Evolution de la PES en PEDR, est-ce uniquement un changement d'appellation ou devient fongible car représente une somme importante?

**Réponse de Denis Mourard:** ..... Joker !!!!

Info : Il y aura une 2ème Vague d'Idex fin 2014 !!!

### 3- Confirmation des affectations des entrants:

7 dossiers évalués, tous ont obtenus un avis favorable.

### 4- Affectation des lauréats DR:

7 dossiers évalués, tous "avis favorable".

### 5- Titularisation (fin de stage):

5 dossiers évalués, 5 avis favorables"

### 6- Changement d'affectation:

1 dossier évalué .....**La section n'émet pas d'avis.**

### 7- Point sur le représentant de la section à l'évaluation Aeres:

Cette année la section 17 aura en charge 2 labos évalués par l'Aeres (ou la nouvelle entité!!) ; le LPP (pas d'élus C), l'IAS, le LUPM est évalué mais la section 17 n'a pas été sollicitée bien qu'elle soit section secondaire du labo.

### 8- Changement de directions d'unités:

Avis favorable :

A la nomination de Sylvain DOUTE directeur adjoint de l'IPAG (UMR5274)

A la nomination de Stravos KATSANEVAS directeur adjoint d'APC (UMR7164).

### 9- Présentation du Luth (évalué par Aeres):

Stephane Mavezet termine la série de présentations des labos évalués par l'Aeres en 2013; il fait une présentation du Luth, dont il est directeur et échange comme prévu avec la section ses impressions sur l'évaluation par l'Aeres.

### 10- Association de labos au CNRS:

UMR 7616 / Laboratoire de Chimie théorique ..... Avis défavorable.

### 11- Expertise (projet / suivi /intégration équipe ou restructuration:

Avis favorable pour PA\_13 Meyer.

### 12- Evaluation des chercheurs (vague & mi- vague):

14 dossiers, 14 Avis favorable !!

### 13- Promotions CR2->CR1:

7 dossiers étudiés, 7 "avis favorable"

### 14- Examen des Ecoles thématiques:

Présentations des projets d'écoles Thématiques, dossiers repartis entre les 3 élus C.

- Astéro-sismologie : Boris DINTRANS, UMR5277
- INNOV-FIBRES 2014 : Philippe ROY, UMR7252
- LES COSMO-STRUCTURES : Roland TRIAY, UMR7332
- SPECMO 2014 : Isabelle KLEINER, UMR7583
- DUST : Thomas PINO, UMR8214
- Moriond Cosmo : Fabien CAVALIER, UMR8607

Toutes les écoles ont obtenu une Avis Favorable.

15- **Médaille de Bronze:** 11 dossiers présentés ..... 1 dossier retenu

16- **Médaille d'argent:** 12 dossiers présentés ..... 1 dossier retenu.

**17- Prospective Astro 2014:**

Discussion sur la répartition des différents groupes en charge de la prospective; pour 2 élus "C" de la section, ils ont été intégrés au groupe G mais via la CSAA commission à laquelle ils sont membres de droit, étant eux-mêmes élus du CS-INSU, ils sont intégrés dans les groupes "Métiers/Personnels " et valorisation.

**18- Préparation du concours chercheurs 2014:**

Lecture de dossiers des candidats DR; les élus "C" bien qu'autorisés à assister, personnellement je n'ai pas tenu à le faire.

**19- Promotions DR : Hors présence des "B" et des "C":**

Les débats sur les promotions DR2-DR1, DR1-DRCE1& DRCE1-DRCE2 ont été repartis sur une journée et demie.

Pour Info: Comme convenu en début de mandature, j'ai laissé ma place d'invité au bureau qui sera partagée entre les deux autres élus.

La session s'est terminée le 20/11/2013 à 13h00.

C.GUILLAUME  
OHP le 04/01/2014

## Compte rendu de la session d'automne 2013 de la section 35 du CoNRS

La section s'est réunie les 21 et 22 novembre. À l'ordre du jour :

- suites de l'évaluation des fusions/(re)créations d'unités par la section en juin
- évaluation des USR au sein des UMIFRE (unités mixtes des instituts de recherche français à l'étranger) que l'INSHS a refusé à la section en juin, puisqu'elles n'avaient pas été encore évaluées par l'AERES
- demandes chercheurs : affectation des lauréats CR et désignation de leur directeur de stage ; promotions ; évaluation vague/mi-vague ou suite à demande de réexamen ; titularisation (fin de stage) ; affectation des lauréats DR ; demande de rattachement à une CID
- médailles d'argent et de bronze
- avis sur les demandes de subvention des revues (44) et écoles thématiques (3)
- axes du rapport de conjoncture

Nous n'avons reçu de visite ni du directeur de l'INSHS, ni de la DSA, mais de Pascal Marty, DSA responsable de l'Europe et de l'international, qui a parlé de son domaine.

Les postes au concours 2014 : 4 CR2, 3 CR1, 4 DR2 et 3 DR1. Ni fléchage, ni coloriage, conformément à notre demande.

### **Bilan des restructurations d'UMR par le président de la section, Philippe Büttgen**

C'était la première fois que nous avons eu autant de demandes. Les désaccords entre la section et la direction de l'INSHS ont été examinés au CSI et ensuite au CS du CNRS. Notre avis défavorable a été suivi dans deux cas : une fusion d'unités de littérature française à P4 que les tutelles voyaient comme « la plus grande unité de littérature française au sein de la plus grande université littéraire » et une nouvelle création à partir d'une FRE, dont la seule raison nous a semblé être son volet « applicatif » avec un hôtel à projets, mais dont le projet scientifique était vague et imprécis, **sans compter le manque d'ITA, qui ne semblait pas préoccuper les initiateurs de la demande de création**. Pour le cas le plus litigieux de la musicologie parisienne, où nous avons émis un avis défavorable quasi unanime (16 sur les 17 votants), comme les tutelles avaient déjà décidé la fusion envers et contre tous (contre l'avis du comité AERES et de la section), elles ont procédé à la création. Seule concession : l'UMR sera réexaminée dans les 2 ans, ce qui est rare. Mais la question du devenir de la musicologie parisienne et française, dans un climat défavorable pour les collègues et pour la discipline, demeure un sujet de préoccupation. **On voit que la direction de l'INSHS n'est pas très à l'aise avec cette fusion qui était pourtant une « tête de pont » pour sa politique de site. La démission du porteur du projet à l'IRPMF (ex UMR 200) sont un signe de faiblesse. On ne construit pas d'unités de recherche sur des critères purement administratifs et politiques. Le réexamen dans 2 ans est une concession de la direction envers la section, mais pendant cette période les conditions de travail auront le temps de se détériorer.**

### **Informations sur l'entrevue de la CPCN avec la mission Dardel-Pumain sur l'évaluation par Philippe Büttgen**

En théorie, le décret qui régira le futur Haut conseil d'évaluation n'est pas encore écrit. C'est au moins ce que prétend la mission, même si les résultats de la concertation ne se retrouveront pas forcément dans le décret. Un désaccord fondamental est la notation : la mission dit qu'elle est demandée par la DGRI pour l'attribution des moyens, mais cela pose la question du sens différent donné à l'évaluation par eux et par le CoNRS. Si les universités réclament, quant à elles, des notes, elles peuvent procéder à une notation avec leurs critères scientifiques. Mais pour le CoNRS, le Haut conseil servirait seulement à l'organisation générale de l'évaluation, contrairement à l'AERES ; le comité de visite devrait rédiger son rapport et le remettre au CoNRS ; ce rapport ne devrait pas passer par des « filtres » ou « lissages » intermédiaires comme c'était le cas avec l'AERES ; les instances des organismes (CoNRS, CSS Inserm) devraient être représentées au comité de visite dans de meilleures conditions. **Tout cela correspond à ce qu'avait dit aussi la délégation du SNTRS-CGT lors de sa rencontre avec Dardel-Pumain. Nous avons précisé que nous sommes sur la même longueur d'ondes que la déclaration de la CPCN à ce sujet. Nous avons ajouté que nous ne sommes pas favorables à une publicité sans**

limites du rapport d'évaluation, qui doit servir aux intéressés et aux tutelles. Nous avons insisté aussi sur la place des élus C dans les comités de visite comme membres à part entière et dénoncé les humiliations subies par différents délégués AERES ou membres des comités.

### **Nouveau membre de la section**

Suite au départ à la retraite de Michel Blay (DR élu), il faut élire son/sa remplaçant(e). Proposition : une musicologue, spécialité qui manque à la section, de l'UMR2162 (Centre de musique baroque de Versailles), ce qui aurait l'avantage de prendre en charge les dossiers de l'IRPMF. L'élection se fera par les membres de la section le 27 janvier par téléconférence.

### **Poste de CR récupéré**

Au mois d'août, après attribution des postes aux lauréats des concours par le jury d'admission, il restait un poste vacant à l'INSB. La DSA de la section 35 l'a récupéré par chance, et il a été attribué à un candidat classé par le jury d'admissibilité sur la liste complémentaire. Mais des membres de la section ont exprimé leur mécontentement, car le classement n'avait pas été respecté : le candidat pris était 4<sup>e</sup>, il aurait fallu examiner d'abord la possibilité de prendre le 3<sup>e</sup>. **Il faut dire ici nettement que la manœuvre a été rendue possible par le déclassé opéré par le jury d'admission : du coup c'est le quatrième qui a été pris, et non le troisième comme cela aurait dû être le cas à l'issue du classement rendu par le jury d'admissibilité.** Une motion consultable sur le site du CoNRS [http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/A13/S35\\_motion\\_A2013.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/motions/A13/S35_motion_A2013.pdf) a été proposée pour protester (9 pour, 4 contre, 4 abstentions). Cette protestation légitime de la part du jury d'admissibilité qui a le sentiment que son travail de classement n'a pas été pris en compte ne doit pourtant pas occulter le fait que l'INSHS et en particulier notre section ont bénéficié d'un poste supplémentaire qui risquait d'être perdu : ce n'est pas négligeable, en période de pénurie de postes, et c'est une bonne nouvelle pour la personne recrutée. Nous attirons toutefois l'attention de la DSA sur le non-respect du classement, même si le jury d'admission a le droit de procéder ainsi.

### **Intervention de Pascal Marty DSA pour l'Europe et l'international**

Les coopérations internationales et la mobilité internationale sont parmi les priorités de l'INSHS. Mais les SHS sont en baisse parmi les demandes d'ERC, c'est pourquoi le CNRS soutiendra ces candidatures et fournira de l'aide à la rédaction des projets (des ITA spécialisés). Il faut encourager tous les collègues SHS à présenter des projets à l'ERC. **Demander des financements et favoriser l'intégration européenne est positif pour la recherche française. Mais ce que le DSA ne dit pas, c'est que l'ERC et les autres financements européens ne sont pas *en plus*, mais *en remplacement* des financements récurrents nationaux en baisse pour cause de budgets d'austérité. Il n'a pas précisé non plus si les ITA consacrés à la rédaction des projets seront pris ailleurs, mutualisés, précaires ou s'il s'agit de nouveaux recrutements, ce qui semble très improbable compte tenu de la baisse globale des recrutements ITA.**

Les priorités d'Horizon 2020 semblent ne pas concerner tous les domaines SHS, plutôt les sciences sociales que les sciences humaines. L'axe qui nous intéresse : « sociétés innovantes, inclusives et sûres ». Pour la section 35 : des domaines d'étude de l'héritage patrimonial ? **Une certaine gêne et imprécision sur ce point. Lors de la session de printemps, nous avons interrogé Patrice Bourdelais, qui ne nous a pas fourni plus de précisions. Un collègue médiéviste a ironisé en se demandant comment adapter cet axe à des thèses de ses étudiants. L'intitulé est difficile à comprendre pour nous. Mais si la direction s'y réfère à chaque fois, comme l'a fait la DSA Sandra Laugier lors de son intervention à la CID 53, c'est que c'est peut-être l'étiquette qui l'intéresse davantage pour obtenir les financements. Quelle pertinence scientifique des axes d'Horizon 2020 ?**

Les USR du CNRS au sein des UMIFRE : c'est notre réseau à l'étranger, en liaison avec les acteurs locaux de la recherche. Ce sont des petites unités, avec du personnel qui ne peut pas y passer plus de 4 ans, mais elles sont très utiles et actives, font un travail de terrain de recherche et de formation, maintiennent l'implantation internationale et les coopérations avec les institutions locales. C'est une particularité du CNRS et de l'INSHS, qui prendra des mesures pour favoriser la mobilité internationale des collègues : ils pourront désormais être mutés dans ces USR sans limitation de spécialité ou d'aire géographique, les procédures administratives seront simplifiées et ils seront aidés financièrement. Mais il y aura moins de possibilités : de 120 on passe à 90.

À la question de savoir comment le CNRS se place dans le « marché international des chercheurs » et ce qu'il fait pour recruter « les meilleurs » au niveau DR, il a été répondu que la priorité est accordée aux jeunes, donc aux CR, et que le CNRS offre des conditions satisfaisantes de travail appréciées par les collègues étrangers qui

se présentent aux concours nombreux chaque année. La question est surprenante : on n'envisage pas le recrutement des collègues confirmés, *en plus* des jeunes, mais on les met en concurrence, comme si l'on avait déjà entériné la réduction des postes. De plus, on ne tient pas compte du fait qu'une personne au niveau DR est plus proche de la retraite qu'un jeune CR. Malgré les annonces de remplacement des départs à la retraite, les laboratoires risquent de rester sans personne pendant une période plus ou moins longue. Sans compter la précarité des jeunes qui enchaînent des post-doc faute d'avoir de postes de titulaires.

Mais l'international ne concerne pas uniquement les projets de recherche, il concerne aussi l'information scientifique. L'INSHS a en son sein de nombreuses bases de données riches, voire uniques en leur genre, mine de renseignements appréciés par la communauté. Certaines d'entre elles sont anciennes, émanent de coopérations internationales « informelles » ou se développent à la marge de programmes de recherche : se pose la question de leur « institutionnalisation », donc du soutien du CNRS pour former des réseaux internationaux d'information scientifique notamment numérique, et celle de leur pérennité, quand les programmes prennent fin. C'est à cela que sert Huma-Num, qui a remplacé Adonis en l'élargissant. Il faut se rapprocher de ce TGIR.

### Évaluation des USR au sein des UMIFRE

L'AERES n'a pas organisé de visite d'évaluation, pas de rapport, le CoNRS est donc la seule instance qui les évalue. Le CNRS et le MAE ne sont pas toujours d'accord quant au choix des directeurs de ces unités et à l'utilisation des crédits : le MAE a une tendance interventionniste par l'intermédiaire de l'ambassade. Les collègues peuvent y rester 4 ans maximum. Tous ceux qui sont passés par ces USR soulignent la qualité du travail accompli, mais cette satisfaction est surtout personnelle : les équipes sont souvent instables ou peu nombreuses au vu des projets scientifiques à mener. Nous avons eu à évaluer 5 USR, avis favorable pour toutes : Maison française d'Oxford ; Institut français d'études anatoliennes (Istanbul) ; Asie Orientale (Maison franco-japonaise de Tokyo et Centre d'études sur la Chine contemporaine de Hong-Kong) ; Savoirs et monde indien (Institut français de Pondichéry et Centre de sciences humaines de New Delhi) ; Amérique latine (Centre d'études mexicaines et centraméricaines et Institut français d'études andines). Le fait de ne pas avoir de visite AERES montre que cette agence, pourtant dotée en moyens, a lésiné sur les dépenses supplémentaires engendrées par les missions des évaluateurs qui devaient venir de France. Mais si le but était vraiment d'évaluer afin de donner des conseils sur le travail scientifique et la vie de ces unités, elles auraient dû être traitées comme toutes les autres. Encore une preuve de l'inadéquation de l'AERES avec la mission pour laquelle elle a été créée.

### Demandes chercheurs

Promotions CR2 -> CR1 : trois demandes, 2 très favorable, 1 favorable.

Promotions DR2 -> DR1 : 14 demandes, 6 classés.

Promotions DR1 -> DRCE : 9 demandes, 3 classés.

Évaluations vague/mi-vague : 4 demandes, 2 très favorable, 2 favorable.

Évaluation suite à demande de réexamen : 7 demandes (rapport non fourni en juin), 2 très favorable, 5 favorable.

Titularisation (fin de stage) : 7 demandes, 6 très favorables, 1 favorable. Les domaines de recherche des ces nouveaux collègues sont variés, avec tendances interdisciplinaires dépassant les études philosophiques au sens strict. On note : le théâtre africain (performance et histoire), la philosophie de la sexualité et le lien avec l'anthropologie, la musicologie...

Confirmation d'affectation et désignation du directeur de recherche : 5 demandes CR2, 4 favorable, 1 réservé (il semblerait que l'affectation demandée ne correspond pas au sujet de recherche) ; 3 demandes CR1, 2 favorable, 1 réservé (même réserve que pour l'affectation du CR2) ; 5 demandes DR2 (interne), 5 favorable (restent tous au poste qu'ils occupaient avant la promotion).

Demande de rattachement à la CID 50, administration de la recherche : 1 demande d'un collègue ethnomusicologue de l'Institut français de Jérusalem, avis favorable. Le chercheur reste évalué conjointement par la section et la CID pour 5 ans, ensuite seulement par la CID. Pour le rattachement, la section donne son avis en premier.

### Écoles thématiques

3 demandes : 2 très favorable, 1 favorable. Ce sont de vraies « écoles », et non des colloques déguisés comme c'est souvent le cas (puisque l'INSHS ne subventionne plus les colloques, certains en profitent pour demander des subventions d'écoles thématiques). Deux s'adressent aussi à un public hors CNRS ou université : des

artistes, des enseignants du secondaire. Dans un cas la DRAC et dans l'autre la région PACA subventionnent également.

## Revue

Les revues demandent des sommes entre 1000 et 3000 euros. L'INSHS peut décider de leur détacher en plus du personnel ITA (quota pouvant aller jusqu'à un mi-temps) pour le secrétariat ou l'édition. Plusieurs d'entre elles sont aussi aidées par le CNL (centre national du livre). La plupart optent pour un double support, papier et numérique ; rares sont celles qui ont abandonné complètement le papier. La somme allouée paraît modeste, et l'est au vu des budgets des revues, mais c'est plutôt le « label CNRS » qui est recherché et constitue une garantie de qualité. C'est pourquoi les demandes augmentent. Mais l'avis de la section n'est pas obligatoirement suivi par l'INSHS : lors de la mandature précédente, des revues avec avis très favorable n'ont rien obtenu ([parmi les 15 non aidées, 7 avis très favorables, 1 seul réservé](#)). À défaut de connaître les critères de l'INSHS, la section définit les siens : comité de lecture, caractère international, qualité de l'édition, intérêt du contenu, politique de diffusion, budget (le critère n'est pas l'absence de déficit, mais l'utilisation des fonds dont dispose la revue ; les revues sont souvent en déficit, leur but n'est pas de faire du profit).

44 demandes : 27 très favorable, 15 favorable, 3 réservé. Ce bilan correspond à celui de 2011.

Il est à noter : la qualité de l'édition augmente quand les revues ont du personnel ITA spécialisé qui s'en occupe, ce qui n'est donc pas un luxe. Il en est de même pour la mise en ligne : l'édition en ligne demande des compétences distinctes du papier, et ne peut plus se faire en « amateur ». Mais la pression du tout numérique est telle, que les revues se lancent dans une course à l'internet, avec des résultats mitigés pour le lecteur (formats non normalisés, manque d'uniformisation etc.). La politique de diffusion gratuite ou payante diffère d'une revue à l'autre, sans qu'on puisse savoir pourquoi. Il en est de même pour la période « d'embargo » (période entre la parution papier et la mise en ligne). Les tarifs pratiqués pour l'achat des articles (certains à 5 euros) varient aussi. En l'absence d'une politique publique d'édition numérique (cf. le récent appel des collègues de l'INRA pour un pôle public de l'édition scientifique numérique), chacun fait ce qu'il veut.

## Médailles

1. Argent : la section propose la personne de son choix, mais l'INSHS décide. Les propositions de la section 35 n'ont pas abouti autant de fois que celles des sections 32 ou 31. Aujourd'hui, au CNRS, après des luttes syndicales, la médaille d'argent a été déconnectée de l'attribution automatique de la PES.

La section propose François Recanati, présenté par l'Institut d'histoire et de philosophie des sciences et des techniques (UMR 8590) et l'Institut Jean-Nicod (UMR 8129). Spécialiste des sciences du langage, de la cognition et de la pragmatique.

2. Médaille de bronze : une médaille attribuée par section récompense un jeune collègue au début de sa carrière. Cette année, à l'instar de ce qui se fait à l'INSU, la section a fait appel aux DU pour les propositions, mais sans leur donner des directives précises. Après avoir examiné les propositions parvenues par eux et par des membres de la section, nous avons décidé d'adopter cette méthode à l'avenir, puisqu'elle implique les DU (et les conseils des labos) au travail de la section et les oblige à élaborer des argumentaires pour appuyer les propositions, au lieu de nous limiter aux CV des candidats. Le choix a été serré et s'est effectué au 3<sup>e</sup> tour. Les deux candidates restantes étaient très différentes : l'une (Frédérique Woerther) philologue antiquisante, spécialiste de la rhétorique grecque et arabe, l'autre (Laetitia Zecchini) spécialiste des études indiennes, du modernisme et de la période post-coloniale.

La section propose Frédérique Woerther, présentée par le Centre Jean-Pépin (UPR 76).

## Rapport de conjoncture

Quel état de la recherche française dans nos domaines pendant les 4 ans passés. L'INSHS avait dit qu'il serait utilisé pour les futurs fléchages et coloriages des postes, mais il ne faut pas entrer dans ce jeu, puisque c'est nous qui avons toujours été très réservés envers les postes fléchés/coloriés par la direction. Notre utilité concerne les thématiques de recherche et les unités : quelles forces ou faiblesses ? Quels domaines en expansion ? Existe-t-il des thématiques qui manquent et gagneraient à être développées ? Comment renforcer les travaux des laboratoires de notre section ?

Si certains pensent que ce rapport doit examiner le rapport des SHS avec les « priorités » d'Horizon 2020, nous considérons qu'il serait risqué d'entrer dans ces considérations : le rapport servira à établir *nos propres* priorités, les raisons pour lesquelles elles sont importantes, ce qu'elles apportent à la recherche en général. Nous n'avons pas à rentrer dans le cadre préétabli d'Horizon 2020.

Nous allons plus particulièrement nous intéresser à l'histoire des idées et à leur place au sein des « sciences philosophiques » : à partir de l'intitulé de notre section, « sciences philosophiques, philologiques, sciences de l'art », nous établirons les axes du rapport visant surtout à expliquer ce lien original entre philosophie et philologie diachroniquement parlant, sans se limiter à la philologie gréco-latine, et à l'articulation entre les trois domaines qui rend la section attractive pour beaucoup de jeunes. Notre but ne sera pas de présenter ce qui se fait de « rare », mais de souligner les recherches originales.

Un axe sera spécialement dédié à l'information scientifique : dans de nombreux laboratoires de notre section, il existe des instruments de travail qui rendent un service incomparable à la communauté. Ils sont pour la plupart des réalisations des ITA qui possèdent un savoir et un savoir-faire à promouvoir et à valoriser, puisque c'est une particularité qui distingue les laboratoires CNRS des équipes de recherche universitaires.

Le rapport comportera aussi une partie spécifiquement consacrée à l'international.

Le détail des axes et les modalités de rédaction seront définis ultérieurement. Nous débattons de ce rapport à la session de printemps, mais nous nous réunirons déjà avant pour poursuivre nos échanges le 27 février, puisque la CPCN a obtenu pour toutes les sections le financement par le CNRS d'une demi-journée spécifiquement dédiée au rapport.

# *Compte-rendu syndical SNTRS-CGT du Conseil Scientifique de l'INEE (Institut Ecologie Environnement) du 17 décembre 2013.*

(Fait à partir de mes notes et selon mon appréciation personnelle.)

**La veille, une 1ère réunion du groupe de travail sur l'emploi IT à l'INEE a eu lieu**, dont je suis membre avec les autres élus C, 1 élue A1 et 1 élue B1. Il élabore une enquête à destination des DU, des personnels IT et de la Direction de l'INEE ayant pour but de faire un état des lieux de l'emploi IT dans les unités dépendant de l'INEE et des besoins. L'avant-projet sera présenté au CSI-INEE de février.

Le CSI s'est réuni de façon exceptionnelle en une ½ journée, dû aux obsèques de Robert Barbault qui était invité « permanent » du CSI. Après une minute de silence à son intention, tous les points de l'ordre du jour ont été maintenus (sauf celui sur l'imagerie 3D), les débats ont donc été restreints.

**1. Remplacement d'un élu** (Jean-Pierre Féral du collège A1). Seuls les membres élus du CSI ont voté en faveur (6 pour et 3 abstentions) du seul candidat, Philippe Jarne (DR et DU, CEFE-Montpellier), soutenu par le SNCS-FSU. Il a été regretté l'absence d'une lettre de motivation personnelle et supposé qu'il faisait sienne la profession de foi du SNCS.

**2. Présentation de deux nouveaux membres nommés** : Jean-Nicolas Haas (Professeur, Université d'Innsbruck, paléo-botaniste) et Michel Raymond (DR, CNRS-ISEM Montpellier, biologiste de l'évolution humaine).

**3. Présentation par Renaud Fabre, directeur de la DIST** (Direction de l'information scientifique et technique) du schéma d'orientation stratégique et du plan d'action de la DIST. Son exposé est impossible à résumer. Il devait être le même que celui présenté au collège de Direction du CNRS donc difficile... Il a parlé de défis (accès et cohérence), de réflexion partagée (anticiper les changements, diversité des pratiques, besoins spécifiques, outils communs, régulation juridique, protection des données personnelles, partage des bases de données, sécurité, formation) et de 4 plans d'actions prioritaires (se documenter, publier, analyser l'information, accompagner l'IST. Il a cité la réorientation des collègues de l'INIST, parlé de négociations avec Elsevier où la France aurait obtenu un tarif et des conditions plus intéressantes que les autres pays et d'une veille stratégique en IST en allant voir aux USA ce qui se fait. La discussion a abordé de façon succincte les problèmes d'accès aux réseaux biblio pluridisciplinaires, la politique d'édition et de publication, l'« open access », les coûts de publication croissants...

**4. Présentation de la Prospective Arctique** par Yvon Le Maho (membre du CS du CNRS et de celui de l'IPEV) en présence d'Yves Frenot (Directeur de l'IPEV) avec la participation de David Gremillet (CEFE). Le "chantier Arctique" a été confié au CNRS (INSU, INEE, INSHS) par le ministère en 2008 pour orienter les recherches sur « les causes des changements climatiques et leurs répercussions sur l'environnement et la santé humaine » et « faire face au changement climatique, en obtenant des pistes d'actions concrètes sur le plan environnemental et économique et d'en faire bénéficier la population. » En 2013, il y a eu un forum de prospective, un colloque au Collège de France en juin 2013 et un livre blanc. En 2014, il y aura la préparation puis le lancement d'un appel à propositions. L'IPEV semble se sentir évincé par l'INSU (article dans le Journal du CNRS). Le « polaire » ne doit pas se limiter au Canada (INSU), il existe des projets et stations en Sibérie et en Antarctique (INEE). La mise en compétition au sein du CNRS entre instituts remet en cause la pluridisciplinarité au CNRS. Avant le comité de pilotage du 8 janvier, une réunion CNRS avec les instituts INSU-INEE-INSHS doit avoir lieu pour les « unir ».

**5. Bilan de la session d'automne (évaluations, promotions et recrutements chercheurs) :**

- Section 29 : 20/22 avis favorables pour le suivi d'activité des CR et 9/12 classés pour le passage de DR2 à DR1. En 2014 : 6 postes CR2, 3 postes CR1 et 7 postes DR 2 dont 1 colorié « écologie de la santé ».
- Section 30 : 28/30 avis favorables pour le suivi d'activité des CR et 6/10 classés pour le passage de DR2 à DR1. Motion sur la participation des élus C aux comités de visite AERES : si l'AERES ne prend pas en charge les frais, le CNRS devrait les prendre. En 2014 : 5 CR2 dont 1 coloriage sur « environnement polaire », 2 CR1 et 5 DR2.

- Section 31 : 25 évaluations favorables et 4 avis réservés pour le suivi d'activité des CR et 5/13 classés pour le passage de DR2 à DR1. Motion contre la décision du Ministère de CDIser un MC à Tautavel. En 2014 : 5 postes CR2, 2 postes CR1, 5 postes DR2.
- Section 39 : 1 poste INEE de plus qu'en 2013.
- CID 52 : confirme les affectations des chercheurs recrutés, volontaire pour co-évaluer les chercheurs qui le souhaitent. En 2014 : 3 CR2 dont 2 coloriés (désaccord de la section), 1 CR1 et 1 DR2 fléché.
- CIS 45 : 4 CR2 dont 1 seul fléché car INS2I, 1 CR1 et 3 DR2 dont 1 colorié pour la 1ère année car pilotage scientifique.

Les possibilités de recrutements 2014 seront du même niveau que 2013 et parfois en augmentation. Il y aura moins de coloriage qui avait suscité la désapprobation des sections et du CSI.

**6. Politique scientifique de l'INEE présentée par S. Thiébault, Directrice.** Elle a expliqué avoir maintenu les recrutements chercheurs, non pas au détriment des recrutements IT, mais en diminuant le nombre de doctorants et de post-doctorants et en renouvelant les CDD 3 mois seulement pour finir l'année. **(Un artifice pour ne pas empiéter sur la masse salariale de 2014, les CDD soumis à encore plus de précarité ! En arriverons nous au CNRS aussi, à des CDD de 1 mois ou moins ?)** Pour les IT, la BAP J sera privilégiée selon le principe de « Qui héberge, gère ». Les départs à la retraite de plus en plus tardifs touchent aussi maintenant les IT, pas seulement les chercheurs, avec des conséquences sur les recrutements. Concernant le budget, alors que la mise en réserve pour l'Etat est de 7%, elle était de 4.86% pour le CNRS et va baisser à 3.5%. **(Une façon de masquer la baisse du budget.)** L'INEE va augmenter le soutien de base aux labos, mais les nouveaux entrants recevront 7 K€ au lieu de 10K€...

J'ai rappelé la réalité de la baisse du budget pour la recherche (dénoncée aussi par l'Académie des sciences) et des suppressions de postes dont 500 titulaires. Combien de contrats de doctorants et post-doctorants ont été supprimés ? Que sont devenus les 100 postes IT mis de côté pour CDIser les CDD multi-employeurs car seulement 5-6 l'ont été ? Il a été question de puiser dans les listes complémentaires des concours externes 2013 pour pourvoir des postes : alors combien et où en ce qui concerne l'INEE ?

S. Thiébault a confirmé mes chiffres mais n'a pas répondu aux questions, elle a passé la parole au Directeur administratif qui a annoncé 3 concours externes IT pour un recrutement le 1er juin 2014 et le reste sera décidé plus tard. Cela fait 6 mois de salaire en plus par rapport aux recrutements au 1er décembre et donc a plus d'impact sur la masse salariale...

**7. Parmi les points divers :** Jean-Denis Vigne, président du CSI-INEE a eu une entrevue avec D. Dardel concernant le Haut Conseil qui va remplacer l'AERES. Il semblait d'accord avec les revendications de la communauté (participation des IT aux comités d'évaluation, respect des prérogatives des instances d'évaluation des organismes, du Comité national... et suppression de la notation) mais il ne pense pas que ce sera pris en considération, comme pour les assises.

A Montpellier, le 20 décembre 2013.

P. Sourrouille, élue SNTRS-CGT au CSI-INEE.

## *Assemblée générale de la section 39*

Une quarantaine de personnes sont présentes.  
Les débats s'engagent autour de différents points.

### **L'accueil en délégation CNRS des enseignants-chercheurs**

Le courrier de lancement de la campagne est parti vers les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. La soumission sera entièrement électronique permettant une accélération des retours et de leur traitement. Chaque établissement fixe son calendrier.

Nous avons l'assurance que les sections disposeront cette année d'un délai raisonnable pour l'examen des dossiers, ce qui permettra à la section de le mener de façon détaillée et sur le fond. Pour rappel, au printemps 2013, compte-tenu des quelques jours de délai, la section s'était contenté de statuer sur la forme du dossier.

Les instituts demandent un classement en 3 groupes : A – T bon dossier, prioritaire ; B – Bon dossier non prioritaire ; C – dossier non mûr

Le volume des accueils en délégation sera semblable à celui de 2013.

Le questionnement autour de l'accès aux délégations par les enseignants-chercheurs des laboratoires rattachés à l'INEE mais travaillant sur des thématiques relevant de l'INSHS est toujours d'actualité. Cette situation d'enseignants-chercheurs est liée à l'histoire des regroupements d'équipes dans les UMR. Il s'agit donc ici pour le CNRS, et en particulier l'INEE, d'assumer la politique des regroupements d'unités. La section a demandé à plusieurs reprises (intervention directe auprès de l'Institut, échanges en session, motion...) à l'INEE de ne pas disqualifier ces dossiers, lui demandant ainsi d'assumer l'histoire institutionnelle des unités qui lui sont rattachées. L'INEE a annoncé qu'elle regarderait avec tout autant d'attention ces demandes de délégation qui seront donc examinées par la section 39 au même titre que les autres demandes.

### **Le rapport de conjoncture pour le 1er septembre 2014**

La préparation du rapport de conjoncture est anticipée. Il n'y aura plus de version imprimée (uniquement une version PDF). Le rendu du rapport sera fait pour le 1er septembre 2014.

Le rapport de conjoncture est souvent peu utilisé par la direction des instituts. Cette année, la direction de l'INSHS nous a annoncé qu'il servirait de base pour les coloriages à venir. Au concours chercheurs 2014, il n'y aura que peu ou pas de coloriages [note : pour la 39, l'arrêté d'ouverture des concours confirme cette annonce de la direction : <http://gestionoffres.dsi.cnrs.fr/fo/offres/default-fr.php>]. Et si une politique de coloriage se remet en place ultérieurement, elle se fera sur la base du rapport de conjoncture.

Un appel à la communauté est lancé lors de cette AG de section pour échanger entre la section et la communauté autour de grandes questions : les orientations thématiques, la place des aires géographiques, le coloriage et fléchage dans les concours, le périmètre des unités : certaines unités ont des périmètres qui grossissent (tendance continue où des EA rejoignent des UMR).

Les moyens d'échanges sont à inventer. Est abordé la question d'un site (le site web de la section 39 - <http://conrs39.free.fr/2016/>) pour publier des contributions individuelles et collectives. Une trame pour les contributions pourrait être fixée.

Une partie des membres de la communauté présente constate et regrette l'absence de continuité entre 2 rapports de conjoncture. Il serait utile d'inclure un bilan du rapport précédent.

D'autres membres soulignent l'importance de trouver dans ce rapport des entrées transversales plutôt que des entrées thématiques. Les mandatures précédentes ont beaucoup travaillé à dépasser les aires culturelles pour affirmer des axes transversaux recoupant les aires culturelles (ou aires géographiques selon les points de vue). Il serait problématique que cela revienne.

La section 39 voit effectivement un retour de ces questions par l'évaluation des UMI, USR UMIFRE. Le fait que la section 39 couvre de nombreuses régions du monde fait qu'elle est plutôt plus sollicitée pour l'évaluation et le suivi des USR que d'autres sections.

La place de la pluridisciplinarité doit être fondamentale dans le rapport de conjoncture.

W. Berthomière, DAS INSHS en charge de la 39, indique que le rapport de conjoncture est l'unique document légitime pour travailler sur les GDRI, les PICS, les échanges de chercheurs pendant tout la période couverte par le rapport. Une lecture suivie entre les rapports est nécessaire pour connaître la démographie des unités, les conséquences du non recrutement dans certaines unités ou sur certaines thématiques.

### **L'évaluation des unités**

La mission de préparation du décret est toujours au travail. Le décret sera publié au 1<sup>er</sup> trimestre 2014. L'AERES, et ses missions, notamment pour les prochains comités de visite des unités, sont maintenues en attendant la parution du décret.

### **Politique de sites / Politique de recherche du CNRS**

Le CNRS passe à une forme d'engagement global vis-à-vis d'un site. La régionalisation de la politique de recherche est enclenchée. Le souhait de contractualiser la recherche avec les sites va produire des effets que nous maîtrisons peu.

La crainte d'un alignement scientifique sur les découpages par site géographique est bien présente.

Actuellement, sur Paris, les délégations régionales CNRS se calquent sur les PRES, imposant des adaptations très délicates aux unités, dont le périmètre ne correspond pas nécessairement à ces découpages.

William Berthomière, DAS de l'INSHS pour la section 39, présent à l'AG, prend la parole pour préciser que les 2 instituts (INSHS et INEE) développent leur réflexion commune. Il a cité des exemples tels que la coordination des moyens sur l'UMR Liens, unité avec 3 instituts, ou sur l'évaluation commune de projets tel que l'institut Paul Emile Victor.

### **ANR et Horizon 2020**

La nouvelle programmation de l'ANR avec ses grands défis sociétaux fait peser une menace indéniable, ce type de définition de grandes thématiques prioritaire constitue une grave erreur de perspective : il est à craindre un lourd préjudice porté à la recherche fondamentale, notamment en-dehors de ces axes contraints, en particulier pour les SHS.

La programmation de l'ANR est un calque sémantique de l'Horizon 2020 à quelques exceptions près (la ville par exemple). Et ce alors que dans le même temps, l'ANR précise qu'elle ne financera pas les thématiques émergeant à l'Horizon 2020.

Les thématiques sont restreintes avec de gros moyens. Cette concentration des moyens sur quelques projets se fait au détriment des laboratoires.

Parallèlement, la communauté indique la disparition des autres guichets : programmes interdisciplinaires CNRS à l'exception des PEPS ; PUCA en baisse...

Il pourrait être intéressant dans le cadre de la réflexion sur le rapport de conjoncture de faire un recensement des pré-projets ANR et de recenser les autres guichets qui émergent.

De même une cartographie des équipes européennes qui obtiennent l'argent dans les contrats européens serait utile pour mesurer les effets de concentration...

### **L'emploi et les concours**

La question des examens professionnels réservés est abordée. Une analyse a été faite et nous notons plusieurs concours annulés faute de candidats éligibles au regard de la Loi Sauvadet. Dans plusieurs cas, le CNRS a ouvert un concours réservé sur un poste sans certitude qu'un contractuel éligible ne soit sur le poste. C'est contraire à l'esprit de la loi qui a pour objectif la titularisation des contractuels de longue durée sur le poste occupé.

### **Concours**

La campagne chercheurs correspond à environ 300 recrutements. En revanche pour 2014, comme pour 2013, la campagne IT sera très contrainte.

La section rappelle que double tutelle INSHS/INEE de la 39 doit avoir un sens, en particulier sur l'apport de postes au concours par l'INEE, et ce alors que pour le concours 2013, les profils de jeunes chercheurs étaient largement sur des thématiques de l'INEE. Pour le concours 2014, INEE a annoncé un poste de CR2 pour la section 39 [cela s'est vérifié quelques jours après à l'ouverture des concours].

La section a rappelé l'excellent niveau du concours 2013 constaté (dossiers, auditions), ce qui rend les choix difficiles lorsque le nombre de postes est si faible.

Concours DR2 : en 2013, parmi les candidats en poste au CNRS, pour 6 hommes CR1 qui se sont présentés il n'y a eu aucune femme CR1 candidate. Or en reprenant la liste de l'ensemble des CR1 susceptibles de concourir (en fonction de la date d'entrée au CNRS), aucun déséquilibre homme-femme n'a été constaté. La mission de la place des femmes au CNRS a été contactée sur le sujet. La section espère qu'il s'agit d'un problème ponctuel, et que le paysage pour les autres années sera différent, mais souhaite attirer l'attention de la communauté 39 sur ce point.

### **PES et médailles**

Le refus d'examen de la PES par la section 39 est maintenu.

Pour les médailles (bronze et argent), la CNRS a confirmé qu'il n'y avait plus de lien mécanique entre l'attribution d'une médaille et la PES.

La question de proposer des collègues pour les médailles est donc ouverte. Mais, notamment pour la médaille de bronze, la question des critères, et des méthodes de détection du vivier reste entière.

Après contact des différentes sections dans tous les instituts du CNRS, une grande variété des pratiques est notée : médaille uniquement parmi les chercheurs pour certains, parmi tous les collègues des UMR (EC et chercheurs) pour d'autres. La médaille est pour certaines sections un outil de valorisation d'une carrière.

L'idée d'une médaille collective d'une équipe pour un travail collectif a déjà été avancée par la mandature précédente et est discutée à nouveau. Cela permet de réaffirmer l'apport collectif d'une recherche, de mettre en avant des recherches plus invisibles, moins normatives. Il est proposé de porter cette proposition à la CPCN avant d'émettre une motion de section, invitant ainsi d'autres sections à faire de même pour appuyer cette démarche.

### **Site WEB de la section 39**

Le site web est relancé et à nouveau actif (<http://conrs39.free.fr/2016/>). On y mettra les recommandations pour le concours chercheurs (importance de la spécification des activités et travaux ; ne pas céder à la bibliométrie et indiquer plutôt les apports des résultats de recherche...) <http://conrs39.free.fr/2016/4evalconcours.html> .

Le site pourrait aussi être l'espace de contributions pour le rapport de conjoncture.

## **Le travail d'expertise des UMS par la section**

L'UMS RIATE, à la demande de sa direction à l'INSHS, a été expertisée par la section 39.

L'une des recommandations de ce rapport de la section était que RIATE communique en direction de l'ensemble des unités de la section 39 sur ses missions et compétences.

C. Zanin, directrice-adjointe du RIATE est donc venue, à l'invitation de la section, faire une présentation rapide à l'occasion de l'AG. Elle a présenté la thématique du RIATE (Aménagement du territoire européen et des voisinages Sud et Est) et les 4 missions de l'UMS : point de contact ESPON ; interface entre scientifique et politique ; soutien de la recherche en réseau (mise en lien des différentes équipes de recherche) ; production d'outils intégrés et innovants. Ainsi le RIATE se donne pour objectifs de soutenir la recherche française en aménagement du territoire et de mettre en avant le savoir et les compétences en géomatique (production BdD, cartographique, d'outils intégrés). L'UMS souhaite mettre en place des liens avec les laboratoires et les collectivités locales, et développer le montage de projets en commun.

Questions/réponse :

- comment se fait l'interface entre le scientifique et le politique ? Réponse : Capacité d'expertise pour passer d'un langage scientifique à un langage politique : par exemple, production d'un atlas à mettre entre les mains de tous les ministres européens en charge de l'aménagement du territoire ;
- quel est le lien entre le GIS CIST et l'UMS Riate : l'UMS est membre du GIS.

## **Echanges**

### **Quelle est la position sur le recrutement des CR2 juste après la thèse ?**

Sur le concours, plusieurs types de profils se dégagent : certains sortent de la thèse ; d'autres ont une expérience de plusieurs années. Il n'y a aucune position a priori.

### **Quelle est la position sur le choix du laboratoire par le candidat ?**

La section travaille plutôt sur le meilleur endroit pour le candidat, celui où le projet de recherche du candidat a les meilleures chances de se développer. Le jury d'admission (à l'échelle de l'institut) indique plutôt la nécessité d'avoir un temps de recherche à l'extérieur du laboratoire d'origine (lors d'un post-doc par exemple).

L'affectation dans un laboratoire est une prérogative de l'institut. Mais la section est attentive à ce qu'il n'y ait pas d'affectation contre l'avis du candidat, constatant que c'est en général contre-productif.

### **Les laboratoires de niche**

La corrélation y est plus forte entre l'origine des candidats et la provenance des candidats. D'où l'intérêt pour la section d'avoir une approche pragmatique selon les thématiques.

Le comité de liaison intersyndical de la section 39 s'est réuni après l'assemblée générale.

*Compte-rendu préparé par Christine Lamberts, Anne-Cécile Hoyez et Denis Eckert, pour le bureau de la section 39 et le comité de liaison intersyndical.*  
25/11/2013

*Compte rendu informel de la session d'automne 2013  
de la Section 37  
du Comité National de la Recherche Scientifique  
12 - 14 novembre 2013*

**Présents :**

- les membres de la Section 37  
(<http://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section37.htm>)
  - o V. MIGNON, qui participe en 2013/2014 au jury du concours de l'agrégation du supérieur, est excusée pour toute la durée de la session ;
  - o A. JEUNEMAITRE, démissionnaire, n'est pas encore remplacé.
  - o P. QUIRION promu DR2 par la CID 53 n'est plus membre de la section
- D. DUFRAT-CHABRIERE, assistante du Comité National
- P. BOURDELAIS, Directeur Scientifique de l'InSHS (intervention le 14/11/13)
- S. BOSI, DAS de la Section 37 (intervention le 14/11/13)

**Sommaire :**

1. Approbation du compte-rendu de la session de printemps 2013
2. Vie de la Section 37
3. Promotions
4. Evaluations vague et mi-vague
5. Soutien de l'InSHS aux revues
6. Actualisation de la liste des revues de la Section 37
7. Reconstitution de carrières (article 26)
8. Confirmation d'affectation des lauréats du concours 2013
9. Intervention de P. BOURDELAIS
10. Titularisation – fin de stage
11. Vie des unités
12. Ecoles thématiques
13. Médailles
14. Liste des revues de l'AERES
15. Rapport de conjoncture
16. Conseils pour les candidats aux concours

**1. Approbation du compte-rendu de la session de printemps 2013**

Le compte-rendu de la session de printemps 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2. Vie de la Section 37**

N. JACQUEMENT a été nommé (collège B2) en remplacement d'A. GUERDJIKOVA.  
N. QUEROU a été élu (collège B1) en remplacement de P. QUIRION.

**3. Promotions**

La session d'Automne est en partie consacrée à l'étude des demandes de promotion individuelle. La Section 37 rappelle aux chercheurs qu'elle ne fait qu'émettre un avis sur la promotion et procède éventuellement à un classement entre les chercheurs. L'avis favorable ainsi qu'un classement ne préjugent donc pas du résultat final de la demande.

### **Promotion CR2 vers CR1**

La Section 37 a émis un avis favorable à 2 demandes de promotion pour un passage au grade de CR1 qu'elle a évaluées :

- N. HOUY (UMR5824)
- M. NUNEZ RODRIGUEZ (UMR8184)

### **Promotion DR2 vers DR1**

Le Président rappelle l'usage qui consiste à garder mémoire des résultats des précédents concours pour respecter la cohérence temporelle des travaux du Comité National et permettre aux chercheurs de construire une véritable trajectoire dans leur carrière. Toutefois, il invite les membres du Comité à présenter les dossiers indépendamment de l'historique des décisions de la précédente mandature.

Chaque dossier a fait l'objet de deux rapports et donne lieu à une présentation par chacun des rapporteurs, puis discussion par l'ensemble de la section.

La Section 37 note qu'une activité d'encadrement doctoral en France et/ou une activité d'encadrement de recherches apparaît comme une exigence pour l'avancement au grade de DR1. Elle s'accorde sur la nécessité d'évaluer les dossiers « en regardant l'avenir » et le fait de trouver une équité dans l'inter-classement entre dossiers d'économie et dossiers de gestion qui correspondent souvent à des profils différents notamment en termes de produits de la recherche.

Les dossiers de plusieurs chercheurs soulèvent la question du cumul d'activités. Ainsi certains apparaissent comme professeurs titulaires d'une université étrangère et ne mentionnent qu'à titre très secondaire (voire pas du tout) leur affiliation au CNRS sur le site des dites universités, comme sur leurs publications. La Section 37 souhaite que la Direction de l'InSHS prenne une position explicite sur ce type de situation.

La Section 37 a évalué les dossiers de 16 DR2 ayant postulé au grade de DR1. Pour la plupart, elle a émis un avis favorable. Elle a classé :

1. P-P. COMBES (UMR 7316)
2. C. MIDLER (UMR7176)
3. O. GOSSNER (UMR8545)
4. C. DIEBOLT (UMR7522)
5. P. ASKENAZY (UMR8545)
6. V. MERLIN (UMR 6211)

### **Promotion DR1 vers DRCE1**

La Section 37 a évalué les dossiers de 5 DR1 ayant postulé au grade de DRCE1. Elle a classé :

1. P. MOYES (UMR5113)

### **Promotion DRCE1 vers DRCE2**

La Section 37 a évalué les dossiers de 2 DRCE1 ayant postulé au grade de DRCE2. Elle a classé :

1. P. MONGIN (UMR2959)
2. B. JULLIEN (UMR5604)

### **Intégration dans le corps des chercheurs**

La Section 37 a évalué le dossier d'un PU ayant postulé pour intégrer le corps des DR du CNRS. Elle lui a donné un avis défavorable.

### **4. Evaluations vague et mi-vague**

Dans le cas où les chercheurs ne déposent pas à temps dans l'interface E-évaluation leur dossier d'évaluation pour la session d'Automne, leur évaluation se voit reportée généralement à la session de Printemps (avis différé) et alourdit considérablement le travail de la session.

Même dans le cas où un chercheur est dans le même temps candidat à une promotion, il a le devoir de rendre un dossier d'évaluation à mi-vague ou à vague, ce dossier pouvant tout à fait être très proche du dossier de demande de promotion.

La Section 37 a émis :

- 17 « avis favorables » :
  - o Un avis est assorti de conseils et d'encouragements à un chercheur actuellement placé en « suivi post-évaluation ».
  - o Un avis est assorti d'une demande de clarification de sa situation administrative à l'égard d'une chercheuse qui a passé les trois dernières années à l'étranger en position de visiting.

- 4 « avis différés » à l'encontre de chercheurs n'ayant pas rendu de rapport d'activité (à noter que deux de ces chercheurs sont titulaires de chaire CNRS et ne semblent pas avoir été informés par le CNRS dans les temps impartis) ;

Les chercheurs seront informés individuellement de leur évaluation et les rapports déposés sur l'application en ligne e-évaluation.

## 5. Soutien de l'InSHS aux revues

La Section 37 a évalué les dossiers de demande de soutien de 19 revues. Elle a émis les avis suivants :

- Avis très favorable
  - o Cahiers d'Economie Politique
  - o Finance Contrôle Stratégie
  - o Recherche et Applications en Marketing
  - o Revue d'Economie Industrielle
  - o Revue d'Economie Régionale et Urbaine
  - o Revue Economique
  - o Revue de Philosophie Economique
  - o Revue de la Régulation
- Avis favorable
  - o Economie Rurale
  - o Journal of Innovation Economics et Management
  - o Oeconomia

La Section 37 a souhaité donner la priorité aux revues classées dans la liste du CNRS, y compris dans la catégorie « nouvelles revues prometteuses ».

## 6. Actualisation de la liste des revues de la Section 37

La Section 37 a évalué les dossiers de demande d'évaluation *ad hoc* de 20 revues. Elle a émis les avis suivants :

- Business and Society (Demande de reclassement de 4 à 2) : maintien en rang 4
- Cliometrica (Demande d'inclusion après avoir été classée « nouvelles revues prometteuses ») : classement en rang 3 dans la catégorie « HPE »
- Décisions Marketing (Demande de reclassement de 4 à 3) : maintien en rang 4 avec encouragement à resoumettre l'année suivante pour valider sur 2 ans la modification de la maquette
- EJEPP (Demande d'inclusion) : classement en rang 4 dans la catégorie « HPE »
- EJHET (Demande de reclassement de 2 à 1) : maintien en rang 2
- Innovations (Demande d'inclusion) : maintien hors classement pour la version française
- JEIC (Demande d'inclusion) : classement en rang 4 dans la catégorie « ThEco »
- Journal of Historical Research in Marketing (Demande d'inclusion) : classement en rang 4 dans la catégorie « HPE »
- MAFE (Demande d'inclusion) : maintien hors classement
- Negotiations (Demande d'inclusion) : maintien hors classement
- Oeconomia (Demande d'inclusion) : classement en rang 4 avec encouragement à soumettre une demande de reclassement dans les prochaines années
- Research Policy (Demande de reclassement de 2 à 1) : classement en rang 1 dans la catégorie « Innovation »
- Review of Keynesian Economics (Demande d'inclusion) : classement dans la catégorie « nouvelles revues prometteuses »
- Revue de GRH (Demande de reclassement de 3 à 2) : maintien en rang 3 avec des encouragements
- Revue de la Régulation (Demande de reclassement de 4 à 3) : maintien en rang 4 avec des encouragements
- RFG (Demande de reclassement de 4 à 3) : maintien en rang 4 avec des encouragements

- Revue Lamy de la Concurrence (Demande d'inclusion) : maintien hors classement
- RIMHE (Demande d'inclusion) : maintien hors classement
- RIPCO (Demande d'inclusion) : maintien hors classement
- Travail et emploi (Demande de reclassement de 4 à 3) : maintien en rang 4

Une catégorie « Institutions » et une liste de revues la constituant seront proposées et étudiées lors de la session de printemps 2014 pour une insertion à la liste des revues de la Section 37 du CoNRS.

Un sixième des revues de chaque catégorie sera tiré au sort et fera l'objet d'une évaluation lors de la session de printemps 2014. Un responsable sera nommé par catégorie.

### 7. Reconstitution de carrières (article 26)

La Section 37 a émis un avis favorable aux demandes de reconstitution de carrière de :

- N. NIKIFORAKIS (UMR5824)

### 8. Confirmation d'affectation des lauréats du concours 2013

La Section 37 confirme l'affectation dans leur laboratoire d'origine de 4 lauréats DR recrutés en interne :

- C. BESSY (UMR8533)
- G. GIRAUD (UMR8174)
- T. SEEGMULLER (UMR7316)
- K. VAN DER STRAETEN (UMR5604)

La Section 37 a également donné un avis favorable à l'affectation des lauréats CR et leur a désigné les directeurs(trices) de recherche suivants :

- A. ATTAR (UMR5303) → Directeur : D. MARTIMORT
- F. HENRIET (UMR8174) → Directeur : P. QUIRION
- A.-L. DELATTE (UMR7235) → Directrice : A. PEGUIN-FEISSOLLE
- E. DANAN (UMR8184) → Directeur : P. MONGIN
- M. LACLAU (UMRUMR8545) → Directeur : Y. BRAMOULLE
- T. BREDAS (UMR8545) → Directeur : T. KAMIONKA

### 9. Intervention de P. BOURDELAIS

Postes

P. BOURDELAIS confirme la mise au concours de 6 CR2 et 4 DR2. En ce qui concerne les promotions DRCE et DR1 il nous dit n'avoir été informé que très récemment des possibilités offertes à l'InSHS et n'a pas encore effectué l'arbitrage. Il laisse entendre que la section pourrait bénéficier d'un poste de DRCE et 3 postes de DR1 ; un quatrième poste de DR1 n'est pas exclu mais peu probable. Il indique que les postes mis au concours sont désormais fixés au niveau du Ministère avant même le vote du budget 2014, ce qui implique, au cas où des restrictions budgétaires supplémentaires étaient imposées, que le concours IT risque d'en pâtir pour la seconde année de suite.

Politique de site du CNRS

P. BOURDELAIS informe que la dotation globale du CNRS devrait perdre par an 2,5% de son budget et 300 postes, avec des répercussions importantes sur tous les concours dans les prochaines années. Face à cette pénurie, et considérant qu'il n'a aucune influence sur l'environnement scientifique s'il saupoudre, le CNRS souhaite concentrer ses moyens sur ses plus-values réelles et sur une quinzaine de sites. Cette concentration des moyens, qui correspond à une politique délibérée du CNRS, concernera tous les instituts. Précisée au cours du 1er semestre de l'an prochain, l'ampleur des économies à effectuer pour retrouver des marges de manœuvre n'est pas de 5% (sous-entendu « beaucoup plus »). Elle pourrait ainsi avoir des conséquences pour les unités évaluées à la vague E et aux suivantes, comme pour les unités classées « en péril démographique » par le CNRS. Cette année, les FEI (crédits de Fonctionnement, Equipement, Investissement) ont été remis à plat afin d'éliminer les disparités liées à l'historique des sites. L'objectif affiché est de retrouver une base de répartition équitable entre les UMR de toutes les sections.

Plusieurs membres de la Section s'interrogent sur cette concentration de moyens. Quelles seront les conséquences pour les unités de taille moyenne, comme pour les chercheurs et enseignants-chercheurs dynamiques qui s'y trouvent affectés ?

P. BOURDELAIS répond que le CNRS réfléchit aux moyens de ne pas laisser en arrière les petits sites afin qu'ils profitent de l'investissement sur les grands sites. Ainsi, les collègues des petites universités ne seront pas oubliés dans l'affectation des délégations. De plus, le CNRS devrait également multiplier les GDR dans les prochaines années afin d'aider les petits centres à poursuivre leur développement.

#### Politique scientifique du CNRS

Dans le programme « Horizon 2020 » (H2020), les SHS sont peu présentes de manière directe, elles ont une place importante comme support aux autres disciplines. Il faut donc pouvoir se positionner rapidement, notamment dans la mesure où la compétition sera plus ouverte en 2014 que pour les années suivantes car de nombreuses équipes ne seront pas prêtes à soumettre des projets à cette date. P. BOURDELAIS rappelle que, dans la perspective du développement du financement de la recherche par projet, seuls les projets européens (notamment de type ERC) permettent de financer des collègues sur des tâches de gestion et d'accompagnement des programmes de recherche. Or, précisément, il apparaît que la France verse plus qu'elle ne récolte en matière de budget de recherche au niveau européen.

Les Anglais sont plus en avance : ils formalisent des consortiums avant même de connaître les défis, orientent ainsi les défis proposés par Bruxelles, et sont par conséquent meilleurs le jour où les défis sont proposés (47% du budget à eux seuls, contre 14 à 16% seulement pour les Français et les Allemands).

Considérant ces éléments, le CNRS va essayer d'accompagner les communautés pour anticiper le coup suivant, notamment en encourageant la formation de GDRI (Groupes De Recherche Internationaux) et en détachant du personnel pour préparer les chercheurs à répondre aux défis sociétaux de H2020 (e.g., organisation d'oraux blancs pour les junior grants).

J.-B. ZIMMERMANN rappelle que l'InSHS s'est engagé le 2 juillet 2013 à ce que la politique de recrutement à venir soit désormais orientée sur la base des conclusions du rapport de conjoncture. Il indique que le Comité National travaillera sur ce rapport dans cette perspective afin d'identifier des thématiques sur lesquelles prioriser les recrutements. Il précise que les aires culturelles ne comptent pas parmi les thématiques significatives dans les champs de l'économie et de la gestion. Il ajoute enfin que le fait de ne pas demander de coloriage pour le concours CR de 2014 s'inscrit clairement dans cette idée de donner la priorité au rapport de conjoncture pour orienter la politique de recrutement dans un second temps.

P. BOURDELAIS précise que le rapport de conjoncture devra être partiellement formalisé avant l'été 2014 si le Comité National espère orienter les recrutements de l'année suivante. Il ajoute que l'essentiel pour le CNRS, c'est ce que les UMR et les recrutements apportent en termes de plus-value à l'ensemble du système scientifique.

#### Politique scientifique pour la Section 37

P. BOURDELAIS précise la politique scientifique du CNRS, en ce qu'elle concerne la Section 37. La réflexion sur les valeurs ajoutées du CNRS conduit à poursuivre l'accent mis sur les aires culturelles et regrette, vraisemblablement à l'instar d'autres Sections du CoNRS, que la Section 37 en tienne peu compte. Dans le domaine spécifique de l'économie, la force de la recherche française au niveau international s'inscrit dans le mainstream (dans sa vision, « économie hyper-mathématisée », économétrie). Bien qu'un groupe de réflexion animé par P. -C. HAUTCOEUR ait été mis en place pour répondre à la critique estudiantine formulée à l'encontre d'un enseignement trop technique de l'économie<sup>1</sup>, P. BOURDELAIS considère qu'il ne faut « rien lâcher » sur le mainstream, même si celui-ci ne saurait confisquer l'ensemble des ressources. Au-delà des aires culturelles, les autres priorités thématiques restent la conversion au numérique et les grandes thématiques sociétales (e.g., genre, travail, santé).

*1 En fait P. BOURDELAIS fait ici une confusion dans la mesure où la mission confiée à P. C. HAUTCOEUR concerne le recrutement des chercheurs et enseignants-chercheurs en économie.*

#### Retour d'information avec l'InSHS

J.-B. ZIMMERMANN indique que le manque de retour d'information est un problème auquel les membres de la Section 37 sont très sensibles dans la perspective d'une prise de décision efficace. Notamment, elle regrette de

n'être informée des prises de décision finales concernant les promotions que de manière tardive et aussi d'avoir récemment appris par hasard que M.-C. VILLEVAL avait été promue DRCE au mois de juillet, ce dont la Section n'a jamais été informée. Les services centraux doivent clairement retourner de l'information au Comité National sur les arbitrages décidés in fine et à défaut, il serait nécessaire que l'Institut se charge de cette transmission. Elle regrette également que le nombre de promotions DR1 et DRCE n'ait pas été diffusé avant la session. Elle regrette enfin d'avoir eu à rendre ses arbitrages sur la répartition des postes CR et sur leur éventuel coloriage en l'espace d'un week-end, ce qui n'a pas permis de consulter cette année l'ensemble des membres de la Section. Elle souhaite en être informée le plus tôt possible à l'avenir.

P. BOURDELAIS répond que l'ensemble du CNRS perd des postes IT, siège compris, et que le défaut d'informations est notamment lié à un manque sur les fonctions support. Le DAS de chaque Section pourrait prendre en charge cette tâche de retour d'information.

#### Question des cumuls

A chaque session, la Section 37 est confrontée au problème du cumul d'activités par les chercheurs, ce qui peut s'expliquer par une rémunération relativement faible par rapport à ce qui se pratique à l'étranger ou en écoles de commerce. Si la Section évalue les chercheurs sur le plan scientifique, peut-elle ignorer l'existence de ces cumuls compte tenu de la raréfaction des moyens ? La Section aimerait que le CNRS se saisisse de ce problème sur le plan des RH et invite l'InSHS à indiquer sa doctrine sur le sujet : encourage-t-il les chercheurs à cumuler des postes (comme des visitings « permanents ») ?

P. BOURDELAIS répond que le problème des cumuls n'est pas spécifique à la Section 37 et qu'il est la conséquence directe de l'internationalisation de la vie scientifique et de différences salariales accrues entre les universités étrangères et la fonction publique française. Pour lui, il est clair que les cumuls peuvent favoriser le rayonnement de la recherche française mais qu'il n'est pas acceptable qu'un chercheur CNRS en vienne à considérer son poste au CNRS comme quelque chose d'accessoire. Il encourage la Section à ne pas promouvoir les chercheurs qui n'indiqueraient pas leur UMR et le CNRS comme leur première affiliation. P. BOURDELAIS indique qu'un groupe de travail a été mis en place au CNRS, appelé à formuler des propositions d'ici Pâques. A l'interpellation de la Section, il ajoute qu'il n'est pas prévu que ce groupe intègre ou auditionne des membres des Sections.

#### Détachement hors UMR

La Section s'inquiète de la multiplication des détachements parmi les chercheurs de la Section, notamment lorsque ces détachements s'étalent sur plusieurs dizaines d'années, sont demandés peu de temps après la titularisation des chercheurs et concernent des institutions comme les écoles de commerce.

Face à des collègues qui demandent des détachements, P. BOURDELAIS indique que la doctrine de l'InSHS est d'accepter le détachement dès lors que l'organisme d'accueil paye le salaire du chercheur, et ce, quel que soit l'organisme. Il ne sait pas si ces détachements sont limités ou non dans le temps et ne formule pas de position déontologique sur le sujet. Il ajoute que le CNRS est bien moins efficace que le CEA en matière de détachement (détachements moins nombreux au CNRS), ce qui limite son rayonnement. Il précise enfin qu'un volet de postes est provisionné pour l'accueil des chercheurs qui reviennent de détachement.

#### Délégations

RAPPEL : En 2014, la Section 37 n'a pas souhaité évaluer les demandes de délégation, notamment du fait d'une certaine ambiguïté, également relevée par les Universités, entre une politique de site et une politique nationale au niveau du CNRS, et du fait de délais trop courts.

P. BOURDELAIS indique que cette année, la campagne est anticipée de deux mois et doit s'ouvrir avant fin novembre. Le processus : les délégations sont ventilées par site et non par discipline, suite à quoi un dialogue commence entre le CNRS et les sites, afin de renforcer des axes prioritaires du site ; chaque site produit un classement des délégations, les sections produisent le leur, les deux listes sont enfin rapprochées afin de produire un arbitrage final (quand les deux classements divergent, l'arbitrage est effectué par le Président, qui décide en fonction de l'adéquation aux thématiques du site).

#### Autres

- La Section met l'accent sur la nécessaire adéquation entre le projet d'un candidat et le laboratoire qu'il demande. Dans cette perspective, il est important que les membres de la Section ne tiennent pas trop compte des lettres de soutien rédigées par des DU, car cela rendrait les candidats trop dépendants de ces DU.
- Le CNRS a abandonné les chaires : certaines ont réussi, mais la plupart n'ont rien changé au paysage scientifique.
- La Section n'auditionnera pas les candidats DR au concours 2014.
- L'InSHS est très sensible à l'équilibre entre hommes et femmes en ce qui concerne l'attribution des médailles. P. BOURDELAIS annonce ainsi que la médaille d'argent ne pourra cette année aller qu'à une femme pour tenir compte de son attribution à un homme en 2013.

## 10. Titularisation – fin de stage

La Section 37 a émis un avis favorable à la titularisation dans le grade de CR1 de :

- J. PRAT (UMR2773)

La Section 37 a émis un avis favorable à la titularisation dans le grade de CR2 de :

- N. DEBARSY (UMR7322)
- H. OLLIVIER (UMR8174)
- A. SIMONI (UMR8184)
- B. APOUEY (UMR8545)

## 11. Vie des unités

Changement de direction d'unité

La Section 37 a émis un avis favorable aux demandes de changement de direction d'unité suivantes :

- UMR5604 : J.-M. LOZACHMEUR est proposé comme Directeur en remplacement de P. BONTEMS ; V. REQUILLART est proposé comme Directeur adjoint en remplacement de K. VAN DER STRAETEN
- UMR7235 : J.-P. ALLEGRET est proposé comme Directeur adjoint en remplacement de A. CRET
- UMR8533 : P. MARGAIRAZ est proposé comme Directeur en remplacement de P. MINARD

La Section 37 rappelle qu'outre un Directeur, un laboratoire CNRS doit statutairement se doter des organes statutaires l'accompagnant dont un conseil de laboratoire.

Rattachement secondaire

La Section 37 a émis un avis favorable à la demande de rattachement à titre secondaire de l'UMR5206 à la Section 37, sachant que cette UMR est rattachée à titre principal à la Section 40 (science politique) et à titre secondaire à la Section 35 (philosophie).

Renouvellement d'USR

La Section 37 a formulé un avis favorable sur les demandes de renouvellement d'USR suivantes :

- USR3330 (Savoirs et Monde Indiens)
- USR3331 (Asie Orientale)

GDR

La Section 37 a formulé un avis favorable sur la demande de création du GDR Vieillesse proposé par l'INSHS, l'INSB et l'INSERM au 1er janvier 2014 (GA13\_ROBINE).

UMRisation

La Section 37 a formulé un avis réservé sur la restructuration de la FRE3496 en UMR.

La Section 37 a formulé un avis réservé sur la restructuration de l'EA3439 en UMR.

## 12. Ecoles thématiques

La section a évalué 5 projets d'écoles thématiques. Elle a émis les avis suivants :

- Avis très favorable
  - o « Knowledge Dynamics, Industry Evolution and Economic Development » (UMR7321)
  - o « Approches Pluridisciplinaires des Modes de Scrutin » (UMR6211)
- Avis favorable
  - o « École Thématique sur l'Évaluation des Politiques Publiques » (FR3435)
  - o « European School On New Institutional Economics » 2013 (UMR7088)

- Avis défavorable

o « Responsabilité Sociale de l'Entreprise : Quelles théories pour demain ? » (UMR5820)

### 13. Médailles

Rappelons que le CNRS décerne normalement une médaille de bronze par section et quelques médailles d'argent par institut. La médaille de bronze va le plus souvent à un CNRS, ce qui n'est pas le cas pour la médaille d'argent.

Pour mémoire, « *la Médaille de bronze du CNRS récompense le premier travail d'un chercheur, qui fait de lui un spécialiste de talent dans son domaine. Cette récompense représente un encouragement du CNRS à poursuivre des recherches bien engagées et déjà fécondes.* ». « *La Médaille d'argent du CNRS distingue un chercheur pour l'originalité, la qualité et l'importance de ses travaux, reconnus sur le plan national et international.* »

La section propose B. HILL (UMR2959) pour l'attribution de la médaille de bronze et Thomas PIKETTY (UMR8545) pour l'attribution de la médaille d'argent.

### 14. Liste des revues de l'AERES

La section refuse de voter la liste des revues proposée par l'AERES.

### 15. Rapport de conjoncture

Ce rapport de 15 pages doit être rendu le 1er septembre 2014.

Il est proposé de constituer un groupe de travail spécifique composé de T. GAJDOS, D. TORRE, N. BERLAND et J.-B. ZIMMERMANN.

### 16. Conseils pour les candidats aux concours

S. ZUBER et J. LALLEMENT acceptent de formaliser un document.

Compte-rendu rédigé par B. PARGUEL, élue B (SNCS, « plateforme syndicale »), secrétaire scientifique, et E. CARRE, élu B, membre du bureau, et validé par J.-B. ZIMMERMANN, président.

## *Section 31 : Hommes et milieux : évolution, interactions* *Compte-rendu intersyndical de la session d'automne de 2013*

SNTRS-CGT, SNCS, SNESUP  
13-15 novembre 2013

### **Présents :**

Membres élus :

Collège A1 :

Bruno MAUREILLE (Président), Martine REGERT (secrétaire scientifique), Véronique DARRAS

Collège A2 : Eric CRUBEZY, Jean-Luc PEIRY

Collège B1 : François MARCHAL, Catherine MARRO, Nicolas TEYSSANDIER

Collège B2 : Nicolas VALDEYRON, Julia WATTEZ

Collège C : Véronique HUMBERT, Véronique MATHIEU, Alexandra PINEAU.

Membres nommés :

Marie BALASSE, Emilie GAUTHIER, Jean-Pierre GIRAUD, Jean-Philippe GOIRAN, Franck LAVIGNE, Patrice MENIEL, Laurent SCHMITT

Assistante de la section 31 : Michèle DESUMEUR (SGCN)

### **Absents excusés :**

Roberto MACCHIARELLI (13 au 15 novembre), Eric CRUBEZY (13 novembre), Emilie GAUTHIER (15 novembre).

**Représentants des Instituts** : Stéphanie THIEBAULT (Directrice scientifique INEE), Marie-Françoise ANDRE (DAS INEE), Didier BINDER (Chargé de mission INEE), Patrice BOURDELAIS (Directeur scientifique INSHS), Françoise LE MORT (DAS INSHS), Marie-Claude LABASTIE (Directrice du SGCN), Odile CONTAT (Responsable des revues INSHS).

### **RAPPEL DU CALENDRIER DE L'ANNEE**

- 22 janvier 2014 : réunion du bureau à Paris et télé-réunion pour les autres membres de la section
- 10 et 11 février 2014 : jury de présélection puis réunion du bureau
- 24 au 28 mars 2014 : auditions des candidats aux concours chercheurs
- 31 mars au 2 avril 2014 : délibérations
- 3 avril 2014 : réunion du bureau (en présence d'un élu C à définir)

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SESSION D'AUTOMNE 2013**

Approuvé à l'unanimité

### **CONCOURS CHERCHEURS 2014 EN SECTION 31**

Il est à noter que pour le concours chercheurs 2014, aucun poste ne sera fléché ni colorié. La section exprime sa satisfaction vis-à-vis de ce choix mais fait part de sa préoccupation face à l'érosion par rapport aux départs à la retraite (cf. compléments ci-dessous dans discussion avec les directeurs des instituts).

Pour la section 31, 7 postes de CR et 5 postes de DR seront mis au concours avec la répartition suivante :

- 2CR1 (1 INEE, 1 INSHS)
- 5 CR2 (3 INEE, 2 INSHS)
- 5 DR2 (3 INEE, 2 INSHS)

La section décide, comme les autres années, d'auditionner les candidats sur le concours DR2.

## La section rappelle ici quelques données chiffrées sur le concours chercheurs 2013 :

Admis à poursuivre après examen des dossiers :

**Concours CR2 31/03** : 148 candidats, 112 admis à poursuivre soit 76% (24% éliminés), pression sur le concours avant 1/30, après 1/22. Sur les 122 candidats : bon équilibre entre les femmes et les hommes. Médiane de l'âge des candidats admis à poursuivre : 33 ans. Médiane du nombre des publications des candidats admis à poursuivre : 5 ACL, 3 Acoll, 1 chap livre

**Concours CR1 31/02** : 31 candidats, 20 admis à poursuivre soit 65% (35% éliminés), pression sur le concours avant 1/16, après 1/10. Parmi les 20 sur le concours 31/02, 3 seulement sur ce dernier et 17 qui sont aussi candidats sur le 31/03. Sur les 20 candidats : très bon équilibre entre les femmes et les hommes. Médiane de l'âge des candidats admis à poursuivre : 36,5 ans. Médiane du nombre des publications des candidats admis à poursuivre : 10 ACL, 5 Acoll, 5 chap livre

Admissibilité :

Pour le concours **CR2 (31/03)** :

- 5 postes – 10 admissibles – 112 candidats retenus pour l'audition – total initial de 148 candidats
- Au moins 2/3 des candidats admissibles avaient une dizaine de publications (*i.e.* ACL, ouvrages et chapitres dans supports à CL, actes de congrès à CL, parus, sous presse ou acceptés), dont au moins la moitié en premier auteur et une moyenne de 3 articles de niveau international en langue anglaise
- Au moins les 2/3 des candidats admissibles ont fait une mobilité en dehors de leur laboratoire de thèse, souvent dans un pays autre que celui où ils ont fait leur doctorat
- Tous les candidats admissibles répondaient au caractère de qualité formelle de la présentation orale attendue pour ce type de concours
- Médiane de l'âge des candidats admissibles : 30,5 ans
- Médiane du nombre des publications des candidats admissibles : 7 ACL, 1,5 Acoll, 2 chap livre

Pour le concours **CR1 (31/02)** :

- 2 postes – 3 admissibles – 20 candidats retenus pour l'audition – total initial de 31 candidats
- Tous les candidats admissibles avaient au minimum une quinzaine de publications (*i.e.* ACL, ouvrages et chapitres dans supports à CL, actes de congrès à CL, parus, sous presse ou acceptés) dont au moins un tiers était signé en 1er auteur et au moins la moitié de ces publications était de niveau international en langue anglaise
- Tous les candidats ont connu une mobilité après leur thèse non seulement en dehors de leur laboratoire de thèse mais aussi dans un autre pays
- Tous les candidats admissibles répondaient au caractère de qualité formelle de la présentation orale attendue pour ce type de concours
- Médiane de l'âge des candidats admissibles : 32,5 ans.
- Médiane du nombre des publications des candidats admissibles : 11,5 ACL, 6 Acoll, 1 chap livre

Pour les jurys d'admission des CID, les critères centraux sont la mobilité à l'international et les publications à l'international.

La section rappelle à la communauté de consulter les recommandations de la section ([http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/criteres/ce\\_sections\\_2012\\_16.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/criteres/ce_sections_2012_16.pdf)) sur le site du comité national de la recherche scientifique.

## INTERVENTION DE MARIE-CLAUDE LABASTIE – DIRECTRICE DU SECRETARIAT GENERAL DU CoNRS

Initialement chercheuse en biologie au CNRS, M.-C. Labastie vient de prendre en charge le secrétariat général du CoNRS ; elle a fait le tour du fonctionnement des sections afin d'en améliorer la logistique. La section pose différentes questions sur :

- les raisons pour lesquelles la section 31 est amenée à évaluer des dossiers hors de son périmètre, et pourquoi certains dossiers qui devraient lui revenir sont évalués par d'autres sections. *M.-C. Labastie fera remonter la question ;*

- les possibilités d'engager un dialogue constructif avec d'autres sections, autrement que par le biais de leurs instituts respectifs. *M.-C. Labastie répond qu'elle n'a pas un rôle d'arbitre mais qu'elle peut favoriser la logistique en mettant par exemple une salle à disposition des sections souhaitant interagir ;*
- les dossiers qui ne sont pas recevables (dans le contexte des équivalences) : serait-il possible de garder la mémoire des équivalences accordées pour ne pas avoir à réévaluer chaque année les mêmes dossiers ? *ce point reste à vérifier avec la DRH ;*
- la possibilité d'organiser en même temps les sessions des sections 31 et 32 afin de favoriser les échanges et d'éviter de se réunir en plus de ces sessions, ce qui pourrait économiser du temps et de l'argent. *M.-C. Labastie répond qu'il y a des contraintes liées à l'agenda des présidents de section, mais qu'elle peut tenter de caler les deux sections sur le même agenda.*

## DISCUSSION AVEC LES DIRECTIONS DE L'INEE ET DE L'INSHS

La discussion a lieu en présence de Stéphanie Thiébault, Marie-Françoise André, Didier Binder, Patrice Bourdelais et Françoise Le Mort. La section remercie les directeurs des deux instituts d'avoir accepté de faire leur intervention en même temps.

**Politique INEE – Stéphanie Thiébault** : La réunion annuelle des DU a eu lieu. L'INEE met l'accent sur la politique de site et sur l'Europe

Concernant la politique de site, l'INEE a mis en place un mécanisme de partenariat spécifique : les DIPEE (dispositifs de partenariat en écologie et environnement - voir sur le site de l'INEE : <http://www.cnrs.fr/inee/recherche/dipee.htm>)

Ces DIPEE ont comme objectif de structurer la recherche des unités INEE sur un même site et de les faire travailler toujours davantage ensemble. Il y a 13 DIPEE en France, avec des thématiques différentes en fonction des sites (Paris, Orsay-Saclay, Rennes, Brest, ToursPoitiers-La Rochelle-Chizé, Clermont-Ferrand, Lyon, Bourgogne-Franche-Comté, Grenoble-Chambéry, Marseille, Montpellier, Toulouse). Sur les sites où une seule unité INEE existe, on peut considérer que l'unité est en quelque sorte un DIPEE à elle seule.

La cellule « Europe et International » de l'INEE a été renforcée depuis octobre et compte désormais 3 membres : Edouard Michel pour l'Europe, le bassin méditerranéen, le Moyen-Orient, la Russie, le Japon et l'Amérique du Nord, Pierre-Michel Forget pour la zone intertropicale et les pays tempérés de l'hémisphère Sud, Coralie Botton demeurant le contact administratif pour l'ensemble de la cellule internationale. Il est clair aujourd'hui dans nos disciplines que l'on ne peut plus travailler en répondant seulement aux appels d'offre nationaux : il faut désormais travailler à l'échelle européenne et adopter une vision européenne de la recherche. L'ERC marche bien mais reste lourd à monter. L'INEE a donc mis en place une aide au montage des projets ERC et une aide à la préparation des rendus (financiers notamment). Edouard Michel fera des fiches d'aide pour ces deux aspects (montage et rendu).

Plusieurs questions sont posées sur les lourdeurs de gestion qu'impose un ERC : le rendu n'est pas un rendu scientifique mais un rendu de gestionnaire, ce que confirme S. Thiébault.

S'ensuivent des réflexions sur l'importance d'utiliser les GDR dans une perspective élargie, notamment européenne. Il apparaît qu'en 31, 29 et 30, les GDR regroupent une importante communauté. Les GDRE (Groupement de Recherche Européen) permettent de préparer le terrain, de voir avec qui nous avons envie de travailler et offrent ensuite un avantage dans les actions de lobbying au niveau européen. Comme ils sont portés par plusieurs pays, les GDRE permettent rapidement d'avoir une visibilité européenne sur trois ou quatre thématiques.

L'INEE encourage également les membres des laboratoires à déposer des demandes d'écoles thématiques : elles sont peu utilisées alors que c'est un outil important pour fédérer les recherches. S. Thiébault encourage donc les propositions d'école thématique, et souhaiterait y voir traiter de nouveaux outils comme le traitement numérique des images ou l'imagerie virtuelle.

S. Thiébault revient ensuite sur la distinction entre les Zones ateliers et les Observatoires Hommes-Milieus qui relèvent d'approches différentes.

Une ZA concerne un bassin versant, une montagne, une île, où l'impact de l'homme peut être très présent, mais l'impact anthropique intervient au même titre que les dynamiques naturelles.

Le périmètre d'une ZA est très vaste, il intègre des portions d'espaces naturels plus ou moins impactés par l'homme et regroupe des études sur le long terme. C'est un outil qui a une longue histoire au cours de laquelle le « concept » s'est développé, installé, affiné dans le paysage. Les Z.A. ont récemment été regroupées dans une

structure en réseau et sont examinées par le CoNRS. Les 12 et 13 décembre 2013 aura lieu un colloque sur les ZA.

Les OHM sont regroupés dans le Labex DRIIHM. L'impact humain est au cœur du dispositif et l'OHM regroupe donc des problématiques exclusivement d'interface sociétés-milieu. La portion d'espace impactée par l'homme est de plus petite taille qu'une ZA et l'OHM existe s'il y a un fait structurant et un événement rapide (construction d'un pont, plantation d'une forêt sur les marges désertiques [muraille verte du Sahel], fermeture d'une mine...). Les OHM sont de création récente (2006), en lien avec la prise de conscience croissante de l'importance de l'impact de l'homme sur le milieu (cf. l'Anthropocène).

L'INEE en chiffres : 16 PICS, 11 GDRI, 12 LIA, 8 OHM, 12 ZA.

A priori, le CNRS maintiendra son financement récurrent sur les unités de recherche (ce n'est pas encore voté).

La section exprime son inquiétude face à l'évolution des modalités des ANR et insiste sur deux points : 1) la disparition ou dilution de nos champs disciplinaires dans les différents défis (l'archéologie par exemple est à peine mentionnée), et 2) l'absence de visa des pré-propositions par le directeur d'unité.

Ce dernier point est préoccupant car certains DU ne sont pas au courant du nombre de projets soumis à la présélection, alors que ceux-ci engagent généralement des forces du laboratoire, en particulier les ressources humaines (ITA, notamment pour la gestion) mais aussi l'utilisation des équipements. La section voudrait donc connaître le rôle du CNRS dans la définition des modalités de l'ANR, et sa position par rapport aux choix faits.

Sur le premier point, S. Thiébault répond en insistant sur les autres dispositifs du CNRS : GDRE et autres appels d'offre. Pour le rôle du CNRS, il doit être assuré avec diplomatie : sa taille lui permet de peser dans toutes les discussions mais d'un autre côté il ne compte jamais que pour un lorsque plusieurs institutions négocient.

Concernant le deuxième point, elle l'ignorait et considère que c'est un vrai problème qu'elle fera remonter à l'ANR.

La section insiste sur le fait que le CNRS doit affirmer une position claire à ce sujet.

Un échange final concerne la pré-sélection pour laquelle plusieurs opinions personnelles sont avancées.

### **Politique INSHS - Patrice Bourdelais**

P. Bourdelais prend la parole en insistant sur la manière de peser au niveau européen avec les GDRE et GDRI. L'an prochain, les moyens seront affectés sur les thématiques SHS en lien avec d'autres disciplines, et en priorité sur les grands défis de sociétés : environnement, sécurité, santé. En ce qui concerne les ERC, l'INSHS prépare désormais des oraux blancs pour les *Starting Grants*. Ils vont aussi essayer de préparer des fiches sur le montage de ces projets.

Les perspectives à 4 ans ne sont pas très positives : le CNRS perd des postes (ITA et CR = 18 départs à la retraite par an non remplacés). Ça se voit beaucoup dans les unités. Il pense que les crédits européens permettraient de financer du personnel de gestion. Aujourd'hui, un contrat ANR coûte cher en personnel au CNRS, notamment en BAP J.

La section s'interroge sur le devenir des personnels de gestion embauchés dans le cadre des ERC : que deviennent-ils au bout de 5 ans ? La question reste ouverte.

Concernant les postes mis au concours pour 2014, la section exprime sa préoccupation face à l'érosion par rapport aux départs à la retraite (près de 40% de postes perdus pour les années 2010, 2011 et 2012).

P. Bourdelais reconnaît la perte, surtout énorme en section 32, mais dit qu'il est difficile de mettre plus de 10 postes de CR au concours. L'équilibrage devrait se faire au cours des prochaines années, lorsqu'il y aura moins de départs à la retraite : l'effort de recrutement devrait en effet se maintenir malgré moins de départs. Un effort régulier de recrutement peu sensible aux fluctuations liées aux départs à la retraite, évitera de gérer le même problème dans quarante ans (phénomène d'accordéon).

P. Bourdelais rappelle aussi que c'est la première fois de notre vie que nous vivons une période de décroissance économique. Elle n'a jamais duré aussi longtemps et cela ne va pas s'arranger : cela va impliquer donc une perte importante et inévitable de postes.

La section pose ensuite la question des chaires d'excellence : certaines chaires d'excellence touchent à leur fin. Qu'en est-il du retour que cela implique en termes de masse salariale (le CNRS finançait une partie de la masse salariale de ces emplois, au bout de 5 ans, ils deviennent des supports de poste MCF et le CNRS n'a donc plus de masse salariale à abonder) ?

P. Bourdelais dit qu'effectivement, cela fera un retour de masse salariale au CNRS mais que ce sera de toute façon marginal.

S. Thiébault précise qu'il s'agit d'une masse salariale fixe : les retours sont généralement redistribués.

La section pose ensuite la question des contrats doctoraux et post-doctoraux qui existaient avant au CNRS.

P. Bourdelais indique que l'INSHS a ouvert la possibilité de soutenir 4 contrats doctoraux par an pour les UMI, UMIFRE. Sa priorité serait de placer des post-doc à l'étranger mais pas dans les UMR nationales. Il précise aussi que les Labex ont injecté beaucoup d'argent et de moyens dans ce domaine, et que les ANR et ERC offrent aussi un espace pour les contrats doctoraux et post-doctoraux.

La section constate que l'érosion des allocations sous l'effet des transformations vers un système de contrats de travail fait fuir les étudiants.

P. Bourdelais répond que cette transformation est liée à la protection par rapport aux accidents de travail : s'il s'agit d'une bourse, pas de protection contrairement au contrat.

La section pose la question des moyens mis en œuvre dès 2012 par l'INEE pour environner les jeunes lauréats à leur arrivée dans leur laboratoire : S. Thiébault précise que c'est normalement en cours (pour le dernier concours) sans pour autant pouvoir assurer que cela sera possible (et si cela l'est, l'environnement sera moindre). Elle signale aussi que certains DU n'ont pas redistribué aux recherches des jeunes recrutés en 2012 (10 000 euros), la somme attribuée par l'INEE. Cette somme n'est attribuée que dans les laboratoires rattachés à l'INEE.

### **Demandes de délégation**

Les demandes de délégation des enseignants-chercheurs doivent être déposées avant le 15 janvier 2014 : le planning du concours est avancé de 2 mois (entre fin février et avril). Les universités ne sont cependant pas encore toutes informées.

F. Le Mort précise que pour l'accueil en délégation des collègues de l'archéologie préventive, la sélection a été faite dans des délais très contraints. Les résultats devaient être rendus pour fin juillet. Après la réunion de la dernière commission, il restait peu de temps avant cette date.

La décision a été prise de mettre les résultats sur le site internet mais aussi d'envoyer des messages électroniques aux candidats avec un lien sur l'adresse. Ce message disait aussi que les 75 candidats recevraient une lettre explicative, ce qui n'a pas encore été fait par manque de temps.

Il est possible que les candidats qui n'ont pas été retenus reçoivent prochainement un court courrier mais pas une lettre explicative.

### **Echanges croisés Inrap-CNRS**

Il n'y a eu aucune candidature de chercheurs CNRS vers l'Inrap. Des discussions sont prévues avec l'Inrap pour redéfinir les détachements dans les deux sens, et notamment du CNRS vers l'Inrap, qui paraît moins attractif. Il faut améliorer la pédagogie et la communication à ce niveau après avoir revu les modalités. Peut-être faut-il mieux expliquer aux chercheurs ce qui peut être fait dans le cadre de l'Inrap. Nous n'avons que 2 ans d'expérience en ce domaine.

### **Réforme en cours des licences et masters**

La section s'émeut que la réforme (en cours et non finalisée) des intitulés des licences et des masters dilue totalement nos champs disciplinaires, avec comme conséquence l'absence de visibilité. Elle souhaiterait que le CNRS intervienne auprès du Ministère. S. Thiébault répond en précisant que cela ne concerne pas seulement nos disciplines mais aussi l'écologie et d'autres disciplines émanant de l'INEE. Cette réforme correspond à une régression importante.

### **La PPRS des ITA**

Quelles sont les modalités de changement pour la PPRS des ITA ? Avant, les demandes se faisaient deux fois par an et, maintenant, une seule demande est faite pour un an. Le DU doit donc anticiper sur les activités à venir de l'ITA et faire des projections sur l'année. On lui demande donc de faire des appréciations qualitatives sur des activités qui n'ont pas encore été réalisées. Serait-ce uniquement une simplification administrative pour réduire les temps de traitement dans les DR ? C'est un vrai dilemme pour tous les directeurs d'unité. L'INSHS et l'INEE ont fait remonter le problème même s'il s'agit d'une simplification administrative.

### **Fin de la discussion avec les directeurs d'institut.**

## PROBLEME AVEC L'EPCC DE TAUTAVEL POUR LA CDIisation DE SES MEMBRES A L'UNIVERSITE DE PERPIGNAN

Le problème porte sur une série de mesures prises récemment par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour appuyer l'EPCC de Tautavel, qu'il reconnaît comme « un instrument exceptionnel pour le rayonnement de la recherche préhistorique française » (lettre de Mme la Ministre à Monsieur le Président de l'Université de Perpignan du 2 août 2013). Ces mesures, actées par le courrier de Mme la ministre cité ci-dessus, sont la création, étalée sur 3 ans, de 12 postes en préhistoire par voie contractuelle (MCF et autres) et une « subvention spécifique de 300 000 € (pour ce qui concerne l'ESR) ».

Concernant le premier point, il y a déjà eu recrutement d'un collègue par voie contractuelle comme MCF à l'Université de Perpignan, hors concours national. Non seulement, ces modalités de recrutement hors concours sont inacceptables mais il s'agit de CDI ouvrant la voie, dans le futur à d'éventuels processus de licenciement.

La section réagit très fortement à ce processus de recrutement anormal car complètement hors concours : comment pouvons-nous accepter que les instances de décision en charge des stratégies nationales de recrutement, permettent la création de 12 postes, par voie contractuelle, de MCF et ITA en préhistoire à l'Université de Perpignan Via Domitia ? Que se passera-t-il quand il n'y aura plus de budget pour payer ces CDI ? Une motion est rédigée pour signifier qu'il s'agit de mesures déontologiquement inacceptables (cf. texte de la motion à la fin de ce PV). La section s'étonne des choix stratégiques du Ministère en termes d'enseignement supérieur et de la recherche, notamment vis à vis de la difficulté à gérer les concours nationaux. Cela crée un véritable décalage avec la réalité du terrain, et cela ouvre une brèche dangereuse dans le processus de recrutement, et l'évolution des statuts (CDIisation). Il est par ailleurs inacceptable que des moyens soient ainsi distribués, en dehors de tout système de répartition national, en cette période de moyens particulièrement contraints pour le monde de l'ESR et plus largement pour notre pays.

## DISCUSSION SUR LES REVUES

Cette discussion a eu lieu en présence d'Odile Contat, chargée des revues soutenues par l'INSHS.

En 2011, 193 revues ont été soutenues.

En 2012, les soutiens ont été répartis comme suit (ce qui sera aussi valable pour 2014) : 145 revues soutenues avec une aide financière, 87 avec un ITA, et 30 avec un ITA et une subvention. Le soutien financier a représenté 140 000 € en 2012 et 2013.

Pour nos revues, il y a eu 23 demandes de subvention pour 2012-2013 : lors de la session d'automne 2011, la section avait individualisé 8 revues à potentiel international (*Anthropozoologica*, *BSPF*, *BMSAP*, *Géomorphologie*, *Journal de la Société des Américanistes*, *Journal de la société des océanistes*, *Paléo*, *Quaternaire*), 7 à potentiel national (*Archéosciences*, *Bulletin de l'association de géographes français*, *Gallia Préhistoire*, *Karstologia*, *Les nouvelles de l'archéologie*, *Paletnologie*, *Techniques et Culture*) et 8 interrégionales (*Documents d'archéologie méridionale*, *Revue d'Archéologie de l'Ouest*, *Revue d'archéologie de l'Est*, *Géocarrefour*, *Revue archéologique du Centre de la France*, *Méditerranéen*, *Norais revue géographique de l'ouest et des pays de l'Atlantique nord*, *Préhistoires méditerranéennes*). Des discussions longues et compliquées ont lieu sur la façon dont on apprécie le caractère et l'impact international, national, inter-régional des revues.

Elles sont loin d'être consensuelles au sein de la section. Lors de cette nouvelle demande d'évaluation, la section note que la revue *Karstologia* pourrait avoir un potentiel international, que les *Annales de Géographie* ont ce potentiel international. Enfin, une discussion a lieu sur la nécessaire complémentarité des revues *Americae* et *Journal de la Société des Américanistes* (qui pourrait plus s'ouvrir à la communauté des archéologues). Face à la politique d'édition du CNRS, Xavier Rodier, directeur de la RACF, est en train d'élaborer, avec le soutien de la direction de l'INSHS, un projet scientifique d'une possible fédération de revues interrégionales d'archéologie en une seule revue électronique nationale.

Pierre Garmy (*Revue archéologique de Narbonnaise*) n'est pas d'accord avec ce projet et l'a souligné dans un courrier mettant en avant un certain nombre d'explications. Il souligne de plus qu'il accueille très favorablement la proposition faite par Dominique Garcia dans le cadre des discussions au CNRA et par le Comité de l'Archéologie de créer une plate-forme permettant à l'ensemble des acteurs de l'archéologie d'accéder à l'ensemble de la documentation scientifique. Cette idée de plate-forme serait fédérative et il faut la concevoir comme un méga-portail.

Si nous voulons continuer à être visible, il faut travailler ensemble. La question des barrières mobiles pour l'accès en ligne est souvent évoquée : il est aujourd'hui fondamental de réduire le temps de ces barrières mobiles.

Didier Binder engage une discussion au sujet de la trop grande dispersion des revues, ce qui est négatif pour la visibilité de nos disciplines : il faut améliorer la visibilité de nos supports.

Il indique qu'il y a un véritable enjeu de rationalisation, fédération et mutualisation des supports des revues pour éviter l'éparpillement, si on ne veut pas que tout disparaisse dans les dix prochaines années. L'un des enjeux est de faire en sorte que les revues importantes pour nous émergent au niveau international. D. Binder repose la question du classement (régional, interrégional, national, international) et de sa signification (ce qui ne signifie nullement que les articles qui y sont publiés ne sont pas de très bonne qualité scientifique) et quels sont les publics visés par les revues. Enfin, une discussion a lieu pour savoir si une revue à un seul numéro par an est une revue ou une collection.

## **PES / PEDR**

La PES est devenue PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche).

La section 31 a décidé de ne pas évaluer les dossiers PEDR (décision à la majorité).

A la question « la section souhaite-t-elle participer au jury d'évaluation *ad hoc* (au niveau de l'INEE) » ? : la réponse est NON à la majorité.

## **RAPPORT DE CONJONCTURE**

Le rapport ne devra pas dépasser 15 pages et devra être remis au 1er septembre 2014 : il doit s'agir d'un état de l'art, et d'un instantané de la discipline à un moment donné avec une précision des implications et des enjeux pour les prochaines années. Il s'agira d'une édition numérique.

La section est en train d'élaborer ce rapport selon le plan suivant :

### **1 Périmètre et positionnement général**

1.1 Contours disciplinaires

1.2 Thématiques (réflexions sur l'archéométrie, l'archéologie extra-européenne, etc.)

1.3 Terrains et partenariats (souligner un point particulier sur les fouilles programmées et leurs financements - cf. enquête TRACES) + positionnement sur le livre blanc de l'archéologie préventive

1.4 ERC, ANR et autres AAPs (souligner la difficulté croissante pour répondre et traiter ces appels d'offre, l'absence de stabilité du système, l'inadéquation des moyens relativement aux besoins, la superficialité des consortiums)

1.5 Acteurs et démographie (sur ce point, il serait bon de faire une analyse fine des données de Labintel et d'essayer de mettre en avant les principaux besoins en termes d'ITA, leurs difficultés en termes d'évolution professionnelle), questions sur l'interdisciplinarité

1.6 Sciences physico-chimiques pour la caractérisation des environnements des sociétés du passé

1.7. Réflexions sur les plateformes, les observatoires, les référentiels, les BdD, la modélisation, le virtuel, l'imagerie, les biotechniques

### **2 Paléontologie humaine, anthropologie biologique, paléogénétique et anthropologie funéraire**

### **3 Préhistoire et Protohistoire**

### **4 Bioarchéologie, paléogénétique et paléogénomique**

### **5 Géoarchéologie, paléoécologie et paléoenvironnement**

### **6. Géographie physique et environnementale**

### **7. Annexe : liste des structures opérationnelles de recherche et des réseaux**

## **DOSSIERS TRAITÉS PENDANT LA SESSION D'AUTOMNE**

### **Nomination des « directeurs de recherche » pour les nouveaux entrants**

Il est rappelé que le choix des « directeurs de recherche », *i.e.* les tuteurs, extérieurs au laboratoire du jeune entrant, dont le rôle est d'accompagner les jeunes chargés de recherche durant leur année de stage (et même

tout le reste de leur carrière), doit être en adéquation avec le profil du nouvel entrant. Ces personnes doivent être des chercheurs CNRS (CR ou DR), enseignants-chercheurs (MCF ou PR) et assimilés. Selon les textes, ces tuteurs seraient désignés à vie pour un recrutement de CR2 et pour une durée plus limitée pour un CR1. Toutefois, les usages font que le tutorat dure seulement l'année de stage.

#### **Nouvel entrant**

ANDRIEU Chloé, CR2  
BOUDADI-MALIGNE Myriam, CR2  
DUCASSE Sylvain, CR2  
PRYCE Thomas, CR2  
RIUS Damien, CR2  
PIERRON Denis, CR1  
RAVANEL Ludovic, CR1

#### **Tuteur**

Boris Valentin (U. Paris 1-ARSCAN)  
Anne Tresset (UMR 7209)  
Pierre Bodu (ARSCAN)  
Martine Regert (CEPAM)  
Jean-Luc Peiry (GEOLAB)  
Jacques Chiaroni (EFS PVA)  
Etienne Cossart (PRODIG)

#### **Avis de titularisation des stagiaires**

La section émet un avis favorable aux demandes de titularisation de :

- CAULIEZ Jessie, CR2, UMR5608 (Dir. P. Moret)
- CORONA Christophe, CR1, UMR6042 (Dir. J.-L. Peiry)
- DAUJARD Camille, CR2, UMR7194 (Dir. C. Falguères)
- FAIVRE Jean-Philippe, CR2, UMR5199 (Dir. B. Maureille)
- GROS-DESORMEAUX Jean-Raphaël, CR2, UMR8053 (Dir. J. Daniel)
- KHALIDI Lamya, CR2, UMR5133 (Dir. E. Vila)
- VILLOTTE Sébastien, CR2, UMR5199 (Dir. B. Maureille)

#### **Avis sur une reconstitution de carrière**

La section émet un avis très favorable à la reconstitution de carrière de FAIVRE Jean-Philippe, CR2, UMR 5199 PACEA (Dir. B. Maureille).

#### **Avis sur les changements de section**

BARAY Luc, CR1, UMR 6298 : avis favorable après vote (Oui : 9 ; Non : 5 ; Abstention : 5) MOUTON Michel, UMR 7041, ARSCAN : avis favorable après vote (Oui : 12 ; Non 4 ; Abstention: 3)

Un débat s'engage autour des profils des deux dossiers qui sont aussi légitimes en section 31 qu'en 32. La section se demande si ce type de dossier ne pourrait pas être en co-rattachement permanent en 31 et en 32, avec une co-évaluation par les deux sections.

#### **Evaluation (mi-vague ou vague) de chercheurs**

La section a examiné 26 dossiers et a émis 25 avis favorables et un avis différé.

UMI 3189 : 2 chercheurs  
UMR 6143 : 1 chercheur  
UMR 6249 : 4 chercheurs  
UMR 6282 : 1 chercheur  
UMR 6298 : 5 chercheurs  
UMR 6554 : 1 chercheur  
UMR 6566 : 9 chercheurs  
UMR 8096 : 1 chaire d'excellence  
USR 3132 : 1 chercheur  
USR 3337 : 1 chercheur

#### **Evaluation (mi-vague ou vague) suite à demande de réexamen**

La section a examiné 4 dossiers et a émis 1 avis favorable et 3 avis réservés.

UPR 8521 : 1 chercheur  
UMR 8171 : 1 chercheur  
UMR 7194 : 1 chercheur

UMR 9993 : 1 chercheur

### **Examen des dossiers d'avancement**

Message de l'INEE sur les promotions DR : on espère le même nombre de postes que l'an passé sans répartition a priori entre les sections. La direction de l'INEE a rappelé la règle qui régit les promotions en fonction de la qualité de tous les candidats possibles.

### **Examen des dossiers d'avancement de CR2 vers CR1**

La section émet un avis favorable à la promotion au grade de CR1 des chercheurs suivants :

- BENDEZU SARMIENTO Julio – EXT 500
- CREVECOEUR Isabelle – UMR 5199
- GARCIA Cécile – UPR 2147
- GHILARDI Matthieu – UMR 7330
- HARMAND Sonia – UMR 7055
- MAZIER Florence – UMR 5602

### **Examen des dossiers d'avancement de DR2 vers DR1**

- 1<sup>er</sup> BRUGAL Jean-Philip (UMR 7269, Dir. J.-P. Bracco)
- 2<sup>ème</sup> ROUX Valentine (UMR 7055, Dir. J. Pelegrin)
- 3<sup>ème</sup> GRUEL Katherine (UMR 8546, Dir. S. Verger)
- 4<sup>ème</sup> PATOU-MATHIS Marylène (UMR 7194, Dir. C. Falguères)
- 5<sup>ème</sup> RAMIREZ ROZZI Fernando Victor (UPR 2147, Dir. A.-M. Guihard-Costa)

### **Examen des dossiers d'avancement au grade de DRCE1**

- 1<sup>er</sup> MAGNY Michel (UMR 6249, Dir. D. Gilbert)

### **Examen des dossiers d'avancement au grade de DRCE2**

- 1<sup>er</sup> BOETSCH Gilles (UMI 3189, Dir. G. Boëtsch)

### **Propositions pour les médailles d'argent et de bronze**

La **Médaille d'argent** du CNRS distingue un chercheur pour l'originalité, la qualité et l'importance de ses travaux, reconnus sur le plan national et international Il y en a généralement une par institut et par an. La S31 n'en a eu que deux depuis 2008 (la S29 en a eu presque une par an) ; la S31 n'avait proposé personne en 2009 suite à l'association automatique entre la médaille et la PES.

Propositions de la section pour la médaille d'argent :

- Francesco d'Errico
- Valentine Roux

La **Médaille de bronze** récompense le premier travail d'un chercheur, qui fait de lui un spécialiste de talent dans son domaine. Cette récompense représente un encouragement du CNRS à poursuivre des recherches bien engagées et déjà fécondes.

Propositions de la section pour la médaille de bronze :

- Laurent Bruxelles
- Catherine Dupont

### **Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS**

La section émet un avis très favorable au renouvellement d'association de :

USR 3225, Maison René-Ginouvs, Archéologie et Ethnologie, Dir. F. Hurlet

UMR 8546, AOROC, Dir. S. Verger et avis favorable à un rattachement secondaire à la S31

### **Changement de direction d'unité**

La section émet un avis très favorable au changement de direction d'unité de :

USR 3124 : nomination de Jean-Claude DAUMAS en qualité de DU et de Jean-Christophe Foltête en qualité de directeur-adjoint

UMR5138 : nomination de Matthieu POUX en qualité de DU

### **Création de GDRI**

La section émet un avis très favorable sur le projet de GDRI ZOOMATHIA « Transmission des savoirs zoologiques (Antiquité-Moyen Âge) : discours et techniques » (responsable scientifique : Arnaud Zucker).

### **Expertise de projets LIA et de GDS**

La section émet un avis favorable sur le projet de franco-russe de LIA porté par Hugues Plisson.

La section émet un avis favorable pour le renouvellement du GDS 3378 – FRANTIQU porté par Blandine Nouvel.

### **Ecoles thématiques**

La section a évalué 5 projets d'école thématique ; elle a émis 4 avis très favorables et ne s'est pas prononcée pour un projet.

**Avis très favorable** pour les projets :

UMI3157 – **Nouvelles approches des enjeux environnementaux : les sciences sociales face à l'adaptation aux changements climatiques** (Journées des Jeunes Américanistes 2014), porté par Franck Poupeau

UMR6554 - **Etude et gestion des risques côtiers** – porté par A. Henaff

- Avis très favorable

UMR6566 – **CERATEKARK – Archéologie et archéométrie de technologies des céramiques**. Porté par Nathalie Huet et Valentine Roux

UMR7075 - **Analyses et Patrimoine**– porté par P. Colombar

**Pas d'avis** pour le projet :

UMR7179 - **Couleur Illusion**- porté par D. Gomez - pas d'avis, hors périmètre de la section

### **Demandes de subvention des revues**

La section a évalué les demandes portées par 22 revues. Elle a émis 16 avis très favorables et 6 avis favorables.

Ont reçu un avis **très favorable** :

Annales de géographie

Anthropozoologica

Archéosciences

Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris

Bulletin de la société préhistorique française

Géomorphologie

Journal de la société des océanistes

Karstologia

Paléo

Paléorient

Préhistoires Méditerranéennes

Quaternaire

Revue Archéologique de l'Est

Revue Archéologique de l'Ouest

Revue Archéologique du Centre de la France

Techniques et culture

Ont reçu un **avis favorable** :

Americae

Documents d'Archéologie Méridionale

Gallia Préhistoire

Journal de la Société des Américanistes

## MOTIONS

### **OBJET : Université de Perpignan Via Domitia et EPCC de Tautavel**

A la lecture de la lettre du 2 août 2013 de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, adressée au Président de l'Université de Perpignan Via Domitia, concernant la restructuration du Centre de Tautavel, la section 31 du Comité national de la recherche scientifique note qu'une brèche dangereuse est ouverte dans le processus de recrutement des agents puisque l'un de ces postes ouverts en 2013, en dehors de tout processus de répartition nationale, s'est traduit par le recrutement en CDI hors concours d'un poste de MCF. Outre le fait qu'elle s'étonne des choix scientifiques du Ministère en matière de moyens financiers et humains en Préhistoire, la section est scandalisée par le décalage que cela crée avec les jeunes collègues titulaires d'une thèse et qualifiés par le CNU et dont le parcours professionnel est évalué par des pairs réunis en comité d'évaluation reconnus par les tutelles.

Motion adoptée le 15/11/2013

Votants : 18

Vote : 18 pour, 0 non, 0 abstention.

Destinataires :

- Mme Geneviève FIORASO, Ministre
- Mme Stéphanie THIEBAULT, Directrice de l'INEE
- Mme Dominique FAUDOT, Présidente de la CPCNU
- Mme Marie-Françoise ANDRE, DAS de l'INEE
- Mme Françoise LE MORT, DAS de l'INSHS
- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Fabrice LORENTE, Président de l'université de Perpignan
- M. Gilles BOEUF, Président du Museum national d'Histoire naturelle
- M. Philippe BUETTGEN, Président de la CPCN
- M. Alain BERTHO, Président de la section 20 du CNU
- M. Thomas GRENON, Directeur général du MNHN
- M. Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'INSHS
- M. Christophe FALGUERES, Directeur de l'UMR7194
- M. François SEMAH, directeur au MNHN
- M. Didier BINDER, chargé de mission à l'INEE
- M. Luc WENGLER, professeur de Préhistoire, Université de Perpignan

### **OBJET : AERES / HCERES**

La section 31 s'inquiète de l'absence de prise en considération des réflexions formulées lors des assises de la recherche quant à la nécessité de réformer profondément les systèmes d'évaluation des unités d'enseignement supérieur et de recherche. Elle craint une disparité très forte des modalités d'évaluation et regrette que les instances d'évaluation existant ne soient pas au cœur du dispositif. La section s'associe aux propositions communes qu'ont déjà eues l'occasion de présenter le Comité national et le CNU.

Motion adoptée le 15/11/2013

Votants : 18

Vote : 18 pour, 0 non, 0 abstention.

Destinataires :

- Mme Geneviève FIORASO, Ministre
- Mme Dominique FAUDOT, Présidente de la CPCNU
- Mme Stéphanie THIEBAULT, Directrice de l'INEE
- Mme Marie-Françoise ANDRE, DAS de l'INEE

- Mme Françoise LE MORT, DAS de l'INSHS
- M. Philippe BUETTGEN, Président de la CPCN
- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'INSHS

**OBJET : les changements de modalité de l'ANR**

La section 31 s'inquiète de l'évolution de l'ANR en ce qui concerne le processus de présélection ; elle souhaite que le document soumis pour la présélection soit visé par le directeur d'unité. Enfin, elle redoute que les thématiques développées dans nos champs disciplinaires aient du mal à s'insérer dans les quatre grands défis actuellement définis et regrette fortement la disparition des appels à projets blancs.

Motion adoptée le 15/11/2013

Votants : 18

Vote : 18 pour, 0 non, 0 abstention.

**Destinataires :**

- Mme Geneviève FIORASO, Ministre
- Mme Pascale BRIAND, Directrice de l'ANR
- Mme Stéphanie THIEBAULT, Directrice de l'INEE
- Mme Dominique FAUDOT, Présidente de la CPCNU
- Mme Marie-Françoise ANDRE, DAS de l'INEE
- Mme Françoise LE MORT, DAS de l'INSHS
- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- M. Philippe BUETTGEN, Président de la CPCN
- M. Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'INSHS

# Compte-rendu syndical de la session d'automne de la section 4 du comité national

Isabelle Bouchoule  
November 24, 2013

Les ajouts en footnote sont des remarques, faits ou éléments de réflexions qui ne font pas strictement partie du compte-rendu car ils n'ont pas été mentionnés lors des discussions. Les discussions sur les cas individuel ou sur les évaluations de GdR, de direction d'unité etc., n'apparaissent pas, sauf lorsque nous pensons qu'ils ont leur place dans un compte-rendu syndical, en tant qu'ils sont une information intéressante sur le fonctionnement ou les dérives éventuelles.

## 1. Situation générale. Présentation de Christian Bordas

Notre président de section, C. Bordas, nous fait un compte-rendu de la réunion qui a eu lieu début Octobre avec les présidents de session.

- Baisse du recrutement. Il annonce une baisse du nombre de recrutement (voir présentation de J.F. Pinton). A l'INP, la baisse est plus importante pour les chercheurs que pour les ITA. Cela est la conséquence du fait que les DU réclament surtout des postes ITA.
- Coloriage. Cette année, aucun coloriage ne sera annoncé. Si nous pensons qu'un coloriage serait judicieux, nous pouvons faire remonter des propositions au printemps 2014 pour la campagne 2015.
- Rapport entre le nombre de postes CR1 et CR2. C. Bordas préférerait moins de postes CR1, au vu de la pression qu'il y a eu l'an dernier.
- Promotions. Le blocage du nombre de DRCE par rapport au nombre de DR1 devrait disparaître, ce qui permettra de promouvoir plus de monde en DRCE. Pour la campagne à venir, il y aura 5 + 1 DR1 pour notre section (' 20 pour l'INP). Il devrait y avoir environ 5 postes DRCE pour l'INP. Comme cette année, l'INP n'envisage pas de recrutement externe en DR.
- Demandes de délégation. Le calendrier avait été très serré l'an dernier. De plus les avis de la section n'ont pas été respectés. Cela risque d'être pareil cette année. Cela dépend des universités.
- « Machins-ex ». Le gouvernement aurait l'intention de lancer une évaluation des « ex ». Mais, il va lancer une nouvelle campagne d'Idex.
- C. Bordas était au jury de l'INP pour les PES. Deux personnes de la liste complémentaire de notre classement l'ont eu car il y avait des primes supplémentaires.
- Rapport de conjoncture. Notre rapport est à rendre au 1 Septembre 2014. Son rôle n'est pas très clair.
- Place de femmes au CNRS. Une intervention avait été envisagée mais n'a pas pu avoir lieu pour un problème de calendrier. L'existence et l'effet des stéréotypes est mentionné. L'enquête sur ce sujet qui est sur <http://implicit.harvard.edu/implicit> est mentionnée. Il est clair que certains membres de la section sont très septiques quand à l'existence même d'un biais introduit par les stéréotypes. Il est mentionné que l'on ne peut pas corriger le sexisme de toute une société qui agit depuis la maternelle au concours d'entrée au CNRS. Le fait que le recrutement puisse favoriser des personnalités correspondants aux stéréotypes masculins qui sont ambitions, ego surdimensionné, etc.. est mentionné. Le fait aussi que l'augmentation de l'âge de recrutement diminue le nombre de candidate femme est aussi mentionné.
- Recrutement dans le labo de thèse. Il est rappelé que la direction du CNRS rechigne fortement à nommer des jeunes dans le labo où ils ont fait leur thèse. Il est mentionné que ce principe ne doit pas être un dogme et que beaucoup de belle carrière et de belles réalisations ont été effectuées alors que le jeune a été recruté dans le labo où il avait fait sa thèse. On reviendra sur cette question dans la discussion avec J.-F. Pinton.
- AERES. Environ 10 labos dépendant de notre section vont être examinées en Décembre/janvier. Il est noté que la formation des comites de visite et l'organisation des visites est très mal faite, voire dysfonctionne : membres du comite non mis au courant, dates choisies au dernier moment ou sans prendre l'avis des membres du comite, organisation du trajet des membres à la charge des labos (prise en charge financière non précisée), critères d'évaluation et type de document demandé non connus du

comité une semaine avant la visite, etc. La place des élus C est aussi délicate. Ils ne font pas partie officiellement du comité de visite. Ils ne peuvent pas assister à toutes les discussions. La visite de l' élu C n'est pas toujours organisée par le labo. Seuls deux élus C (Joel Planchard n'est pas encore remplacé) doivent se partager toutes les visites ce qui représente beaucoup de travail.

## 2 Reconstitution de carrière. Cas des demi-ater.

Lors des comptes-rendus sur les prises de fonction des nouveaux recrutés, nous avons mentionné les problèmes liés à la prise en compte des demi-ATER dans les reconstitutions de carrière : ils ne sont pris en compte qu'à 50%, or un demi-ater n'est pas un contrat à temps partiel, c'est une charge d'enseignement réduite pour pouvoir se consacrer plus à la recherche.

## 3 Discussion sur le fonctionnement de la section

Les gens sont plutôt satisfaits du fonctionnement de la section. Il est cependant mentionné qu'on a parfois du mal à trier dans les mails ce qui est vraiment important. On souhaiterait aussi disposer de plus de statistiques et d'indicateurs : âge des nouveaux entrants par exemple.

## 4 Election d'un nouvel élu C

En remplacement de Joel Planchard, parti à la retraite, une place d' élu C a été ouverte. Deux personnes ont fait acte de candidature : Jean-Claude Bernard, IR1 à l'INLN, et Stéphane Faure, IE au LCAR. Aucun des deux n'est syndiqué malheureusement. Stéphane Faure a paru plus motivé : il a contacté C. Bordas, il a semblé plus motivé aux actuels élus C qui ont contacté les deux candidats. Stéphane Faure a été élu à l'unanimité moins 2 abstentions. Le manque de candidats est à déplorer. Le manque de publicité est sans doute une des causes.

## 5 Discussion sur des motions à adopter

Nous discutons des 3 motions que nous avons déjà mentionnées brièvement à la session de printemps.

### 5.1 PES.

La section 4 participe à l'attribution des primes. Au printemps 2013, une majorité a refusé un critère systématique. Certains membres prennent ce travail de tri de l'excellence très au sérieux.

À la session de printemps cependant, nous nous étions mis d'accord sur le principe de publier à partir de 2014 les résultats des délibérations de la section sur les primes. Nous reprenons la décision de faire une motion allant dans ce sens. IB propose la recommandation du CS du CNRS qui recommande (à l'unanimité) de transformer la prime d'excellence en prime de fonction (liée à la fonction). Elle propose une motion appuyant cette recommandation. On verra (voir plus loin), que cette motion n'a pas reçu l'appui que d'une courte majorité des membres. Il est clair malheureusement que certains membres sont pour la prime, en tant que prime d'excellence, même si dans les discussions, cette prime n'est pas encore défendue ouvertement.

### 5.2 Présence des élus C aux comités de visite des labos.

On décide de proposer une motion. Il ne semble pas cependant si clair qu'il y ait unanimité pour que les élus C soient pleinement membres du comité. IB mentionne la lettre de l'INSERM aux DU de l'Inserm dans laquelle la direction demande aux DU d'organiser une visite pour les élus C, même s'ils ne sont pas dans le comité de visite de l'AERES. IB propose de faire une motion pour demander au CNRS de faire la même chose. Cependant, la majorité dit que ce n'est pas un problème, que dans les faits, les élus C sont bien accueillis.

### 5.3 Procédure dans les cas de fraude.

Les cas de fraude sont gérés jusqu'à présent au cas par cas, souvent dans l'omerta la plus totale. Une commission est actuellement en train de travailler au CNRS pour établir une procédure à adopter en cas de fraude scientifique. Nous proposons de faire une motion qui s'adressera à la direction du CNRS et à cette commission pour exprimer notre souhait d'être associé à la gestion des cas de fraude. Une personne mentionne les études récentes sur ce sujet qui montrent l'augmentation inquiétante des cas de fraude. IB dit que l'augmentation des cas de fraude scientifique est due au mode de financement sur contrat, à la précarité et à la compétition généralisée qui s'ensuit. Elle n'est pas du tout suivie là-dessus par tous.

#### 5.4 Travail à venir sur le rapport de conjoncture

Il s'agit de dresser un état des lieux de la recherche sur les thèmes relevant de la section 4. Le domaine va être divisé en sous-domaines. Les membres du comité travailleront sur un ou deux sous-thèmes et un responsable par thème sera nommé.

### 6 Intervention de J.F. Pinton

J.F. Pinton, directeur de l'INP, est venu nous présenter la situation et nous faire des recommandations.

- Budget en baisse de 10 millions d'e J.-F. Pinton rappelle que le ministère de la recherche est remarquablement épargné par les politiques d'austérité, d'autres ministères voyant leur budget diminuer de 10 à 20%. En tant que syndiqué doit-on entériner et se résigner à la politique d'austérité, quand cette politique correspond à un choix politique pour le moins discutable (et discuté)<sup>1</sup> ? Sur le budget alloué au CNRS, il faut savoir que 7% est mis en réserve : cette partie de la somme ne sera pas allouée de façon sûre; il est raisonnable cependant d'espérer récupérer 5%. Cet argent est typiquement utilisé pour payer les dettes du CNRS, c'est à dire honorer les engagements pris. Depuis quelques années, le paiement des retraites fait partie du budget du CNRS. Cela représente 1/3 de la masse salariale.
- **Campagne d'emploi de 2014.** Pour pouvoir remplacer les départs à la retraite (qui ne sont pas tous les départs !), le CNRS a depuis quelques années puisé sur les CDD. Il semble difficile maintenant de réduire encore la somme allouée aux CDD, un volet minimum étant utile pour répondre à des urgences particulières. Cette année, tous les départs en retraite ne seront pas renouvelés. Chaque institut choisit la répartition entre postes de chercheurs et postes d'ITA. L'INP a privilégié les postes d'ITA qui sont moins touchés. Les postes CR de chercheurs sont :
  - section 2 : 5 CR
  - section 3 : 5 CR
  - section 4 : 5 CR, dont 1 en CR1
  - section 5 : 6 CR
  - section 11 : 1 CR
  - section 54 : 1 CR

Il n'y a ni fléchage ni coloriage cette année en section 4. Par contre en section 2, il y a un fléchage sur la théorie de la matière et des systèmes quantiques. Si nous pensons qu'un fléchage ou coloriage dans un domaine donné ou pour un labo donné serait bienvenue, nous devons faire remonter nos souhaits à l'issue de la session de printemps 2014. Il y aura 7 postes DR en section 4, 5 postes DR1. Il y aura entre 2 et 4 postes DRCE à l'INP.

Pour les postes d'ITA, il est difficile de dire à l'avance combien de postes seront pourvus à cause des noemis. Il y aura 2 campagnes cette année. Tous les postes de la loi Sauvadet n'ont pas été pourvus (ceux qui ne sont pas nominatifs)<sup>2</sup>. D'après J.F. Pinton, il n'y a pas eu à l'INP de chercheurs CDIés au titre de la loi Sauvadet<sup>3</sup>.

Notons finalement, que le nombre de CDD pour thèses et post docs diminue de 25%.

- **Affectation des chercheurs.** J.-F. Pinton insiste pour que lors de notre classement CR, les réalisations passées du candidat priment sur le projet de recherche. Le projet de recherche doit plus être vu comme une façon de tester si le candidat est capable de se projeter dans un nouveau sujet. Il faut pouvoir proposer d'autres affectations possibles pour le jeune chercheur où il pourra mettre en œuvre ses compétences. Ainsi les tactiques de labo pourront être déjouées et des jeunes prometteurs pourront être recrutés même s'ils ne candidatent pas là où il faut au moment où il faut.

La section a entendu le message, qui est tout à fait recevable. Il correspond à un changement de nos façons de travailler. Il convient de prévenir les candidats. Une note sera mise sur notre page web. Ce paradigme est cependant difficile à mettre en œuvre dans le domaine de la physique expérimentale où un projet donné ne peut souvent se faire qu'à un seul endroit. On ne peut pas forcer un jeune à aller dans un labo dans lequel il n'a pas envie d'aller où travailler sur un sujet qui ne l'intéresse pas. IB note aussi qu'avec les âges avancés de recrutement, les gens ont parfois des idées précises sur ce qu'ils veulent faire, parce qu'ils se sont déjà impliqués souvent pendant plusieurs années dans une thématique donnée et ont développé leur propre projet. J.F. Pinton ne pense que tel n'est pas le cas (ou sinon, cela impliquerait une grande étroitesse d'esprit)

<sup>1</sup> La lutte contre les politiques d'austérités peut et fait partie de l'action syndicale.

<sup>2</sup> Les syndicats (au moins le SNTRS) dénoncent la mauvaise volonté à appliquer la loi Sauvadet et aussi dénoncent le fait que des postes Sauvadet ont été ouverts dans des labos où le vivier de CDD n'existe pas. voir : <http://websyndicats.vjf.cnrs.fr/snrscgt/spip.php?article1171>, et autres articles sur ce sujet)

3 Cela semble assez exceptionnel.

4 Notons le cas de Mme Pascuale Winter, recrutée CR2 en 2011 et à qui on a interdit d'aller dans le labo de son choix, qui a finalement démissionné du CNRS.

- **Domaine laser/photonique : lien section 4 et section 8.** N. Dimarcq est nommée chargée de mission chargée de réfléchir à la représentation du domaine de la physique des lasers et de la photonique dans les sections 4 et 8. Ces th\_emes font partie des mots clefs de la section 8, mais ils n'apparaissent pas dans les sous-rubriques de la section 8.

## 7 Evaluation des GdR : un avis réservé intéressant

Parmi les GdR à évaluer, notons le cas d'un GdRi (GdR international) sur les lasers de haute puissance, avec la Russie. FL, a fait un compte-rendu à la section du dossier de ce GdR, qui demande une prolongation. Les buts affichés de ce GdRi sont extrêmement ambitieux et reprennent toutes les applications envisagées des lasers très hautes puissance. Il ne s'est réuni qu'une seule fois en 3 ans, au printemps 2013 à l'ambassade de Russie. Aucun élément n'apparaît dans le dossier qui montre un travail collaboratif, des échanges. Le bilan financier n'est pas présenté. On ne sait pas si l'argent a été utilisé et à quoi. Côté français, G. Mourou fait partie de ce GdR. FL a proposé logiquement d'émettre un avis défavorable. La section a un peu tergiversé pour finalement émettre un avis réservé.

## 8 Préparation des concours 2014

### 8.1 Concours CR

La section a longuement discuté de savoir si nous faisons en 2014 une présélection sur dossier des candidats. Après une brève discussion avec quelques arguments émis, un tour de table est effectué où chacun donne son avis argumenté. Deux propositions émergent : i) effectuer une présélection légère (15 à 20% des dossiers) et continuer une audition en deux sous-jury ou ii) effectuer une présélection importante en ne gardant que 50% des dossiers environ et avoir un jury plénier pour les auditions.

A l'issue de ces discussions, nous choisissons d'effectuer des présélections cette année, en cherchant à présélectionner suffisamment pour effectuer les auditions en jury plénier. Nous nous réunirons pour cela sur 1 jour et demi (les 13 et 14 Février), pour avoir le temps d'effectuer un travail sérieux. Si nous avons réussi à sélectionner suffisamment, nous feront un jury plénier. Sinon, nous continuerons avec deux sous-jurys.

### 8.2 Concours DR

La section jusqu'à présent n'auditionne pas les candidates DR. Nous discutons de la possibilité d'auditionner les candidats DR. Un tour de table est effectué. Les arguments pour sont :

- il est normal d'auditionner pour un concours de la fonction publique
- cela aide le jury
- c'est un exercice intéressant qu'un DR doit savoir réaliser.

Les arguments contre sont :

- c'est un exercice très particulier qui ne reflète pas forcément les qualités de chercheur, ni même l'aptitude à présenter son travail
- cela va décourager un certain nombre de gens
- il est difficile pour le chercheur qui a été rebouté une année de devoir se présenter (souvent plusieurs années de suite) devant le même jury pour raconter la même chose.

Les avis sont à peu près partagés. Il est décidé pour cette année de ne pas auditionner car le calendrier n'est pas adapté (les audition auraient lieu deux semaines avant les délibérations, avec les auditions CR entre les deux !) et car nous changeons déjà cette année notre façon de travailler pour le concours CR. Nous discuterons de ce sujet à la session de printemps.

## 9 Motions

4 motions sont proposées au vote (voir début du texte pour une discussion relative à ces motions). 3 seulement seront retenues, la quatrième n'ayant eu qu'une courte majorité.

### 9.1 Manque de transparence entourant la « prime d'excellence scientifique » : la section rendra public son classement

La section, opposée sur le principe de la prime dite « d'excellence scientifique » actuellement en vigueur, avait néanmoins estimé préférable de participer au processus de sélection sur des critères larges plutôt que de laisser une commission ad-hoc s'en charger. Elle regrette le manque de transparence de ce processus, la liste des lauréats n'étant ni rendue publique ni transmise à la section (et a fortiori pas plus à la communauté des chercheurs relevant de la section). Afin d'encourager le CNRS à adopter un processus transparent pour la sélection et la gestion de la prime, la section rendra public, à compter de la campagne 2014, son classement des candidats à la prime tel qu'elle le transmet aux instances décisionnaires du CNRS. Le classement sera ainsi accessible à l'ensemble de la section à partir de son site internet.

16 oui 2 non 1 abstention

### **9.2 Transformation de la prime d'excellence scientifique en prime fonctionnelle**

La section a noté la recommandation du Conseil scientifique du CNRS sur « le budget 2014 et la prime d'excellence scientifique ». Dans la mesure où la ligne budgétaire correspondant à la « prime d'excellence scientifique » ne peut être versée dans le budget général de l'organisme, elle soutient la position du Conseil scientifique recommandant de transformer la prime dite d'excellence scientifique en prime fonctionnelle.

Vote indicatif : 11 oui 6 non 3 abstentions

Etant donné le manque de majorité claire qui rendrait le message confus, la section a décidé de retirer la motion

### **9.3 Examen des cas de manquement à la déontologie de la recherche**

Les cas de manquements déontologiques ou de fraudes scientifiques sont extrêmement rares dans la communauté des chercheurs relevant de notre section. Toutefois, n'ayant pris connaissance que tout récemment d'un cas s'étant produit plusieurs années auparavant, et face à l'explosion des manquements à la déontologie scientifique constatée au niveau international [1], la section souhaite :

- être informée lorsqu'un chercheur relevant de sa section est soupçonné d'une faute déontologique, ne serait-ce que parce qu'au-delà du cas individuel, l'équipe et l'entourage de ce chercheur peuvent être impactés et déstabilisés par les conséquences de cette conduite ;
- (ii) qu'une procédure balisée pour traiter des cas de fraude soit mise en place par le CNRS, procédure qui devrait associer le Comité national (par exemple par la présence d'un membre de la section au sein d'une éventuelle commission ad-hoc mise sur pied pour étudier le cas).

[1] Voir par exemple Nature 478, 26-28 (2011) ; PNAS 109, 17028 (2012) ; Guide « Promouvoir une recherche intégrée et responsable », COMETS du CNRS, Novembre 2013.

20 oui 0 non (unanimité)

Il a été proposé de rajouter deux phrases pour dénoncer la précarité, le financement sur contrat, la concurrence généralisée en tant que facteurs responsables de la hausse de la fraude scientifique. Ces phrases n'ont pas été retenues.

### **10 Présence d'un élu C dans les comités de visite d'évaluation des unités**

La section 04 tient à rappeler qu'elle émet un avis de pertinence sur le renouvellement des unités et que c'est dans cet esprit qu'elle participe aux comités de visite de l'AERES. Elle demande à la direction du CNRS qu'elle intervienne auprès de l'AERES et du futur HCERES pour que les Comités de visite comportent systématiquement un élu C, membre à part entière du comité. Les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (ITA) quelles que soient leurs tutelles et leurs statuts assurent l'accompagnement de l'activité de recherche. Ils représentent aujourd'hui la moitié des personnels statutaires du CNRS. Complémentaire à celui des chercheurs, leur rôle est essentiel au fonctionnement des laboratoires et de l'organisme. Les rencontrer ensemble, par équipe pour les grandes unités ou même individuellement, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les ITA le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les perçoivent. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire.

19 oui 1 non

# COMPTE RENDU SECTION 25 session d'automne 2013

## Section INSB le 28 Octobre 2013

Venue de Catherine Jessus directrice de l'INSB accompagnée du DSA Bernard Poulain  
Tour de table de présentation.

1-commentaires sur les recrutements

**C.J.** : La disparité du travail des sections a suscité une réunion à la direction.

Il y aura 1 réunion annuelle des DU de la section avec le DAS afin de faire des prospectives scientifiques. (Poulain souhaite faire une première réunion avec la section 25 et section 26 toutes deux neuro avant de toutes les réunir)

Les neurosciences sont partagées avec l'INSERM et pour les recrutements il n'y a pas eu de problèmes. Pas eu de chevauchement.

2-objectifs INSB 2014 :

**C.J.** : Renforcer des dynamiques de flux sur les sites. Essayer de regrouper au mieux les unités. Essayer de maintenir le soutien de base (30%) dans les labos. Sur 1 an une équipe sans contrat doit pouvoir fonctionner.

La biologie est obligatoirement une science de groupe. Les technologies doivent être regroupées donc les labos aussi. Maintenir tout ce qui est original et créatif tout en regardant qui peut financer cela. Le fondamental dur doit être soutenu par le CNRS.

3- le budget

**C.J.** : Petite diminution

Masse salariale sera maintenue constante mais nombre de postes diminuent à cause des départ à la retraite.?

La mise en réserve passe de 6 à 7%

On n'a pas encore le budget de l'institut.

Si le taux de mise en réserve est réduit comme je l'ai demandé, le financement des unités sera maintenu en 2014

La direction de l'INSB réexamine les critères d'attribution des budgets aux unités. Si un labo est contractualisé le CNRS s'engage sur 5 ans. Ce qu'on commencera on le soutiendra jusqu'au bout

Puis on Regarde :

L'apport des autres tutelles.

Les Changements de périmètre ou arrivée d'une grande découverte qu'il faut pousser ou bien une catastrophe inattendue à éponger.....

4-les postes

**C.J.** : En ressources humaines: l'analyse faite sur le drame que vivent les labos en ITAs

225 labo 30 ITA en 2012 et seulement 20 en 2013. Une catastrophe pour les services les plateformes et les équipes.

Les CDD autrefois embauchés de courte durée pour remplacer des maladies ou vacances sont aujourd'hui devenus indispensables pour pallier le manque d'ITA.

Le nombre d'ETPT. CDD augmentera donc un peu.

Donc en 2014 il y aura une petite bouffée d'air côté ITAs CDD et chercheurs aux recrutements

*Question de Nathalie Bonneaud élue C : comment est ce possible que le CNRS ait réussi à saboter les concours réservés prévus pour résorber la précarité en les fléchant tous au risque de perdre les postes.*

La campagne débute on attend le bilan.

**C.J.** : La médaille d'or pour Margaret Buchkingam. Le département s'en félicite c'est une femme, c'est l'INSB, c'est une très grande Dame.

**Président de section Laurent Fagni:** certains labos sont en détresse en tant que président on se doit de le transmettre à la direction les appels au secours sont de plus en plus fréquents

**C.J.** : **on en a bien conscience mais pour régler cela il faudra tous ensemble se tourner vers le ministre. C'est un devoir citoyen de maintenir la recherche a un bon niveau, donc un choix politique**

## 5-ANR et contrats

**C.J** Le premier jet a propos de l'ANR entièrement finalisé. On est dans le règne de la pensée unique.... Tous ont réagit : l'alliance AVISAN LE CNRS L'INSERM.. ETC.

ANR amputé de 15%

Des milliers de demandes sont déposées

Sur le calendrier ca ne va juste pas être possible de mettre en place des crédits avant octobre prochain on risque de faire une année blanche.

**PdeS:** les thésards et post doc sont dégoutés et s'en vont.

**C.J.:** comite sociétale ou le CNRS a un siège. Ce sera Catherine Jessus cette année: au niveau de l'ANR nous sommes intervenus mais le résultat n'est pas terrible.

Il va y avoir un comite ou Les experts travailleront sur les dossiers.

## **C.J:**

Ds le programme horizon 20/20

Il y aura le pilier d'excellence ou il y aura les ERC avec les groupes industriels (là il y a bcp d'argent)

Un pilier: défis sociétaux qui est très orientés innovations

A INSB chaque DAS aura sa leçon horizon 20/20 et devra regarder dans ses DU qui pourrait aller dans ce défi de la cellule internationale Europe.

Incroyable mais vrai: Les équipes et chercheurs CNRS ne sont pas éligibles a Human Brain project car l'Europe considère le CNRS ne peut pas être considéré comme tel ainsi que CEA pasteur INRIA seul INSERM est éligible.

**PdeS:** Nombre de postes pour 2014?

**C.J.:** 4 CR2 et 2 postes CR1

Promo .CR2 CR1 tous

DR1 pour tout INSB = 3 a 6 par section

DRCE= 1 poste pour 2 sections le nombre de ces promos etant de 10% de la population des DR1 tous confondus.

## **C.J les Chaires**

Pas mal de chaires ont demandé a être renouvelées. Globalement elles sont refusées, la personne a eu sa chance et donc il n'y a pas de raison (position de l'INSB) d'autant qu'un renouvellement c'est 4 ans et donc c'est aussi 1 poste de moins sur 4 ans.

Le devenir de ces gens. ils sont MCF de toute façon

*Question de la secrétaire de section Caroline Strube:* pour les concours garder un pool de CR2 différent de celui de CR1 (limitation de temps et de présentation) car le nombre de CR2. qui se présente est énorme.

**C.j.:** essayez de revenir a un recrutement le plus jeune possible. En biologie la thèse a 4 ans plus un post doc de 3 a 4 ans c'est déjà vieux.

*Question de Catherine Sarrailh:* trop peu de femmes a INSB

**C.J.:** grosse baisse de recrutement des femmes au CNRS c vrai c un gros problème

INSB est le plus haut. Environ 40% de femmes recrutées pour les promotions INSB est le moins bon de tous les instituts.

Identifier pourquoi? Anne Pepin la responsable de la mission pour la femme vient dans les sections. Elle a fait une enquête et donnera un retour de l'enquête.

Pour l'AERES

Budget 2014 a baissé et donc l'organisation sera difficile et le temps devra diminuer. Economie de nombre de nuitée pour les extérieurs (éclats de rire sous entendus....)

Vague E

Montpellier.

La couronne de paris Fregnac et Vernier. (Trotter et Groc)

*Question de la section:* Pour les chercheurs mis a dispo a l'étranger pour l'évaluation: son affiliation n'apparaît nulle part. Pour sa bibliographie du coup elle n'apparaît pas pour le CNRS.

**DAS:** Les MAD ont tendances a disparaître car trop couteux en EPTP mais ce cas nous intéresse car en effet aucun profit pour le CNRS..

Les PES: change de nom PEDR (encadrement doctorat et de recherche) peut être. C l'univ qui demande un alignement. Le CNRS n'est pas OK avec ça. Le système de primes continuera puisqu'on aura l'argent du ministère et qu'il ne peut être attribuer qu'a cela. Le président a demandé a repenser les critères. Le mandat du président s'achève fin janvier. Et donc ce sera discuter au renouvellement de son mandat. Le 22 janvier donc il relancera les critères de cette prime.les discussions s'orientent vers: Peut être deux primes. Une d'accueil ou bien pour un an ou bien pour l'accomplissement d'une recherche ou un signe pour ceux qui enseignent....

Départ de la direction.

La section a poursuivit normalement son travail jusqu'au moment ou un membre de la section a expliqué aux autres comment détourner Sauvadet pour payer les CDD ( ce sont ses mots) avec des sociétés extérieures de portages, qui payeront a la place du CNRS'...d'autre ont poliment émis que peut être que c'est hors la loi???? Moi j'ai fais remarquer que de toute façon 1- Sauvadet c'est fini c'était à un coup 2- si la personne reste plus de 6 ans sur le même poste qu'elle soit payée par Paul ou Pierre vis a vis de la loi c'est pas légal

Fin de session.

# Conseil scientifique du CNRS les 26-27 septembre 2013

## Compte rendu des élus du conseil

Rappel de la composition du Conseil scientifique  
[www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.htm?instance\\_116](http://www.cnrs.fr/comitenational/contact/annuaire.htm?instance_116)

Le CS salue **Marie-Claude Labastie**, la nouvelle secrétaire du SGCN, qui suit nos travaux, et **Philippe Bloch**, nouveau membre du CS, physicien des particules, chef du département de la physique au CERN.

**Point d'information sur les IDEX**, par différents DSR (Directeurs Scientifiques Référénts)

**Sandra LAUGIER** (responsable interdisciplinarité à l'INSHS) présente l'**IDEX PSL** (Paris Sciences Lettres). Voir le site <http://www.univ-psl.fr> pour la communication officielle.

IDEX atypique, avec surtout des Ecoles (ENS, ENSCP, Collège de France, les Arts Déco, etc.), sans grande université classique centrale (mais avec Dauphine). 1700 chercheurs CNRS et 800 EC.

Fiers de leur nombreux prix Nobel, contrats ERC, 11 Labex et 8 Equipex. Veulent créer d'ici 2015 une université unifiée "qui se classera parmi les 20 meilleures universités mondiales". (Par association, pas par fusion, chacun voulant garder son identité...).

Des projets transversaux :

- Institut de la technologie et de l'Innovation PSL (Mathias Fink).
- Institut des Civilisations PSL (autour du Collège de France)
- Institut de l'Environnement PSL

Les actions du CNRS « portent évidemment sur les LABEX ».

Plusieurs appels d'offre PEPS « de site » conjoints CNRS/PSL (18 projets PEPS).

Politique de site du CNRS : pépinière interdisciplinaire "Domestication et fabrication du vivant" (avec chimie et sciences sociales).

Formation : CPES (cycle pluridisciplinaire d'études supérieures, sorte de « prépa à l'excellence » promos d'une cinquantaine de post-bac située au Lycée Henri IV). Une nouvelle école doctorale (SACRE) incluant à la fois sciences et arts.

Ouverture d'une Maison des études doctorales pour les « doctorants du site » de PSL.

Questions/commentaires:

• Dans le cadre de PSL, et d'autres Labex, on voit réapparaître les libéralités en SHS (financement de post-docs par des bourses de 9 mois, sans contrat de travail) gérées par la FMSH (programme Fernand Braudel). Réponse de SL : c'est vrai, c'est un problème, les SHS 'découvrent' les Post-Docs, mais souvent dans leur version peu protectrice.

• La constitution de PSL a pu aboutir au retrait unilatéral du soutien à un laboratoire à cheval entre PSL et l'IDEX SPC. L'encouragement aux collaborations intra-IDEX doit-il être payé par des frontières étanches avec les autres IDEX ?

• Question : est-il indispensable que le CNRS ajoute un petit financement (PEPS) à un ensemble déjà très financé (750 M€) ? Réponse : le CNRS a arrêté son financement de PEPS sur ce site en 2013.

**Jean-Yves MARZIN** présente l'Idex **SUPER** (Sorbonne Universités à Paris pour l'Ens Sup).

Quelques informations disponibles sur le site <http://www.sorbonne-universites.fr/idx-super-denouvelles-etapes-franchies>

Avec

Paris 4, 6, Univ Techn de Compiègne (mais plus P2-Assas, qui est sorti récemment du PRES qui porte l'IDEX) + le Muséum, INSEAD etc...

Budget Idex sur 4 ans = 123 M€, dont 6 M€ pour la gouvernance, ~60 M€ pour recherche (dont ~50 vont directement aux 15 LABEX), 30 pour formation et 30 pour vie étudiante. Les établissements y mettent 740 M€ (calcul à la louche de ce qui relève de l'IDEX sur le site). 47 unités CNRS sont impliquées de près ou de loin dans

les LABEX. 44 n'y sont pas du tout. 5000 chercheurs et E-C et 12000 personnels d'appui pour 63000 étudiants. 91 unités et 1600 ETPT CNRS sont dans le périmètre (162 M€).

Nombreux projets présentés trop vite pour les noter. Incluent l'Institut de la Vision, l'Institut du Cerveau et de la Moelle, et l'Institut Neurosciences cardiométabolisme et nutrition.

Appel d'offres *bottom up* "Convergences", ont vu émerger 2 thèmes interdisciplinaires sur Protection de l'environnement et Processus de prise de décision.

Pour les doctorants : séminaires interdisciplinaires.

Questions/commentaires:

• *Y a-t-il des financements sur libéralité prévus ? Réponse JYM : Pas à ma connaissance. Si c'est le cas, mon avis est que le CNRS doit les combattre.*

**Dominique MASSIOT** (nouveau directeur de l'Institut de Chimie) présente l'IDEX **UNISTRA** (mêmes contours que l'université Strasbourgeoise de même nom). Voir site <http://www.unistra.fr>

Là, l'IDEX est arrivé alors que la fusion des universités avait déjà eu lieu. A travers la structuration par l'IDEX, on a une interaction entre l'Université INSERM et CNRS plus forte que par le passé. Une seule université, donc l'IDEX n'est pas une sur-structure mais va servir de levier. Là encore, fiers de leur prix Nobels, 25 ERC, 11 Labex.

Le CNRS y met notamment 200K€ pour PEPS de site dans le cadre de la mission pour l'interdisciplinarité (organisé par l'université).

Appels d'offre non limités au périmètre d'excellence. Favorise la mobilité et l'attractivité, notamment avec des chaires de chercheurs, soutien aux des post-doc, doctorats internationaux avec l'Allemagne.

Se félicite de pouvoir réagir rapidement.

Questions/commentaires:

• *Un membre strasbourgeois du CS confirme l'excellence du fonctionnement de l'IDEX strasbourgeois, relations chercheurs / universitaires renforcées, et bonnes initiatives comme Chaires Guntenberg.*

• *Le CNRS a-t-il le temps de s'impliquer dans la gouvernance ? Réponse : on est souvent consultés mais on fait plus de la coordination que du suivi.*

• *On a vu des fonctionnements IDEX très différents, le CNRS cherche-t-il à influencer leur fonctionnement dans un certain sens ?*

*Réponse de Joël Bertrand : les IDEX sont très différents suivant les sites. « Marseille ressemble à Strasbourg, Saclay c'est compliqué mais pas pire que PSL, Bordeaux c'est un peu comme Strasbourg, Toulouse c'est un peu Saclay, Paris Sorbonne Cité c'est un modèle qui marche, bien, pas de turbulence actuellement. »*

## Créations/suppressions d'unités de recherche

Toutes les propositions des directions d'Institut ont été adoptées à l'unanimité, sauf pour l'INSHS (seul cas où il y a eu de vraies divergences avec le Comité National)

Pour l'**INSU**, présentation par **Michel DIAMENT** (Directeur Adjoint Scientifique)

100 unités, 63 mixtes, 8500 personnes statutaires travaillent dans les labos de l'INSU. Très pluridisciplinaire. 4 grands domaines (Terre, océan, atmosphère, l'univers et son histoire). Nombreux partenaires hors CNRS. Rappelle que l'avancée des connaissances (notamment recherche fondamentale) est un enjeu sociétal fondamental. Importance de l'observation, de réseaux pour cela (certains, internationaux), implication dans nombreux TGIR. Pour l'INSU, la première demande sociétale c'est la connaissance.

Aucun problème de créations/suppressions d'unités de recherche.

Vote sur les créations/suppressions : 1 abstention, tous les autres favorables

Pour l'**INEE**, présentation par **Stéphanie THIEBAULT** (Directrice Scientifique).

82 unités, 2 GDR, 5700 personnels étudiants compris. Très pluridisciplinaire (correspond à 28 sections différentes du Comité National, et interfaces avec quasiment tous les autres Instituts du CNRS). Recherches dans les domaines de l'écologie et de l'environnement, incluant la biodiversité et les interactions Hommes-milieux. Principaux labos au Muséum, à l'UPMC, dans stations marines, à Montpellier+ Perpignan, et aussi Toulouse et Lyon (60% des effectifs et 40% du budget sur ces sites).

Aucun problème sur les créations/suppressions d'unités de recherche.

Sauf pour une unité implantée à l'ENS et à l'UMPC (Luc Abbadie), bien notée par tous (AERES, Comité National), mais retoquée par l'ENS, qui demande à cette unité de quitter l'ENS, pour ne garder qu'une de ses équipes dans l'IBENS (Institut de biologie de l'ENS).

Vote sur les créations/suppressions : tous favorables

*Voir aussi la recommandation spécifique sur cette question.*

Pour l'**INC**, présentation par **Dominique MASSIOT** (directeur scientifique)

136 Unités : 111 UMR, 10 UPR, 1 URA CNRS, 28 FR, 2 UMS, 2 USR, 2 UPS. Beaucoup d'UMR industrie avec Rhodia, St Gobain, EDF, SNECMA etc... ~5200 C+ EC et ~2666 ITA/BIATSS (dont 1500 CNRS). Très pluridisciplinaire. Ont utilisé le "coloriage" pour une politique scientifique incitative et non contraignante du CNRS. Cette politique sera continuée, avec demande de remontées depuis les unités, pour définir ce coloriage.

Pour détecter les projets en émergence, organisent réunions de jeunes chercheurs 4 ans après leur recrutement. Contribution de l'Institut à des financements de thèse sur thèmes prioritaires. Visites de sites par direction de l'Institut pour échanger sur la politique du labo, sans évaluation.

A l'INC, ils ont peu de très gros labos, et donc peu de Scientific Advisory Boards, et ne cherchent pas à provoquer de fusions systématiques. Parle de TRL (*Technological Readiness Level*: 1-2 pour la R fondamentale, 9 quand produit prêt) pour indiquer qu'en chimie cette notion est peu pertinente et qu'il existe de nombreuses entreprises convaincues de l'intérêt des recherches amont. Le réseau RS2E (Réseau National de Recherche et Technologie sur le Stockage Electrochimique de l'Energie) avec labos publics et industriels (Rhodia-Solvay, EDF, St Gobain, SNECMA) fonctionne très bien.

Aucun problème de créations/suppressions d'unités de recherche. A noter quelques reconfigurations d'unités à l'interface entre les IDEX SUPER et PSL.

Vote sur les créations/suppressions : tous favorables

*Cette présentation a fait une très bonne impression au Conseil Scientifique, sur plusieurs points, en particulier sur les visites de site avec objectif de conseil et non d'évaluation (remarque : ce serait encore mieux si ces comités incluaient non seulement des membres de la direction, mais aussi de la section principale du Comité National).*

Pour l'**INP**, présentation par **Pascale Roubin** (Directrice Adjointe Scientifique)

Ne fait pas de présentation de politique scientifique de l'institut.

Aucun problème de créations/suppressions d'unités de recherche.

*Courte discussion sur la situation de la Physique à Paris 5.*

Vote sur les créations/suppressions : tous favorables

Pour l'**INSMI** (Sciences mathématiques et leurs interactions), présentation par **Christoph Sorger** (nouveau Directeur Scientifique)

Le plus petit institut (400 C + 200 IT), mais mathématiques françaises très bien placées au niveau international. 57 labos, dont 9 sont des unités internationales.

Aucune UPR, que des UMR. Modèle de carrière spécifique : chargés de recherche recrutés avec mobilité obligatoire dans une autre université (pas recrutement local) et souvent promus professeurs en deuxième partie de carrière. Les IDEX ont « introduit de l'entropie dans le système » car leur logique (identifier des sites excellents à financer sur une thématique, en cherchant sa « valeur ajoutée ») n'est pas cohérente avec un fonctionnement en réseaux délocalisé. Mathématiciens sont une communauté en réseau, sans spécialisation par site, avec services partagés. Volonté de se positionner pour une politique nationale et européenne de l'édition scientifique, car est comme le matériel pour les expérimentateurs, outil de survie intellectuelle. Importance des centres de rencontre, dont l'Institut Poincaré et l'IHES. Ces dernières années, développement des interactions avec les autres domaines (physique, biologie).

Aucun problème de créations/suppressions d'unités de recherche.

Vote sur les créations/suppressions : tous favorables

Pour l'**IN2P3**, présentation par **Jacques Martino** (Directeur Scientifique de l'IN2P3)

Travaille sur l'infiniment petit et l'infiniment grand. Compétences assez proches de celles du CEA.

C'est une science très onéreuse, faisant fortement appel aux TGIR. Activité très internationale (participation à des équipements de très haut niveau dans de nombreux pays) et au niveau national, travail en réseau important.

Physique des particules (notamment au LHC du CERN), physique nucléaire (le plasma quark-gluon, quelques  $\mu\text{sec}$  après le Big-Bang, les noyaux exotiques...) et hadronique (des neutrons), astroparticules (histoire de l'Univers, matière noire, ondes gravitationnelles), énergie nucléaire (dans des niches hors CEA, utilisation du thorium dans des réacteurs type EPR; radiochimie pour déchets) et applications médicales (radio-isotopes pour traitement cancer; imagerie nucléaire); forte composante en instrumentation et en calcul (CC-IN2P3 à Lyon).

25 laboratoires 230 M€. 3100 personnels statutaires dans 20 UMR.

Aucun problème de créations/suppressions d'unités de recherche.

Vote sur les créations/suppressions : tous favorables

Pour l'**INSB**, présentation par **Catherine JESSUS** (nouvelle Directrice Scientifique de l'INSB) La biologie est étudiée dans différents organismes de recherche (dont INSERM et INRA). La spécificité de la recherche en biologie au CNRS est qu'elle peut se développer indépendamment de tout bassin d'application (santé ou agriculture). 270 structures de recherche dont 210 UMR, où l'on fait un travail d'équipe. Importance du fonctionnement des UMR comme collectivité (pas juxtaposition) d'équipes, avec animation scientifique et politique de site. Le soutien de base actuel, par les tutelles, couvre seulement 30% en moyenne des besoins des labos; ce ne serait pas raisonnable que cela diminue. Le reste c'est du pilotage sur projets avec les avantages mais aussi les dérives. Le financement de base garantit les flux d'idées et soutien la recherche non finançable sur projet.

Les rares UPR restantes sont encouragées à devenir des UMR. Problème de faire marcher des plateformes mises en place dans le cadre du programme IFR, maintenant clos. Il y a eu création d'UMS (Unité mixtes de services), ou rattachements à des unités, ou création de FRE pour situations transitoires. Sur les fusions de labos, l'INSB n'a pas de dogme, tout dépend du projet scientifique.

Donc différents types de projets peuvent exister, accompagnés par l'INSB.

Aucun problème sérieux de créations/suppressions d'unités de recherche. Beaucoup de recompositions sont liées à la fermeture du programme IFR et la nécessité d'intégrer les plateformes dans des UMR, FR, UMS ou FRE. Fermeture de 2 EAC (équipes d'accueil conventionnées, considérées comme une bizarrerie à retirer du paysage), une devenue UMR, l'autre s'est éteinte. A la Pitié-Salpêtrière, l'UMR de D. Klatzmann (où un seul chercheur CNRS) devrait être reprise par l'Inserm. ERL = équipe de recherche labellisée, quand dans une grosse structure hors priorités du CNRS, il y a des chercheurs CNRS bien intégrés qui sont ainsi soutenus par le CNRS.

*Question sur le labo d'écologie qui fait problème à l'ENS (déjà évoquée plus haut). L'IBENS dirigé par A. Triller à l'ENS travaille sur neurobio, génétique et éco-dévo. Il a souhaité faire venir une équipe d'écologistes dépendant de l'INEE, ajoutant un 4e axe (éco-évo-dévo) qui fait sens. Mais problème de méthode : ça s'est fait brutalement, après l'AERES, sans information sur le projet scientifique, et c'était déstructurant pour le projet INEE, où une équipe se voit coupée en 2.*

Vote sur les créations/suppressions : tous favorables

*Voir aussi la recommandation spécifique sur cette question.*

Pour l'**INSHS**, présentation par **Patrice BOURDELAIS** (Directeur Scientifique)

En SHS, pour les personnels, rapport très particulier CNRS/Universités (1/5). 190 UMR, dont 70% en région parisienne (et la tendance est à la concentration toujours plus grande sur Paris). Grande variété de sciences au sein de l'institut (archéologie, histoire, sociologie, philosophie...), certaines disciplines sont en extinction. Le CNRS reste vigilant à cela mais doit aussi trouver les moyens pour porter des domaines en émergence (comme sciences cognitives) ou aux frontières des disciplines.

Les SHS sont en grande évolution depuis 15 ans, avec un virage vers les « humanités numériques » (mise à disposition des statistiques publiques, numérisation des corpus).

Beaucoup de créations/suppressions qui ne sont pas commentées.

Deux divergences d'avis entre le Comité National, le Conseil Scientifique d'Institut et la direction de l'INSHS, sont discutées (passage en FRE recommandé : refus ou interrogations sur la pertinence d'une fusion UMR/EA apparemment « forcée » qui risque de déstructurer une UMR). Patrice Bourdelais, qui rappelle avoir été délégué scientifique à l'AERES, explique à ce propos que les avis de cette agence sont à considérer avec précaution, car dépendant largement des choix opérés pour la désignation du comité de visite, l'évaluation n'est pas objective (sic).

*Les deux rapporteurs sont frappés par la grande générosité apparente de la direction de l'Institut cette année, proposant la création de plusieurs UMR sur lesquelles le Comité National avait des réserves sérieuses. Questions également sur la politique qui a guidé les nombreuses suppressions/créations, les avis du Comité National semblent passer derrière une « politique de site » où le CNRS semble assez suiveur.*

*Conseil du CS : associer un membre du Comité National aux discussions avec les tutelles, cela permettrait d'éviter les divergences avec les sections ensuite...*

Vote sur les créations/suppressions : 0 pour, 4 contre, les autres s'abstiennent.

Pour l'**INSII**, présentation par **Michel BIDOIT** (nouveau Directeur Scientifique)

Informatique, automatique, robotique, traitement du signal et des images.

58 unités 2 rattachées, 2 UMI, 1 consortium en Chine, 1 TGIR IRIS. 5500 personnels statutaires, dont ~10% du CNRS.

Proposition de création de trois Fédérations de recherche (FR) qui devraient préfigurer des rapprochements d'unités sur sites (en vue de fusions). Aucune n'a été évaluée par le comité national, le seront à l'automne. Leur création est proposée sous réserve d'avis favorable des sections concernées à l'automne et pour ne pas perdre une année. Le procédé est étrange.

Trois GDR étaient avec des avis divergents entre les sections concernées et l'institut. Le CSI a suivi l'avis de l'institut sur ces trois cas.

Vote sur les créations/suppressions (sous réserve d'avis favorable des sections concernant les FR) : 1 contre, 3 abstentions, les autres votent pour.

Pour l'**INSIS**, prés par **Jean-Yves MARZIN** (nouveau Directeur Scientifique)

Ingénierie (électronique, mécanique), nanotechnologies, modélisation, interfaces homme-machine etc...

Nombreuses recherches en partenariat avec l'industrie.

92 UMR, 7 UPR ; 5 UMI, 7 UMS 33 GDR 22 FR 22 labos communs. Unités pluridisciplinaires par construction interdisciplinaires par nécessité. Liens forts avec d'autres instituts. 50% des structures sont rattachées à d'autres Instituts. 4 fois + d'EC que de C CNRS.

Vote sur les créations/suppressions : tous favorables

## **Election d'un membre du CS**

M. Damien Faurie est élu à l'unanimité du CS comme remplaçant d'Arnaud Le Ny dans le collège B2 des maitres de conférences.

## **Attribution des éméritats**

Le CS a renouvelé sa position de principe : l'éméritat est accordé à tous ceux qui en font la demande, même lorsque leur activité de recherche est moyenne. Les seuls motifs de refus sont 1) activité notoirement insuffisante (absentéisme par ex) 2) Risque de conflit au sein du laboratoire ou mauvaise insertion dans le laboratoire.

Ses propositions ont toutes été basées sur ces principes.

Dans quelques rares cas, où des DU avaient donné un avis favorable ambigu, il leur sera demandé de s'exprimer clairement, par écrit, en faveur ou non de l'éméritat demandé.

## **Présentation par Renaud FABRE de l'adhésion du CNRS au consortium COUPERIN.**

Renaud Fabre est le nouveau directeur de la DIST (direction de l'information scientifique et technique), en remplacement de Serge Bauin, qui conserve toutefois des missions dans ce service.

Le consortium COUPERIN, regroupant de nombreux organismes de recherche et universités, vise à négocier globalement avec les éditeurs de revues scientifiques. Les achats sont ensuite réalisés soit sous forme de licences nationales soit par des achats groupés. C'est une question financière mais il y a aussi des problèmes juridiques à résoudre sur le droit relatif aux documents numériques.

La question de l'*open access* (*accès libre et gratuit en lecture aux publications*) est actuellement très débattue au niveau international, avec ses niveaux "gold" (mise en ligne et base de donnée gérés par l'éditeur, les couts sont

couverts par les auteurs, ou leur institution d'appartenance, qui payent pour avoir le droit de publier) et "green" (mise en ligne par les auteurs eux même sur des sites personnels ou des institutions, par exemple HAL, <http://hal.archives-ouvertes.fr/>).

Le G8 a récemment mis l'accent sur la question d'un accès plus libre à la connaissance. La DIST travaille dans ce sens en s'appuyant notamment sur l'INIST. Certains instituts contournent les services de l'INIST.

*Questions et commentaires.*

- *Peut-on espérer une simplification des accès pour les utilisateurs avec par exemple un site national unique d'accès aux publications ? Réponse : ce n'est pas COUPERIN qui le permettra. Par contre, la DIST travaille dessus et espère trouver une solution logicielle qui le permette. Par ailleurs, la plupart des unités étant mixtes, il est important de mieux se coordonner, notamment pour éviter les doubles abonnements.*
- *Le CNRS n'a-t-il pas une taille suffisante pour négocier seul ? Réponse : Oui il le peut, mais avec COUPERIN on espère une baisse plus grande des coûts et augmentation de services accessibles comme par exemple la manipulation de bases de données et pas juste leur consultation.*
- *Les contrats négociés par Couperin sont-ils ouverts ? Souvent les éditeurs imposent aux universités de ne pas divulguer les contenus des contrats (prix, services) pour éviter une trop forte concurrence. Réponse : Nous souhaitons que ce soit le cas.*
- *Quel est le coût de l'adhésion à COUPERIN et connaît-on les montants globaux payés par la France aux éditeurs ? L'adhésion est de 6k€ (plus les couts liés à notre participation). Pour ce qui est des montants globaux, il faut demander au ministère des finances.*
- *Couperin va-t-il mettre en place les outils pour le développement du "green" ? HAL est invité à participer à COUPERIN.*
- *Que se passe-t-il lorsque une université, participant à ce consortium, est en faillite, ne peut plus payer sa contribution ? Réponse : une licence nationale pourrait répondre à ce problème.*
- *Les achats de licences nationales ne devraient-elles pas se négocier à un niveau ministériel ou interministériel et quel est alors le rôle du CNRS ? (RE : Cela a été le cas avec Elsevier pour la « Freedom collection » où le CNRS a été l'un des 3 négociateurs nationaux. Cela devrait à l'avenir se développer).*

## **Présentation de la mission "Sciences et citoyens" par Alain FUCHS.**

Présentation par Alain Fuchs :

-Cette mission n'était pas une action de communication mais une réflexion interne : question dans un organisme de comment on aborde les liens entre la science et la société. Le titre choisi au départ « Sciences citoyennes » était mal choisi et rencontré des polémiques. Il narre les polémiques : Marc Lipinski responsable de la mission est élu EELV ; l'Union Rationaliste a protesté ; l'AFIS a protesté (position scientifique). Les réactions étaient fortes mais dans un cercle restreint. AF a assez mal pris une accusation de caution apportée par le CNRS à un courant écolo-gauchisme-anti-science. Il fait diffuser au CS une note de deux pages, qui n'est pas une déclaration officielle,

1/ Concernant la diffusion des connaissances vers les citoyens :

- \* Le CNRS s'occupe de la création des connaissances mais aussi de leur partage
- \* Ce partage est bien plus large maintenant avec les moyens démocratiques nouveaux, mais y'a de tout et n'importe quoi et faut savoir trier le vrai
- \* Quand les scientifiques interviennent dans des débats, c'est souvent quand les décisions sont prises, c'est à dire après avoir décidé de la solution technique. On ne fait qu'expliquer au citoyen pourquoi nous avons raison, on en arrive à des dialogues de sourds, quand ça ne passe pas on conclue trop facilement à une erreur de communication et on recommence.
- \* Souvent on implique les SHS à la fin. Il faudrait les mettre dans la boucle en bonne place dès le début. Par exemple il y a une bataille sur l'énergie pour savoir si c'est une question technique ou aussi une question des usages. Les SHS ne sont pas le petit supplément d'âme que l'on met pour enrober.

2/ Concernant l'éventuelle co-production de connaissances avec les citoyens :

- \* La question du partage de la création de connaissances : le citoyen peut-il devenir chercheur d'un coup de baguette magique pourvu qu'il ait une question intéressante à poser ?
- \* La collecte massive de données par les citoyens, traitement de données sur les ordinateurs connectés en réseau - à usage scientifique.
- \* Ces exemples sont ceux d'un dialogue nouveau, différent de la transmission classique : conférences, portes ouvertes, etc, etc (mode de communication linéaire et asymétrique)
- \* C'est de la responsabilité du CNRS d'explorer des façons de faire autrement - comme quand on fait de la recherche on va y aller à tâtons, par le débat.
- \* Eviter les écueils : tout scientifique "donnez nous l'argent et on résoudra vos problèmes malgré vous" - tout relativiste "les connaissances scientifiques n'ont pas plus de vérité que n'importe quelle autre, les scientifiques ont abusé de leur pouvoir pour avoir de l'argent publique, on doit les contrôler".
- \* Le CNRS tient à l'autonomie du chercheur et à son indépendance dans le choix de des sujets. Nos vérités sont des vérités d'ordre scientifique, pas ultimes.
- \* Un rapport va sortir suite à la mission, la question est : que fait-on après ? Le CS est-il partant pour y participer ?

#### Questions et commentaires.

- *Les chercheurs qui travaillent dans environnement-climat se posent ces questions quotidiennement (voir le GIEC). On sent qu'il y a un besoin, une demande, et il y a de bonnes volontés disponibles pour les collectes de données, et y'a besoin de transmettre les connaissances obtenues. La communication ne suffit pas. Elle génère autant de controverses que de réponses.*
- *Les sciences sociales se penchent sur cette question depuis longtemps : question de la légitimité de la parole (des journalistes, des politiques, des scientifiques etc). C'est un sujet de recherche en soi.*
- *Le CSI de l'INSHS devrait être un partenaire majeur, naturel, de la mission "Sciences et citoyens".*
- *Avant on faisait de l'éducation populaire, c'est peut-être une solution ?*
- *Il ne faut pas écraser les citoyens dans une grande masse. Il convient de distinguer les personnes avec des positions sociales particulières, par exemple celles qui ont les moyens de faire du lobbying.*
- *Dans les relations sciences et citoyens, il y a un double risque: 1) de court-circuiter les citoyens (lorsque les politiques se contentent de consulter les experts) 2) de contraindre la science à répondre à la demande sociétale, un point de vue défendu par l'association Sciences Citoyennes (ce qui rendait malheureux l'intitulé initial de la mission du CNRS).*
- *Relation entre science et politique : si la production scientifique n'est pas politique (un article n'est pas de gauche ou de droite), l'organisation du système de recherche (qui influe sur la production scientifique) est une question éminemment politique. Il est donc faux de dire que la science n'a rien à voir avec la politique.*
- *Il importe que les scientifiques (notamment experts) ne s'expriment pas dans des champs hors de leur compétence.*
- *Les anglais utilisent "l'impact agenda" pour analyser les exemples de changements dans la société induits par des découvertes scientifiques. Attention, c'est une arme à double tranchant, qui peut être utilisée par les tenants de la recherche avant tout liée à des applications.*
- *Sur le côté partage des connaissances, les SHS sont plutôt bien placées car les chercheurs SHS interviennent souvent dans les médias. Quelques outils supplémentaires seraient utiles (par ex, webmaster pour tenir à jour un site regroupant et rendant facilement accessibles les interventions médias des scientifiques d'un secteur).*
- *Sur le volet co-production des connaissances par contre, les rapports entre scientifiques SHS et citoyens-objets d'étude ne sont pas toujours idylliques, surtout pour les sciences du contemporain (ex : en sociologie du travail, pas facile d'analyser en co-production avec elle une entreprise qui restructure).*
- *Problème de la différence entre science réelle et science fantasmée (avec fausses promesses de résultats mirobolants demain, promesses que de nombreux scientifiques font, hélas)*
- *Les résultats scientifiques peuvent être discutables, mais la méthode scientifique doit absolument être défendue.*
- *Un membre étranger du CS est frappé par l'intensité de la polémique sur cette question comme sur d'autres. Dans les pays anglo-saxons, la pratique des débats citoyens ouverts est beaucoup plus répandue (ce qui va peut-être avec des Etats moins forts).*
- *Il y a souvent confusion dans la société entre science et choix technologiques, qui relèvent du politique.*

En conclusion, le CS se dit prêt à participer à ce débat et à mettre en place un groupe de travail.

## **Sur l'HCERES, avec Philippe BÜTTGEN (pdt de la CPCN) et Alain FUCHS.**

**Philippe Büttgen** exprime la position de la CPCN :

Dans la loi Fioraso, promulguée fin juillet 2013, il y a la question de l'évaluation. En particulier celle des laboratoires. L'Agence AERES créée en 2006 est remplacée par le Haut Conseil HCERES. La mission Denise Pumain-Frédéric Dardel doit remettre un rapport sur l'HCERES; le rapport sera remis le même jour où le décret sera publié, rédigé au ministère.

Principes introduits par l'AERES et qui sont globalement acceptés :

- 1) Evaluations comparables pour tous les laboratoires
- 2) Généralisation du comité de visite à toutes les unités.

Ce qui reste ouvert - et pour quoi la CPCN se positionne :

- 1) Place de la visite dans le processus global d'évaluation - le rapport du comité de visite n'est pas l'étape finale.
- 2) Responsabilité du comité de visite - le rapport doit être de la responsabilité du comité et pas réécrit ou lissé.
- 3) La notation - toute notation doit être bannie.
- 4) La composition du comité de visite, et qui en décide – ce ne pas être fait pas un seul homme, doit être fait par délibération avec les instances Comité National, CSS, CNU etc.

17 octobre 2013, réunion au ministère, sur cette question, de la CPCN et de la CNU.

**Alain Fuchs**, donne la position de la direction du CNRS

Ce que le CNRS ne veut pas : pas de modification des rapports des comités de visite ; pas de constitution de comités de visite par un seul homme, ce doit être fait avec concertation ; pas de note globale mais un rapport ; pas de publicité des rapports sur l'Internet.

Ce que le CNRS souhaite : présence de plusieurs membres du Comité National (de toutes les sections concernées par le laboratoire) ; présence d'un représentant ITA ; remettre le Comité National dans le circuit (une fois le rapport de comité de visite transmis aux sections, à charge pour elles de faire une évaluation globale qui tienne compte des demandes faites par la direction du CNRS et d'autres éléments comme l'évaluation individuelle des chercheurs) ; suggère que cette étape d'évaluation globale soit faite dans universités au niveau du sénat académique (et ils pourront à ce niveau adopter le fonctionnement qu'ils souhaitent, faire de la notation par exemple si ça leur chante) ; le rapport de comité de visite doit être purement scientifique, les questions de restructurations par exemple ne doivent venir que dans la seconde étape d'évaluation globale.

*Questions et commentaires.*

- *Il importera de faire en sorte qu'il y ait un couplage entre évaluations des labos et des personnels. La CPCN ne se prononce pas sur le sujet de l'évaluation des enseignants chercheurs.*
- *Le fonctionnement des comités de concertation (classant des labos incomparables), et son utilisation de quotas était aberrant. Ces comités d'interclassement, ni la CPCN, ni la direction du CNRS n'en veulent.*
- *Il y a consensus autour de la table sur ce que nous voulons et ne voulons pas.*
- *Demander à Denise Pumain (membre de la mission ministérielle mais aussi membre du CS) de présenter cette mission au CS ?*
- *Sur la possibilité de délégation de l'évaluation au comité National ? La situation concrète est que nous sommes en partenariat et donc nous ne souhaitons pas prendre de position unilatérale. Il se trouve que les universités veulent que le comité de visite et le rapport soient faits par l'HCERES.*
- *La transition AERES-HCERES risque de s'éterniser : le décret doit sortir début décembre 2013, mais les évaluations AERES pour 2014 sont toujours prévues et en cours d'organisation.*

## **Budget, infos d'A. FUCHS.**

Budget provisoire, du projet de loi de finance, pas encore voté.

C'est le CA du CNRS du 2 décembre qui votera le budget réel.

Encore inconnu, le taux national de mise en réserve (important, car en général cette réserve n'est pas récupérée) sera de 7% pour fonctionnement/équipement (au lieu de 6% l'an dernier). Sera-t-il réduit de moitié comme ces

dernières années pour le CNRS ? Même si c'est le cas, cela fera 3,5% au lieu de 3% et c'est déjà une grosse différence. Les mises en réserve n'ont jamais été récupérées.

L'objectif est de maintenir la masse salariale (comme elle glisse, cela ne permettra pas de remplacer tous les départs, ni même tous les départs en retraite), et de ne pas baisser les soutiens de base dans les labos. Le budget de l'ANR va baisser [84 M€, soit environ 12% du budget de l'ANR], mais la somme ne sera pas transférée sur les organismes. Emploi : ce sont les CDD sur subvention d'Etat qui ont été et seront réduits. On approche le seuil incompressible du nombre de CDD.

*Questions et commentaires.*

• *Dans vingt ans on va manquer de cadres scientifiques en France. Il faut absolument éviter d'être dans une position de rupture forte, c'est catastrophique.*

## **Présentation par Michèle LEDUC, de l'avis du COMETS (comité d'éthique) sur "les métiers de la recherche publique en mutation"**

Préliminaires :

Le CNRS a adopté la charte de l'évaluateur scientifique et de La déclaration de Singapour :

<http://www.cnrs.fr/comets/spip.php?article49>

Un document du COMETS, "Promouvoir une recherche éthique et responsable" est en préparation, qui traite de l'intégrité en science.

Le COMETS a recommandé de clarifier les règles en cas de fraude scientifique. C'est actuellement géré de façon cachée par les directeurs d'Unités et les directeurs scientifiques d'instituts et n'est pas satisfaisant.

Métiers de la recherche en mutation :

Un texte a été fait mais ne sera pas diffusé en l'état. Le « ton » doit être amélioré.

Il décrit que les évolutions de la société et les nouvelles lois sur la recherche ont fait que le métier de la recherche a changé. On constate des tensions sur l'exercice des métiers :

- temps consacré à la recherche se réduit car le taux de succès est beaucoup trop faible ;
- une grande cause est la recherche sur projet (dépôt de nombreux projets pour en avoir un, temps consacré à l'évaluation, recherche nécessairement sur du court terme) ;
- multiplication des tâches d'administration de la recherche + expertise + vulgarisation ;
- les pièges de l'évaluation (on n'est évalué que sur les publications et pas sur les nombreuses autres activités ; problèmes liés à la bibliométrie ; certaines revues ne font plus de véritable évaluation par les pairs)
- abus sur les règles de cumul - une enquête serait lancée pour avoir des statistiques là dessus.

*Questions et commentaires.*

• *Tous les métiers de la recherche sont impactés par les évolutions organisationnelles de la recherche académiques (pas seulement ceux de chercheurs et d'enseignants-chercheurs).*

*Ainsi par exemple, la multiplication des CDD ITA induit une modification profonde de l'activité des ITA titulaires, les CDD étant affectés à des projets et les titulaires étant principalement chargés de la continuité de l'activité. Il serait intéressant que le texte à venir du COMETS intègre également cette dimension.*

• *La liberté de la recherche est de moins en moins une réalité surtout pour les post-doctorants.*

• *Il y a une réapparition des recrutements illégaux, contrats hébergés à l'étranger, post docs en auto-entrepreneurs etc.*

• *Tendance à gérer son équipe comme une petite entreprise, hors des circuits statutaires*

• *La souffrance au travail et les dérives se voient près des médecins du travail, la méditation au CNRS, l'augmentation des cas disciplinaires en CAP.*

## **Questions d'actualité**

Proposition de faire un séminaire de fin de mandat du CS. Faire un bilan de l'état de la recherche avant de passer la main. Le principe est accepté.

Les réformes de l'Académie des Sciences de Russie, organisme national dédié exclusivement à la recherche et couvrant la totalité du champ des connaissances, comme l'est le CNRS, est évoquée.

## Recommandations du CS

### Recommandation sur le projet ABADDIE (ENS) votée à l'unanimité des suffrages exprimés

Un projet de laboratoire évalué et validé par ses tutelles ne saurait être modifié unilatéralement par une seule tutelle, sans concertation ni nouvelle évaluation.

La vague D des évaluations des unités de recherche s'étant achevée avec les avis du Comité National et des instituts du CNRS, le CS a appris que l'ENS a décidé après-coup de se désengager du projet d'Institut d'Ecologie et des Sciences de l'Environnement porté par l'INEE, en élargissant le périmètre de l'institut de biologie de l'ENS (IBENS) avec une partie des chercheurs en écologie tout en exigeant le départ des autres des locaux de l'ENS. Considérant l'avis favorable consécutif à l'évaluation par l'AERES, le Comité National et l'ensemble des autres tutelles pour le projet initial visant à fédérer le potentiel recherche en écologie et environnement du CNRS, le CS désapprouve le désengagement de l'ENS et soutient le projet évalué, en accord avec la direction des deux instituts du CNRS concernés.

-----

### Recommandation sur les restructurations de laboratoires liées aux IDEX 15 votes favorables et une abstention

Le CS du CNRS recommande que le nouveau découpage du paysage de l'ESR résultant de la création des IDEX ne remette pas en cause la dynamique des unités de recherche multi-site.

-----

### Recommandation sur le budget 2014 et la prime d'excellence scientifique votée à l'unanimité des suffrages exprimés

Dans le contexte de budget serré, le Conseil scientifique demande à la direction du CNRS de reconsidérer le dossier de la « Prime dite d'Excellence Scientifique » dont aucun bilan n'a démontré la pertinence.

Cette prime aux résultats fait l'objet de nombreuses critiques depuis sa création en 2009 (liste des bénéficiaires non publique, montant trop élevé par rapport au salaire de base, minorité de bénéficiaires – 21%).

La priorité doit être donnée aux primes fonctionnelles, notamment en revalorisant la Prime de Recherche des jeunes chercheurs.

-----

### Recommandation sur les emplois dans les Labex votée à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Conseil scientifique recommande au CNRS de s'assurer que les nouvelles structures de type Labex ou IDEX offrent des emplois scientifiques et techniques qui respectent les recommandations de la Charte des CDD du CNRS pour ses UMR. Le retour des libéralités prévu par certains IDEX est inacceptable.

### **Ouverture de la séance par Anne-Sophie Bonnet.**

Anne-Sophie Bonnet donne des explications sur le contenu de l'ordre du jour de la séance.

Plusieurs points prévus en réunion de bureau n'ont pas pu figurer à l'ordre du jour en raison des difficultés de disponibilité des collègues à cette date (mois de mai). Certains points seront donc reportés aux réunions ultérieures du CSI à l'automne, en particulier une présentation de l'ANR par Dominique Gobin et un exposé scientifique de Pascal Laugier au sujet de la bio-ingénierie. La réunion de septembre sera également l'occasion de faire un point sur les laboratoires qui ont effectué un choix pour leur institut de rattachement entre INSIS et INS2I il y a deux ans. Dimitri Peaucelle propose de contacter ces laboratoires avant la prochaine réunion du CSI et de les inviter à réfléchir puis produire un texte court, d'environ une page, sur cette décision. La réponse des laboratoires pourra être guidée par un questionnaire. Les questions à poser pourraient être les suivantes : rappel du choix de l'unité il y a deux ans, quelles étaient les motivations à cette date, quels sont les évolutions aujourd'hui en terme de vie scientifique et de discipline. Anne-Sophie Bonnet souhaite distinguer les changements induits par la création des deux sections 06 et 07, et la création des deux instituts INS2I et INSIS. Dimitri Peaucelle répond que les effets de ces deux événements peuvent être examinés simultanément puisqu'il s'agit d'un même processus qui s'est déroulé en deux temps. Il est prévu en outre d'inviter les directeurs des unités en birattachement comme le LAAS (sections 7 et 8, rattaché à INSIS et INS2I). Laurent Nicolas (DAS section 08) propose également CREATIS (section 7-28-9), TIMC, et indique que l'invitation de ICube est peut-être prématurée car cette unité vient juste d'être créée.

### **Discussion avec Jean-Yves Marzin (JYM), directeur de l'INSIS.**

*L'ordre du jour prévoit plusieurs points particuliers à aborder.*

1) L'université Paris Saclay. JYM indique que la création de cette université ne présente rien de particulier pour l'INSIS. Le regroupement des écoles d'ingénieurs représente un très gros potentiel en formation, où le bilan des forces est impressionnant, en particulier en physique (avec des départements en mécanique), c'est une magnifique opportunité pour le futur. Jacques Magnaudet (président de la section 10) demande la raison de la création d'un département de mécanique dans l'Idex Paris Saclay, alors qu'il existe la même chose dans l'université Paris Sud. JYM répond que l'Idex est une structure transitoire en attendant l'université Paris-Saclay. La situation est aujourd'hui un peu compliquée, mais elle est transitoire. Ces départements ne remettent pas en cause les laboratoires qui restent les briques de recherche. Le risque qui a été identifié par la communauté est de retrouver d'un côté les écoles d'ingénieurs, et de l'autre côté les universitaires. Actuellement cette séparation n'apparaît pas, car la communauté ne le souhaite pas. Le rapprochement entre université et grandes écoles qui se met en œuvre est très positif. Dans ce processus, le CNRS est le premier opérateur de recherche, et Claude Chappert est en détachement du CNRS pour s'occuper de la fondation. Anne-Sophie Bonnet (dont le laboratoire est sur le plateau de Paris-Saclay) souhaite apporter un témoignage au niveau de la base : il y a un problème de mille-feuilles, avec par exemple le vote pour le sénat académique, où les collègues n'ont rien compris. JYM répond que, au départ, il était prévu la constitution d'un CAC (conseil académique consultatif) ne comprenant que des membres nommés. Dans l'Idex Paris-Saclay, il a finalement été prévu un sénat académique avec des membres élus, d'où l'organisation de ces élections. L'information au niveau des électeurs a certainement été trop succincte. Véronique Doquet indique que la perception du processus de création de l'université Paris-Saclay dépend des laboratoires. Il y a des choses qui sont réalisées au niveau des formations, et au niveau des écoles doctorales. JYM ajoute qu'il y a toutes les raisons d'être optimiste pour que l'université Paris-Saclay rayonne au niveau mondial. Par exemple, l'université Paris-Saclay rassemble la plus importante concentration d'Europe en photonique et en spintronique. Plus généralement, se met en place une harmonisation nationale qui est importante, ce qui va engendrer des évolutions. JYM précise que si on pose la question « est-ce que les investissements d'avenir ont créé des inégalités sur le territoire ? », alors la réponse est oui.

2) Politique de site et accueils en délégation. Dimitri Peaucelle demande quelle est la position du CNRS dans ces Idex. JYM répond que la politique scientifique est construite au niveau des laboratoires. Le CNRS a engagé la signature des contrats de site où le CNRS affiche ses priorités en termes de recherche. Cela signifie que maintenant, il existe un échange et un dialogue direct entre le CNRS dans son ensemble au niveau des sites. Cet échange n'existait pas avant : autrefois, chaque institut et/ou département du CNRS interagissait avec les établissements sur les sites. Par exemple, la procédure pour l'accueil en délégation CNRS est la suivante. La

base de départ est l'année antérieure, puis les sections donnent un avis, ensuite les instituts affichent leurs priorités, et enfin il y a une consolidation site par site au niveau de la direction du CNRS. C'est là la nouveauté, la consolidation au niveau du CNRS. Maintenant, les établissements sur les sites ont un seul interlocuteur au lieu de 10 auparavant : c'est un progrès. Les contrats de site ne sont pas si différents des contrats quadriennaux qui étaient réalisés par le CNRS avec les établissements. Yves Rémond (DAS section 9) ajoute qu'un contrat de site est une synthèse de toutes les réflexions, qui sont prises en compte, avec l'objectif d'aider les directeurs d'unité. JYM précise que la nécessité d'avoir un opérateur national n'est pas remise en cause. Dimitri Peaucelle s'inquiète néanmoins du fait que la politique de site échappe aux instances collégiales au sein desquelles la politique scientifique du CNRS se construit. Jacques Magnaudet (président de la section 10) indique que le poids du CNRS peut être mesuré tous les 7 ans quand le CNRS négocie le CPER, et il s'avère que le CEA est beaucoup plus visible. JYM répond que la raison est que les régions s'intéressent à l'emploi. Si le CNRS peut aider à créer des emplois, il le faut. La création des emplois par les labos de l'INSIS va être affichée. A l'INSIS, cette notion est très importante, c'est un des rôles du CNRS et de l'INSIS.

3) La loi Sauvadet. JYM aborde ce sujet en rappelant que le CNRS recrute 375 IT (ingénieurs et techniciens). La DRH du CNRS a dû provisionner 113 postes d'IT en CDI, auxquels s'ajoutent environ 30 postes sur des concours réservés. A l'INSIS, sur environ 30 postes IT, cela se traduit par 6 postes en CDI et 3 postes sur des concours réservés. Les 3 postes sur des concours réservés concernent 2 T BAPJ, et 1 IE BAP J.

4) Projet de loi sur l'ESR (enseignement supérieur et recherche). Christophe Fonte questionne JYM sur les risques pour le CNRS des nouveaux dispositifs législatifs constitués par le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) et l'Acte III de la décentralisation. Christophe Fonte fait remarquer qu'en voulant étendre le pouvoir des régions en matière de recherche publique, ces projets de loi ont comme conséquence d'affaiblir l'organisation nationale de la recherche publique et de fragiliser les établissements de l'ESR. Avec ces deux projets de loi, les régions se retrouveront les interlocuteurs privilégiés de la politique de site de l'ESR. Christophe Fonte ajoute qu'il s'agit d'une exigence formulée par l'union européenne (UE) par l'intermédiaire de ses commissaires en octobre 2011 demandant aux régions en matière de recherche publique "*leur spécialisation intelligente*" et leur mise en concurrence. Avec de tels dispositifs législatifs, les moyens humains et financiers de la recherche risquent à terme de n'être plus nationaux mais de se retrouver sous la tutelle des régions et de celle de l'UE, en échappant à tout contrôle des instances nationales, notamment pour ce qui concerne la politique scientifique, l'organisation et l'évaluation. Christophe Fonte estime qu'il s'agit de projets très graves pour l'avenir du CNRS, et demande s'il est prévu d'étendre les pouvoirs des régions dans l'ESR. JYM répond que oui, il y a probablement quelque chose de prévu. Et JYM précise qu'il y a toujours plusieurs façons de voir les choses, de façon pessimiste ou de façon moins pessimiste. Boris Gralak demande si la mise en avant de la notion de transfert vers le monde socio-économique dans le projet de loi va déboucher sur des changements au CNRS. Et, dans un contexte de moyens constants, faut-il déplacer un curseur pour faire plus de « transfert »? JYM répond qu'il faut poser la question de savoir jusqu'où on doit développer les liens avec l'industrie. Par exemple, au CNRS, il est possible d'être dans la recherche, de passer dans l'industrie puis de revenir dans la recherche. Cela paraît normal de se poser la question vis-à-vis du tissu économique. JYM ajoute que c'est certainement le bon moment pour se poser la question de déplacer le curseur du partenariat avec l'industrie. Jacques Magnaudet remarque qu'il y a des pans entiers de l'industrie qui étaient liés à l'INSIS, qui ont disparu ou qui sont en retrait. JYM prend l'exemple du secteur des télécoms, dont la partie hard a disparu. Dans cet exemple, le potentiel de recherche a réussi à s'adapter quand le paysage industriel a disparu.

### **Discussion sur la contribution du CSI INSIS à la prospective.**

Anne-Sophie Bonnet rappelle que la prospective fait partie des missions du CSI, et se traduit traditionnellement par un rapport dit de prospective. Elle s'interroge sur l'utilité de ce document qui fait un peu double emploi avec le rapport de conjoncture rédigé par les sections et qui se doit d'être très prudent et consensuel puisque il est public. Elle souhaiterait plutôt rédiger un bilan sur les sujets qui ont été effectivement débattus en conseil (relations partenariales, calcul scientifique, énergie etc...). Enfin, elle demande aux membres du CSI la forme qu'ils souhaiteraient donner quant à eux à la production du conseil en matière de prospective. Laurent Nicolas (DAS section 8) indique que la rédaction de la contribution du CNRS à la stratégie nationale de recherche (SNR) est en cours, et regrette l'absence de rapport de prospective du CSI INSIS. Ce rapport aurait été utile pour la rédaction de la contribution INSIS à la SNR. Laurent Nicolas ajoute que c'est le rôle du CSI et du comité national d'impulser la politique scientifique. JYM indique que, pour être utile, le rapport de prospective doit dégager des priorités, il ne doit pas être un rapport « à plat ». Et JYM ajoute que les membres de la direction de l'INSIS sont intéressés

par le rapport de prospective du CSI. JYM mentionne également la possibilité d'élargir le cercle des contributeurs au delà des membres du CSI. Christophe Bailly propose dans un premier temps de faire une liste des sujets que les membres du CSI souhaitent mettre en avant, puis de répartir les tâches dans un second temps. Pascal Laugier indique qu'il faut se plier à l'exercice, et qu'il faut être concis. Alain Richard estime que l'effort de rédaction du rapport mérite d'être effectué. Il précise que la question de savoir « à quoi le rapport sert et par qui il est lu » a été posée, et la discussion a montré l'intérêt porté sur ce rapport. Dimitri Peaucelle propose de ne pas faire apparaître des points trop généraux. Anne-Sophie Bonnet répond que si les sujets abordés sont trop pointus, ils ne seront pas partagés. Laurent Nicolas indique que les membres du CSI sont majoritairement des membres élus (il y a 2/3 de membres élus), et ils sont à ce titre représentatifs de la communauté, ils peuvent faire appel aux collègues pour contribuer. Anne-Sophie Bonnet fait appel aux bonnes volontés pour piloter cet exercice de rédaction du rapport de prospective. Elle propose quant à elle de rédiger des parties relatives au calcul scientifique et à l'interface avec les mathématiques et l'INSMI. Jean Chazelas propose de se poser la question des grands enjeux de l'INSIS. Pascal Laugier propose d'identifier d'une part les grands enjeux de la connaissance, et d'autre part les grands enjeux en partenariat à l'INSIS. JYM indique que la contribution du CNRS à la SNR est écrite par enjeu de société, et que l'organisation du rapport de prospective dépend du public auquel il s'adresse. Dimitri Peaucelle pense qu'une rédaction organisée selon les enjeux applicatifs ne sera pas du tout appréciée par nos collègues chercheurs. A l'issue de la discussion, personne n'est volontaire pour piloter l'exercice et le bureau est chargé de trouver une solution.

### **Approbation du CR du CSI INSIS du 25 février 2013.**

Le CR est approuvé à l'unanimité (11 votants).

JYM indique qu'il souhaite recevoir le CR avant qu'il soit voté en séance.

### **Retour sur le concours CR en section 8 : Claude Pellet (membre du bureau de la section 8).**

*Un retour des autres sections rattachées à l'INSIS a été effectué lors de la séance du 25 février 2013, la section 8 n'avait pas pu être représentée à cette date.* Il y a toujours environ une centaine de candidats au concours CR2 en section 8. Pour la présélection, un maximum de candidats sont auditionnés (70-75% d'auditionnés). Il y a des sous jurys pour auditionner tous les candidats la même semaine, délibération incluse. Il y a 4 sous-jurys, non-thématiques : les différentes thématiques sont panachées dans les différents sous-jurys. Les critères sont assez standards : la qualité scientifique (pas seulement la production scientifique, mais aussi l'intérêt qu'elle suscite), la cohérence avec le laboratoire. En ce qui concerne la question de la mobilité, les lauréats ont généralement effectué 1 ou 2 ans de post doc, il n'y a pas de candidat avec 4 ou 5 ans de post doc. Il n'y a pas de condition entre le laboratoire de thèse et le laboratoire de recrutement : ce peut être le même, généralement après un post doc. Il faut noter qu'il y a beaucoup de très bons candidats en CR1 par rapport au nombre de postes. Contrairement aux précédentes mandatures, les membres de la section ont eu la volonté de « ne pas cloisonner » par thématique cette année. Cependant, après un certain « tâtonnement », un retour à des grandes thématiques a finalement eu lieu, comme à la précédente mandature. Claude Pellet confirme qu'il y a un effet sous-jury, et que cet effet a été observé dans la mandature précédente : des candidats sortent d'un sous-jury, mais pas d'un autre. Il y a également un effet de la présélection qui a été observé, avec des candidats ou des projets qui sont apparus très positifs à l'audition.

### **Exposé scientifique d'Aziz Hamdouni. *Le maintien d'une école de mécanique théorique française : une nécessité pour les sciences de l'ingénieur.***

Deux écoles de mécanique se distinguent au 19ème siècle.

- 1) la mécanique rationnelle, hautement mathématisée : en partant d'un petit nombre de principes mécaniques généraux, elle s'applique à en déduire grâce aux outils mathématiques un maximum de lois. Exemple : Lagrange.
- 2) la mécanique physique et appliquée, plutôt tournée vers les applications. Elle fait usage du formalisme mathématique (calcul différentiel et intégral) mais comporte également une part d'empirisme déduit de l'expérimentation. Exemple : les équations de Navier-Stokes.

La mécanique théorique est l'héritière de la mécanique rationnelle (19ème et début 20 siècle), et est issue d'une conceptualisation de la mécanique à partir de quelques principes pour lui donner une portée large et déductive au delà des applications spécifiques. Elle s'appuie sur des outils mathématiques. L'école française de la mécanique théorique a été un fleuron de la mécanique française jusque la fin des années 1980, où il y avait des laboratoires complets dédiés à la mécanique. Aziz Hamdouni indique que le déclin de la mécanique théorique française a

pour origine 2 raisons : 1) l'explosion des activités contractuelles dans le secteur SPI ; 2) l'hégémonie de la simulation numérique : « la mécanique est une science achevée, il faut juste être capable de résoudre numériquement ses équations ». Ce déclin de la mécanique théorique se manifeste également dans l'enseignement. Aziz Hamdouni explique pourquoi ce déclin est à son avis préjudiciable, et pourquoi la recherche en mécanique théorique doit se faire à l'INSIS, et non en mathématiques ou en physique. La discussion fait apparaître que la mécanique théorique pourrait bénéficier d'une meilleure image en insistant sur les enjeux sociétaux dans un contexte d'interdisciplinarité. JYM fait remarquer que certaines difficultés évoquées sont transposables à d'autres disciplines.

### **Présentation de l'espace partagé CS/CSI.**

#### **Conclusion de la séance.**

JYM informe que la direction d'INSIS exprimera des demandes concernant les deux sujets « GRAPHENE » et « Human Brain Project » identifiés au niveau européen. Cette requête sera précisée lors de la séance du 23 septembre.

Fin de la séance.

Eme

# *Compte Rendu Intersyndical de la session de printemps 2013 de la section 41 Mathématiques et Interactions des mathématiques*

## 1. A l'ordre du jour :

La session s'est déroulée sur 2.5 jours (du 10/06/2013 au 12/06/2013) avec au programme

- a) approbation du pv de session précédente => approuvé
- b) Renouvellement d'unités => 11 avis Très Favorables et 1 avis Réservé
- c) Changements de direction => 5 avis Favorables
- d) GDR => 8 avis Favorables 1 avis Réservé
- e) Création d'une Fédération de Recherche => 1 avis Favorable
- f) Evaluations à vague (130 dossiers), post-évaluation, éméritat, détachement, réexamen : cf ci-après
- g) PES : une discussion a été réengagée sur le thème du traitement des demandes de PES par la section : Discussion stérile sans aucune décision ni évolution
- h) Attribution des médailles : les membres de section semblent « surpris » du candidat retenu pour la médaille d'argent. Plusieurs membres semblent vouloir intervenir dans le processus de désignation de la médaille d'argent et donc revenir sur la position de principe prise par la section. Il s'en est suivi une discussion (à nouveau stérile) qui n'a pas abouti. Un point est tout de même ressorti sur le fait que les membres de section devaient mieux se préparer pour la désignation des lauréats à la médaille de Bronze. Une trame nous a été adressée après la réunion de la session. Les propositions seront à retourner pour le 26 septembre 2013.
- i) Désignation des représentants pour les visites AERES : voir ci-après

## 2. Motions

Au cours de cette session, 2 motions ont été présentées et un projet de motion a été évoqué.

- a) Une motion proposée par un(e) élu(e) C relative à la loi de réforme de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en cours de débat au parlement.
- b) Une motion proposée par un élu A sur les délais inacceptables imposés aux élus A et B pour l'organisation des concours. Les élus A et B de la section 41 mettent en avant le fait que le calendrier proposé ne tient pas compte de la disparité entre les sections en terme de nombre de dossiers traités.
- c) Après discussion avec l'ADS de l'INSMI, les élus A regrettent de ne pas avoir de retour sur les délégations accordées. Après avoir évoqué l'écriture d'une motion, un simple courrier à destination de l'ADS est rédigé avec pour objectif d'envoi (de l'adresser) aux Directeurs d'Unité.

La motion a) n'a pas été mise au vote. Certains élus A et B n'ayant « pas pris connaissance du projet de loi en débat au parlement » ont souhaité reporter le vote. Il est intéressant de noter malgré les Assises,

l'appel du comité « Sauvons la Recherche », des syndicats... le débat actuel sur ce projet de loi n'est pas à l'esprit de certains chercheurs qui, visiblement ne se sentent pas concernés.(cette motion a été envoyée à l'ensemble de la section début juin). Le vote de la motion est reporté au lundi 17 juin à midi. Ce sera un vote par messagerie électronique. Le secrétaire de section rassemblera

La motion b) a été votée à l'unanimité des présents (19 voix).

Les textes présentés sont donnés en annexe.

### 3. Visite AERES

Le président de section a demandé des noms de membres A et B pour la vague E d'évaluation de laboratoires à venir. Cette vague concerne aussi bien des unités CNRS (et) que non-CNRS. Un membre de la section rappelle que le CoNRS n'est pas le comité d'évaluation du CNRS mais de la Recherche Scientifique. En tant que tel, il a toute la légitimité pour évaluer des unités de recherche non affiliées au CNRS.

Les élus C ont obtenu qu'à chaque visite d'une unité CNRS soit associée le nom de l'un d'entre eux (indépendamment de la taille du laboratoire) avec la mention « ou son suppléant » afin de garder une certaine souplesse (en fonction) au niveau du calendrier qui est encore inconnu à ce jour.

Un(e) élu(e) C a également été proposé(e) sur demande de l'AERES afin d'évaluer une Fédération d'unités non-CNRS demandant son rattachement au CNRS.

Le choix de se limiter aux unités CNRS est lié à la lourdeur de la tâche. Chaque élu C a été proposé pour 3-4 visites. Il reste à attendre le retour de la rencontre du président de section avec le correspondant AERES.

### 4. Interventions de l'assistante du Comité National

Notre chère ACN a de nouveau fait preuve de son attachement aux règles (à géométrie variable suivant la catégorie des membres concernés) édictées par son service juridique.

Un(e) élu(e) C a pu participer à la rédaction de rapports d'évaluation en doublon avec un élu B. Par contre, l'élu(e) en question s'est vu(e) opposer un refus catégorique de lecture du rapport en session. (NDLR : Il est assez drôle de constater qu'il est plus critique de lire un rapport que de le rédiger)

Un cas d'insuffisance professionnelle a été évoqué. Sont sortis les élus C ainsi que le seul élu B2. La distinction entre élus B2 et B1 est surprenante sachant que le règlement ne fait état que de membre A et B.

Lors des évaluations, un cas épineux s'est posé sur un dossier dont les membres de la section ont mis en évidence qu'il était mensonger. L'ACN a eu un échange assez vif avec les élus A sur le thème : « vous n'avez pas le droit de remettre en cause ce qui est écrit dans les rapports et déposés pour (?) évaluation ». Les membres A se sont offusqués vertement et ont fait fi des remarques de l'ACN. Celle-ci transmettra le rapport à la secrétaire générale pour validation.

A noter que quelques membres A et B commencent à nous témoigner leur désapprobation (vis-à-vis du traitement des élus C par l'ACN).

### 5. Intervention de G. Métivier, directeur de l'INSMI

Le directeur de l'INSMI confirme qu'il est démissionnaire. Il quittera ses fonctions entre le 1<sup>er</sup> et le 30 Septembre.

Il évoque le problème des candidats CR/DR qui changent d'avis sur leur lieu d'affectation entre la saisie des vœux préliminaires et l'attribution du poste. Il attend une proposition de la section sur la pertinence de postes fléchés ; il attend toujours .....

Il insiste sur le fait que tout problème doit être remonté en amont sans attendre les évaluations.

Il indique que l'AERES ne met plus l'accent sur l'évaluation des projets scientifiques. Cela devrait donc retomber sur le CoNRS.

Il note que le pic des départs à la retraite est passé. Il faut donc s'attendre à une baisse du nombre de postes au concours (logique ETPT).

#### 6. Intervention de P. Dehornoy, adjoint scientifique de l'INSMI

L'ADS indique qu'il est, au même titre que le directeur, en fin de mandat.

L'ADS rappelle que le CNRS fonctionne désormais en ETPT avec un plafond d'emplois sans distinction de catégorie. Ce système a été mis en place pour endiguer la « dérive de l'augmentation du nombre de personnels ».

Le plafond d'emplois ETPT concerne : les stagiaires, les CDD, les titulaires, les délégations. De fait le CNRS a mis fin à l'attribution de bourses doctorales (une dizaine sont encore en cours) et de contrats post-doctoraux.

L'ADS ne serait pas surpris que la notion de masse salariale soit la prochaine étape.

Il évoque les problèmes d'accueil de chercheurs originaires de Chine du fait de la politique de sécurité de défense nationale. Des invitations ont été annulées pour cette raison.

Il rappelle que l'INSMI compte environ 600 permanents dont 202 ITA et une (plusieurs ?) dizaine de personnels temporaires.

Selon le DAS, l'échange de postes MCF/CR qui peut se pratiquer dans le cas de chercheurs « en détresse » doit se gérer localement. Le comité national n'a pas à être saisi de cela. Par contre, les membres de la section 41 demandent à être avertis a posteriori de ces échanges afin d'en avoir connaissance dans le cadre des missions qui leurs sont confiées.

Délégations de postes : La procédure d'attribution des délégations a été revue. Désormais les délégations sont attribuées par site (24 sites reconnus par le CNRS). Le CNRS a affecté 1 Directeur Scientifique Référent par site. Celui-ci discute et négocie avec les instituts et les universités pour la distribution des délégations. Par contre les établissements décident des priorités scientifiques et donc des domaines scientifiques pour lesquels ils ont besoin de délégation.

« Le CNRS est un organisme d'accompagnement. L'époque du CNRS, pilote de la Recherche est révolu »

Un membre MCF trouve anormal de ne pas avoir de décharge d'enseignement de droit pour le travail effectué en section. Le DAS indique qu'il peut faire une demande de délégation et que celle-ci est usuellement accordée. (NDLR : dommage qu'un dispositif similaire ne s'applique aux élus C par exemple sous forme d'heures complémentaires).

Le DAS semble au fait qu'un éminent chercheur n'occupe pas son poste en France tout en continuant de toucher son salaire. Cela ne semble pas le déranger sur le thème du « le CNRS ne peut pas se séparer

d'un potentiel Médaille Fields ». Les membres de sections ne semblent pas sur cette ligne et aimeraient que le cadre légal soit respecté ; des solutions existent.

#### 7. Evaluations – Affectations – Titularisation-etc ...

Quelques cas difficiles ont été relevés. Pour certains se posent la question de la motivation à un âge avancé.

Un cas d'insuffisance a été traité par les membres A et B1 de la section.

Le cas d'un personnel dont il est de notoriété publique qui travaille à l'étranger sans l'avoir déclaré à l'administration (et donc continuant de toucher son salaire de fonctionnaire d'état) a fait l'objet de débats et d'un accrochage avec l'ACN. Ce personnel ne fait que trop rarement état de son appartenance au CNRS ce qui irrite les membres de section.

#### 8. PES et Médailles

La section a rediscuté, après discussion et vote, mais refuse avec une large majorité de traiter l'attribution de la Prime d'Encadrement Scientifique.

Une motion de désapprobation de la PES est également votée.

Malgré le fait que la médaille d'argent ouvre droit de manière automatique à la PES et contrairement à la mandature précédente, la section accepte à une courte majorité de proposer des personnes susceptibles de recevoir cette médaille. Différents tour de table sont effectués durant 3 jours. Une liste de candidats à la médaille de bronze et d'argent sera remise.

Il est acté que la section doit revoir son fonctionnement pour l'année prochaine. Trop peu de temps a été consacré à la préparation de la question des médailles de bronze (et d'argent). Il faut un plus grand travail en amont.

Lu, modifié et approuvé par les trois élus C.